

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE AU
DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

DOSSIER : R-3867-2013 PHASE 1

RÉGISSEURS : **M. LAURENT PILOTTO, président**
 M. PIERRE MÉTHÉ
 Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 13 AVRIL 2015

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureur de Gaz Métro;

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEE);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOP
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE GAZ MÉTRO - PANEL 1	19
MATHIEU BÉLAND	19
GUILLAUME GAUTHIER	19
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	19
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	20
INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	46
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	83
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	123
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	130
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	142
PREUVE GM - PANEL 2	157
CAROLINE DALLAIRE	158
SYLVAIN TREMBLAY	158
H. EDWIN OVERCAST	158
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	158
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	158

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 Donnez, pour l'Estrie et le Saguenay, le nombre de clients qui ont été instrumentés à ce jour, en lien avec ce qui est mentionné à la pièce B-068	56
E-2 : Depuis la décision D-2012-158, indiquer si les modifications aux tarifs ont permis de réduire le nombre de cas de retraits interdits, et si oui, de combien (demandé par la FCEI)	64

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0105 : (HQD-2, Doc.15) Présentation PowerPoint	20
C-UMQ-0014 : Affirmation solennelle de Pierre Prévost en date du 13 avril 2015	128
B-0106 : Présentation du Dr H. Edwin Overcast	221
B-0107 : Présentation du Panel 2 de Gaz Métro	222
B-0108 : Affidavit du Dr H. Edwin Overcast	222

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce treizième (13e)
2 jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du treize (13)
8 avril deux mille quinze (2015), dossier R-3867-
9 2013, Phase 1. Audience concernant la demande
10 relative au dossier générique portant sur
11 l'allocation des coûts et la structure tarifaire de
12 Gaz Métro.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont
14 monsieur Laurent Pilotto, président de la
15 formation, monsieur Pierre Méthé et madame Louise
16 Pelletier.

17 Le procureur de la Régie est maître Amélie
18 Cardinal. La demanderesse est Gaz Métro,
19 représentée par maître Hugo Sigouin-Plasse.

20 Les intervenants sont :

21 Association des consommateurs industriels de gaz,
22 représentée par maître Guy Sarault;
23 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
24 représentée par maître André Turmel;
25 Regroupement des organismes environnementaux en

1 énergie, représenté par maître Franklin S. Gertler;
2 Stratégies énergétiques et Association québécoise
3 de lutte contre la pollution atmosphérique,
4 représentées par maître Dominique Neuman;
5 TransCanada Energy Ltd, représentée par maître
6 Pierre D. Grenier;
7 Union des consommateurs, représentée par maître
8 Hélène Sicard;
9 Union des municipalités du Québec, représentée par
10 maître Raphaël Lescop.

11 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
12 désirent présenter une demande ou faire des
13 représentations au sujet de ce dossier? Je
14 demanderais, par ailleurs, aux parties de bien
15 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
16 les fins de l'enregistrement. Aussi auriez-vous
17 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
18 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à tous
21 les participants. Bienvenue à cette première
22 journée d'audience. Bienvenue à cette première
23 journée de printemps. Je crois que sans ambages, on
24 peut sans prendre trop de risque, Maître Sarault,
25 je pense que vous pouvez dire à vos clients qu'ils

1 ne seront pas interrompus d'ici à décembre, sans
2 prendre trop de risque, je pense qu'on est rendu
3 là. Nous amorçons donc ce matin l'audience qui
4 porte sur l'établissement de la méthode
5 d'allocation des coûts de Gaz Métro, soit l'objet
6 de la Phase 1 du présent dossier générique.

7 C'est le genre de dossier qu'un régulateur
8 se doit de traiter une fois à tous les dix ou
9 quinze (15) ans. Dans le cas de Gaz Métro, ça fait
10 plutôt vingt (20) ans que la Régie ne s'est pas
11 penchée sur la question de façon exhaustive.
12 Cependant, en fonction de l'évolution de
13 l'environnement réglementaire, nous nous sommes
14 prononcés à plusieurs reprises sur des ajouts ou
15 des modifications à la méthode actuelle. On a qu'à
16 penser aux méthodes adoptées pour répartir les
17 coûts du PGEÉ ou du Fonds vert, par exemple.

18 C'est un exercice complexe, long,
19 fastidieux, rébarbatif, plate, pour la plupart des
20 gens. Je m'exclus. Mais en régulation économique,
21 il est absolument essentiel. C'est un passage
22 obligé lorsqu'on souhaite établir ou remodeler une
23 structure tarifaire sur des bases solides. Et c'est
24 justement l'objectif que nous poursuivrons ensemble
25 lors de la Phase 2. Il faut donc passer par là.

1 Je sais, nous avons tous hâte de parler de
2 segmentation et de regroupement de clientèle, de
3 mise en marché et de position concurrentielle, de
4 redevance et de taux en cent par mètre cube, ou
5 plus généralement, de revenus et de tarification,
6 mais on n'est pas rendu là. Pour l'instant, nous
7 devons nous évertuer à établir la meilleure façon
8 de répartir le plus équitablement possible en
9 fonction des liens de causalité les plus solides,
10 la grande tarte des coûts de service entre les
11 différentes catégories de clientèle, sans chercher
12 à savoir par quel moyen et auprès de qui ces coûts
13 seront récupérés, Phase 2.

14 C'est là l'objet de la Phase 1 et c'est
15 l'objectif de la Régie. Nous comptons sur vous tous
16 pour nous aider à l'atteindre. D'ailleurs, à cet
17 égard, je tiens à souligner que vous avez déjà
18 contribué activement à l'atteinte de cet objectif
19 en produisant une preuve volumineuse et pertinente.
20 Nous vous en remercions. Sachez que l'équipe de la
21 Régie vous a lu avec attention.

22 D'ailleurs, parlant d'équipe, il est
23 important de noter que c'est grâce au support de
24 notre équipe que nous sommes en mesure d'absorber
25 et de digérer toute cette information. Outre les

1 régisseurs que vous avez devant vous, cette
2 talentueuse équipe se compose de madame Sylvie
3 Durand, chargée de dossier, madame Silvia
4 Rodriguez, spécialiste, et maître Amélie Cardinal,
5 procureur. Madame Isabelle Taleyssat, notre
6 greffière audiencière nous aidera à rester dans le
7 droit chemin tout au long de ce dossier.

8 Maintenant quelques questions d'intendance.
9 Décorum. La Régie a constaté au cours des derniers
10 mois, un certain laisser-aller dans le respect des
11 règles de bienséance dans cette salle d'audience.
12 Le secrétariat nous a donc rappelé à l'ordre
13 vendredi dernier dans une lettre transmise à tous
14 les participants habituels aux travaux de la Régie.
15 Donc, tous les inscrits au SDÉ ont reçu cette
16 lettre-là peut-être tardivement vendredi. Alors
17 pour ceux qui n'en auraient pas pris connaissance,
18 en voici les grandes lignes.

19 (9 h 06)

20 La nourriture et toute forme de boisson
21 autre que du H2O sont interdites dans cette salle.
22 Des pichets d'eau sont mis à la disposition des
23 témoins, des procureurs en prestation, des
24 régisseurs ainsi que le personnel de la Régie; pour
25 les autres, on ne vous dit pas de sécher, là, mais

1 pour les autres, il y a des pichets sur une
2 desserte dans le vestibule, juste à côté de la
3 porte d'entrée.

4 Donc si vous avez, par habitude, par
5 mauvaise habitude, l'idée de venir dans la salle
6 avec des choses interdites, il y a des poubelles à
7 l'entrée pour les déposer. On vous demanderait
8 d'être respectueux de ces règles, ramassez-vous
9 parce que lorsque vous quittez la salle, si ce
10 n'est pas vous qui le faites, il y a du personnel
11 de la Régie qui va devoir le faire.

12 Par ailleurs, il y a un photocopieur qui
13 est disponible dans le corridor; ça, c'est le
14 photocopieur qui précédemment était dans le Centre
15 de documentation, qui est devenu un centre de
16 documentation virtuel et donc le photocopieur est à
17 votre disposition mais pour l'utiliser, il faut que
18 vous vous adressiez au personnel à l'Accueil. Ça va
19 pour ce point.

20 Calendrier. Le premier (1er) avril dernier,
21 maître Dubois vous a fait parvenir le calendrier
22 d'audiences; comme vous l'avez vu, il est
23 passablement chargé, je n'aurai donc d'autre choix
24 que de gérer rigoureusement cette audience. À cet
25 effet, nous nous attendons à votre collaboration

1 habituelle afin de respecter les temps de
2 présentation et le contre-interrogatoire annoncés.
3 Cependant, il se peut que nous soyons plus
4 efficaces que prévu, ça arrive souvent, auquel cas
5 certains parmi vous pourraient être appelés à
6 devancer leur prestation; comme à l'habitude, nous
7 vous demandons d'être flexibles et prêts en temps
8 opportun.

9 L'audience se déroulera selon l'horaire
10 habituel, soit de neuf heures à quinze heures
11 (9 h - 15 h), avec des pauses lunch d'environ une
12 heure et évidemment des pauses santé en matinée, en
13 après-midi ou au besoin.

14 Comme vous le savez, le sujet est plutôt
15 aride, alors je vous demanderais d'avoir une petite
16 pensée pour ceux qui nous assistent si vaillamment,
17 les sténographes, les interprètes et madame la
18 greffière; alors pour leur faciliter la tâche, s'il
19 vous plaît, parlez lentement et distinctement.

20 La Régie a pris connaissance de l'ensemble
21 de la preuve au dossier, vous êtes donc invités à
22 faire une présentation ciblée de celle-ci afin de
23 souligner les points importants sur lesquels vous
24 souhaitez attirer notre attention.

25 Par ailleurs, dans sa lettre du vingt-trois

1 (23) mars, maître Dubois avait demandé à tous les
2 intervenants, conformément à l'article 29 du
3 Règlement sur la procédure, la nouvelle mouture du
4 règlement adoptée en janvier, donc conformément à
5 cet article 29, l'ensemble des documents
6 constituant la preuve soit appuyé d'affidavits
7 attestant de la véracité des faits qui y sont
8 allégués.

9 Pour certains d'entre vous, c'est déjà
10 chose faite, les autres, nous ont promis que ce
11 serait fait ce matin ou en cours d'audience, alors
12 merci à tous, ça nous permet de mettre en oeuvre, à
13 cette audience, une nouvelle disposition du
14 Règlement qui a été prévue afin d'utiliser de façon
15 optimale le temps dont nous disposons en audience.
16 Ainsi, une fois les témoins assermentés par madame
17 la greffière, nous pourrons passer immédiatement à
18 la présentation de la preuve sans procédure
19 d'adoption au préalable.

20 Les plaidoiries, vous le savez déjà par la
21 lettre de maître Dubois, qu'elles se feront par
22 écrit et selon les échéances qui y étaient
23 indiquées. Nous tenons à préciser ici que nous
24 avons pris note du commentaire de maître Sarault et
25 que si cela s'avérait nécessaire, la Régie

1 indiquera aux participants, en temps opportun, les
2 sujets particuliers sur lesquels elle souhaite vous
3 voir plaider ainsi que, le cas échéant, la
4 procédure retenue pour entendre vos réponses à des
5 questions additionnelles de la Formation.

6 Tel que prévu aux articles 30 et 31 du
7 Règlement sur la procédure, la Régie dispose, à
8 l'audience, des demandes de reconnaissance du
9 statut de témoin expert, et nous allons faire ça
10 tout de suite.

11 Alors dans le présent dossier, la Régie a
12 reçu trois demandes de reconnaissance du statut de
13 témoin expert : Gaz Métro demande la reconnaissance
14 du docteur H. Edwin Overcast à titre de témoin
15 expert en réglementation des utilités publiques et
16 tarification; l'ACIG demande la reconnaissance de
17 monsieur Robert D. Knecht à titre de témoin expert
18 en « Utility revenue requirements, cost Allocation,
19 cross-subsidization, rate design and industry
20 restructuring for regulated utilities »; le ROÉÉ et
21 UC demandent la reconnaissance de monsieur Paul L.
22 Chernick à titre de témoin expert en « public
23 utility regulation and planning, including cost
24 allocation and rate strategy, structure and
25 design ».

1 La Régie juge que ces demandes ont été
2 formulées conformément aux dispositions de son
3 Règlement sur la procédure. La Régie constate
4 qu'aucune de ces demandes n'a été contestée. La
5 Régie a pris connaissance des demandes de
6 reconnaissance ainsi que des curriculum vitae de
7 ces trois témoins et s'en déclare satisfaite. La
8 Régie accorde donc les statuts de témoin expert,
9 tel que demandé, à messieurs Overcast, Knecht et
10 Chernick.

11 (9 h 12)

12 Voilà. Ceci étant fait, à moins d'une
13 question préliminaire, la Régie est prête à
14 procéder. Maître Sigouin-Plasse.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Monsieur le Président, bonjour d'abord. Monsieur le
17 Régisseur, Madame le Régisseur. Hugo Sigouin pour
18 Gaz Métro. Ce n'est pas en soit une question
19 préliminaire, Monsieur le Président, mais ça
20 interpelle un petit peu la notion, bien les
21 affidavits qui étaient requis de la part des
22 parties au soutien de leur preuve documentaire. Ce
23 que je comprends, puis ce n'est pas moi qui vais
24 s'en plaindre, vous allez nous éviter de faire le
25 laïus habituel d'adoption de la preuve, pièce par

1 pièce.

2 La seule chose, par contre, qu'on n'a pas
3 fait chez Gaz Métro, puis c'est au niveau du
4 document, du rapport d'expert du docteur Overcast
5 puisque, bon, en vertu du règlement, vous nous avez
6 ciblé l'article 29 du règlement. C'est un témoin
7 d'opinion. Ce n'est pas un témoin de fait. C'est un
8 témoin d'opinion qui vient ici émettre une opinion.
9 Donc, le règlement tel qu'écrit, c'est pour
10 attester de la véracité de faits qui sont versés au
11 dossier.

12 Je n'avais pas prévu d'affidavit pour le
13 docteur Overcast sur cette base-là. Si, par contre,
14 la Régie, pour que le document, la preuve du
15 docteur Overcast soit versée officiellement au
16 dossier, il vous faut un affidavit, ce que je peux
17 faire, là, j'en ai préparé un à tout événement, je
18 pourrai vous le déposer à la pause lunch qui permet
19 au docteur Overcast d'adopter cette preuve-là comme
20 étant la sienne, et que ce soit officiellement
21 versé au dossier. Évidemment, je n'ai pas d'autres
22 représentations à faire là-dessus.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Effectivement, c'est préférable qu'il y ait un
25 affidavit. Ce n'est pas absolument essentiel. Mais

1 comme on l'a demandé, puis les deux autres experts
2 vont produire des affidavits. Maître Sarault, vous
3 allez nous déposer éventuellement quand docteur
4 Knecht va...

5 Me GUY SARAULT :

6 C'est que j'avais un problème logistique. C'est
7 qu'il y a une présentation PowerPoint qui va venir
8 s'ajouter au document de notre expert, monsieur
9 Knecht. Alors, la présentation PowerPoint n'était
10 pas complétée au moment où on a transmis notre
11 lettre sur la planification de l'audience. Alors,
12 j'ai dit, on va déposer ça au tout début de son
13 témoignage. Ce sera régularisé.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Il n'y a pas de problème. De toute façon, la
16 procédure, c'est pour accélérer les choses. Le
17 dépôt, juste avant que le témoin s'installe puis
18 fasse sa présentation, ça convient parfaitement.
19 Donc, si Gaz Métro veut faire la même chose, le
20 procureur maître Gertler nous a déjà prévenus, il
21 nous l'a envoyé dans SDÉ, puis il va nous le
22 déposer officiellement... enfin pas officiellement,
23 mais en version papier formellement lorsque son
24 témoin sera appelé. Donc, Maître Sigouin-Plasse, si
25 vous...

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Sans plus tarder.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Si vous l'avez déjà préparé en plus.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Ah, bien, on a paré à toute éventualité. On se

7 posait la question. Mais écoutez, mais comme je

8 comprends, puis ça peut aller plus vite, là, mais

9 la preuve sur le deuxième panel sur lequel

10 témoignera docteur Overcast en après-midi...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 ... ça me permettra de finaliser ça sur l'heure du

15 lunch.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Absolument.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Je vous reviens après le lunch.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bien, ça se peut que ça aille avant, mais disons, à

22 tout le moins, après la pause..

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Oui. Bon. Excellent. Donc, pour le panel numéro 1,

25 vous avez, Monsieur le Président, les gens déjà

1 installés. On peut, Madame la Greffière,
2 assermenter les témoins.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Attendez deux secondes. Je voulais juste m'assurer
5 qu'il n'y avait pas d'autres procureurs qui avaient
6 des moyens préliminaires avant que nous avancions.
7 C'est le cas. Allez-y!

8

9 PREUVE GAZ MÉTRO - PANEL 1

10

11 L'an deux mille quinze (2015), ce treizième (13e)
12 jour du mois d'avril, ont comparu :

13

14 MATHIEU BÉLAND, ingénieur, ayant une place
15 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
16 (Québec);

17

18 GUILLAUME GAUTHIER, conseiller senior
19 Réglementation, Gaz Métro ayant une place
20 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
21 (Québec);

22

23 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, économiste, Gaz Métro,
24 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
25 Montréal (Québec);

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3
4 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Merci, Madame la Greffière. Comme nous
6 l'annoncions, Monsieur le Président, il y a tout
7 d'abord une courte allocution, en fait courte
8 allocution qui sera prononcée par monsieur Tremblay
9 en ouverture de cette preuve-là de Gaz Métro. Nous
10 avons ensuite une présentation qui est déjà
11 affichée. Par contre, j'ai été pris de court, je
12 n'ai pas... je n'avais pas distribué ces documents.
13 Je m'en excuse. Ce sera coté, Madame la
14 Greffière... B quelque chose.

15
16 B-0105 : (HQD-2, Doc.15) Présentation
17 PowerPoint

18
19 Au niveau de l'intendance, Monsieur le Président,
20 habituellement, quand on se présente devant vous,
21 on fait également adopter cette présentation qui
22 est une preuve additionnelle qu'on verse au
23 dossier. Les affidavits qu'on a produits jusqu'à
24 date de ce jour ne... Bien, enfin, c'est la
25 problématique à laquelle faisait référence maître

1 Sarault tout à l'heure. Monsieur Knecht travaille
2 sur la présentation. Donc, à moins qu'il y ait une
3 objection, je prends pour acquis que ce document-là
4 qu'on vient de déposer formellement devant la
5 Régie, il n'y a pas d'objection à ce que ce soit
6 déposé de cette façon-là. Je ne le ferai pas
7 adopter tel que l'usage habituel par les témoins.
8 Parce que je comprends que c'est la nouvelle
9 approche préconisée par la Régie en termes
10 d'efficacités.

11 (9 h 19)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Il n'y a pas d'objection. Cela dit, il n'y a aucun
14 régisseur ici qui sont juristes de formation. Il
15 faudra peut-être vérifier avec mes collègues.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 O.K.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On innove.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Oui, tout à fait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est la première fois, dans le fond, que la Régie
24 utilise son nouveau règlement sur la procédure en
25 audience alors, effectivement, vous avez mis le

1 doigt, puis maître Sarault aussi, sur une situation
2 qui est comme entre deux chaises. Mais enfin, je
3 pense qu'il n'y a pas de problème.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Entre collègues, s'il devait y avoir un problème,
6 je vous reviendrai à la pause mais mes collègues-
7 témoins seront toujours là s'il faut parer à vous
8 corriger quelque chose, nous le ferons, je vous le
9 suggère.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Très bien.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 D'accord?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, merci.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Alors sans plus tarder, Monsieur le Président, les
18 témoins sont assermentés, je vais laisser monsieur
19 Tremblay faire l'allocution et ensuite de ça,
20 monsieur Tremblay faire la présentation.

21 M. MATHIEU BÉLAND :

22 Monsieur Béland.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Monsieur Béland. Qu'est-ce que j'ai dit? Tremblay?

25

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 Monsieur Tremblay. Je vais faire une seule
3 présentation.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Tremblay, deux Tremblay. Il y en a tellement au
6 Québec des Tremblay qu'à un moment donné, on ne
7 sait plus. Merci.

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 Donc, merci beaucoup. Bon matin, Monsieur le
10 Président, Monsieur et Madame les Régisseurs. Bon
11 matin à tous. J'ai bien été heureux d'entendre le
12 mot d'ouverture de monsieur le président. Nous nous
13 rejoignons sur plusieurs points et je vais quand
14 même prendre quelques minutes pour les regarder ces
15 différents points et principes qui sont importants
16 et qu'on devra avoir en tête dans les prochains
17 jours.

18 Je vous remercie beaucoup du temps que vous
19 nous accordez ce matin et dans les prochains jours
20 pour partager avec vous un moment qu'on pourrait
21 presque définir comme étant historique. En effet,
22 la Régie a mené en mil neuf cent quatre-vingt-cinq
23 (1985) un dossier générique portant sur
24 l'allocation des coûts qui a mené à la fameuse
25 décision G-429. Bien qu'il y ait eu plusieurs

1 ajustements par la suite, la majorité des grands
2 principes qui sont encore appliqués aujourd'hui
3 découlent de cette décision G-429.

4 Tel que mentionné par monsieur le
5 président, ce n'est donc pas à tous les jours qu'on
6 a la chance collectivement de porter un regard
7 critique sur nos façons de faire en cette matière,
8 c'est-à-dire l'allocation des coûts, et
9 possiblement, revisiter des méthodes qui ont été
10 établies il y a déjà plusieurs années. Nous avons
11 été invités collectivement à ce rendez-vous suite
12 au dépôt d'une vision tarifaire de Gaz Métro dans
13 le cadre du dossier tarifaire deux mille douze
14 (2012).

15 Suite à l'évaluation de cette vision
16 tarifaire par la Régie, vous nous avez demandé de
17 pousser un petit peu plus loin nos analyses et,
18 notamment, de se faire accompagner par la présence
19 d'un expert. C'est ce que Gaz Métro a fait, Gaz
20 Métro a retenu les services du docteur Overcast.
21 Son rapport a été déposé, comme vous le savez, à
22 l'automne deux mille treize (2013) et la très
23 grande majorité de ses recommandations, qui vont
24 être d'ailleurs présentées sur le panel numéro 2
25 plus tard dans la journée, ont fait l'objet de

1 propositions de la part de Gaz Métro.

2 Le rapport de monsieur Overcast a amené Gaz
3 Métro à étendre sa réflexion à l'ensemble des
4 éléments du coût de service de distribution, donc
5 on a aujourd'hui un dossier générique comme on
6 avait en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985).
7 Vous avez parlé d'une vingtaine d'années, bon, on
8 pourrait peut-être parler presque d'une trentaine
9 d'années, mais effectivement, ça fait plusieurs
10 décennies qu'on a eu collectivement un
11 requestionnement et à réfléchir sur l'ensemble de
12 nos méthodes d'allocation des coûts.

13 Cette réflexion puis ces analyses ont amené
14 Gaz Métro à considérer des changements à nos façons
15 de faire. Gaz Métro propose plusieurs changements
16 de fond, particulièrement au niveau de l'allocation
17 des conduites principales. Vous avez devant vous un
18 dossier fort bien étoffé qui présente des points de
19 vue des différentes parties prenantes et de
20 différents experts, en l'occurrence trois experts
21 dans ce dossier-ci. C'est un exercice sain et fort
22 pertinent que nous avons pris au sérieux et pour
23 lequel nous avons mis beaucoup d'efforts et
24 d'énergie. Compte tenu de la quantité de travail
25 qui a été abattue, il est à espérer que ce type de

1 dossier générique ne se refera pas à chaque année
2 et je vous ai bien entendus, au moins une dizaine
3 d'années.

4 Donc, on est bien conscients que certains
5 suivis de la Régie découleront possiblement de la
6 décision de la phase 1, qu'il y aura probablement
7 quelques devoirs à poursuivre ou quelques
8 réflexions à poursuivre dans les prochaines années
9 mais nous devons quand même avoir une obligation de
10 résultat, c'est-à-dire qu'on doit sortir de la
11 phase 1 sur les méthodes d'allocation des coûts qui
12 nous permettront rapidement de rentrer tête
13 première dans la phase 2 qui est la phase sur la
14 refonte puis les révisions des structures
15 tarifaires.

16 Donc c'est sûr ici, suite à une décision de
17 la Régie en phase 1, on se retrouvait à attendre
18 encore une année ou deux à poursuivre nos
19 réflexions et ça ne nous permettrait pas de rentrer
20 dans une phase 2, je pense qu'on n'attendrait pas
21 un objectif ici qui est important, c'est-à-dire
22 être capables de s'en aller vers une refonte et une
23 révision des structures tarifaires et là, ça fait
24 plusieurs années qu'on se présente devant vous puis
25 vous nous entendez dire : « Ah bien ça, on va le

1 traiter dans le cadre de la vision tarifaire. On va
2 le traiter dans le cadre de la vision tarifaire. »
3 Je pense que ça s'accumule puis ça serait peut-être
4 le temps, justement, qu'on rentre dans la phase 2
5 puis qu'on adresse les différents enjeux et
6 problématiques au niveau tarifaire.

7 Maintenant, j'aimerais vous entretenir sur
8 quelques éléments importants que nous devrions tous
9 avoir à l'esprit dans les prochains jours. D'abord,
10 le but de l'allocation des coûts est d'attribuer
11 l'ensemble des éléments du coût de service aux
12 différentes catégories de clients en identifiant
13 comment les coûts et les différents services qui
14 sont offerts aux différentes catégories de
15 clientèles, donc on essaie de trouver ici le lien
16 de causalité.

17 Selon Gaz Métro, l'exercice doit permettre
18 de répartir les coûts entre les différentes
19 catégories de clients de façon le plus
20 équitablement et raisonnablement possible. Gaz
21 Métro croit que la principale question à laquelle
22 nous devons répondre est la suivante : est-ce que
23 les méthodes sélectionnées sont raisonnables? Bien
24 que cela puisse paraître simple, allouer des coûts
25 aux différentes clientèles qui les causent demande

1 de la rigueur, de la réflexion et du jugement dans
2 la pratique.

3 (9 h 25)

4 Pour Gaz Métro, les méthodes d'allocation
5 des coûts sont raisonnables quand elles
6 permettent : un, de respecter le principe de
7 causalité des coûts, qui est un principe
8 fondamental, mais aussi quand elles sont simples,
9 précises, fiables et stables. Et ça, c'est
10 important pour nous. Je vais y revenir dans les
11 prochaines minutes, puis on va y revenir aussi dans
12 les prochains jours.

13 L'allocation des coûts et la conception des
14 tarifs ne sont malheureusement pas une science
15 exacte. C'est un exercice qui est imprécis en soi.
16 Il n'y a pas de solution ou de méthode parfaite.
17 Certains éléments s'opposent. C'est comme toute
18 chose dans la vie; tout est une question
19 d'équilibre. Dans la mesure du possible, il faut
20 donc inviter de trop complexifier les méthodes
21 utilisées. On le sait, c'est déjà complexe.
22 Maintenant, de trop complexifier des méthodes, ça
23 peut avoir différents éléments, différents impacts
24 que je reprends dans les prochaines minutes, que je
25 vais regarder avec vous dans les prochaines

1 minutes.

2 Dans un premier temps, trop de complexité
3 peut entraîner une dilution et même une rupture du
4 lien de causalité, c'est-à-dire ne plus être en
5 mesure de juger du caractère raisonnable du dit
6 lien causal. Je m'explique. À la base, l'allocation
7 des coûts, ce qu'on fait, c'est qu'on essaie
8 d'utiliser des facteurs d'inducteurs de coûts qui
9 sont relativement simples, qui sont reconnus dans
10 la littérature; c'est-à-dire idéalement une
11 allocation directe. Par la suite, on essaie
12 d'utiliser différents facteurs qu'on pourrait dire
13 de base. Les trois plus connus sont les volumes, la
14 capacité et les clients. Il y en a un autre qui est
15 utilisé à certaines reprises, qui est les revenus.

16 Gaz Métro, vous l'avez vu dans l'ensemble
17 de notre preuve, ce n'est pas un facteur de base
18 qu'on tend à utiliser trop souvent. Pourquoi? C'est
19 que quand on fait un choix tarifaire d'avoir de
20 l'interfinancement dans nos tarifs, et plus cet
21 interfinancement là est important, bien plus ça
22 crée un biais. Ça fait qu'on vient allouer des
23 coûts en fonction des revenus. Donc, nous, on
24 considère que, dans certains cas, c'est correct
25 d'utiliser le facteur de base revenu, mais avec

1 discernement.

2 Dans un monde idéal, pour fins de
3 simplicité, on utiliserait une allocation directe
4 ou un seul facteur de base, c'est-à-dire on
5 allouerait un coût, on regarde le lien de causalité
6 puis on dit : « Ah, ça, c'est le nombre de clients
7 qui se génère. » Cent pour cent (100 %) nombre de
8 clients; c'est simple, c'est efficace, puis on
9 pense qu'on a quelque chose de stable. Par contre,
10 ça ne veut pas dire qu'on a le bon lien de
11 causalité.

12 Donc, dans la pratique, quand on alloue
13 différents coûts, c'est un peu plus complexe, et
14 c'est très rare qu'on peut avoir un seul facteur,
15 il y en a, mais il y a plusieurs coûts qu'il faut,
16 effectivement, venir faire un mix des différents
17 facteurs de base. Chez Gaz Métro, on appelle ça le
18 facteur spécial. Donc, par exemple, on va allouer
19 un coût en fonction du nombre de clients puis des
20 volumes, à cinquante-cinquante (50-50).

21 Pour certains coûts, où est-ce que ça
22 devient plus difficile d'évaluer le lien causal, on
23 va venir utiliser ce qu'on appelle un facteur
24 dérivé. Donc, un des plus connus, là, qu'on a
25 discuté à maintes reprises, là, c'est BASETAR.

1 Donc, ce qu'on vient faire, c'est qu'on vient
2 allouer plusieurs coûts de la base de tarification
3 en fonction des différents facteurs tels que les
4 volumes, le nombre de clients, l'allocation
5 directe. Et pour les autres coûts où est-ce que le
6 lien de causalité est moins direct, bien, on vient
7 allouer ces coûts-là en fonction de la répartition
8 qui a déjà été faite pour les autres éléments de la
9 base de tarification. Et là, on crée un facteur
10 dérivé, en l'occurrence BASETAR.

11 Dans un niveau de complexité encore plus
12 grand, là, on va avoir ce qu'on appelle une
13 combinaison de facteurs dérivés. Et c'est ici que
14 ça se complique un peu. Il faut faire attention aux
15 combinaisons de facteurs dérivés pour allouer un
16 coût. Ça devient très difficile de retrouver la
17 causalité en lien avec les facteurs de base, tels
18 que le nombre de clients, volume, et caetera. Il
19 est donc difficile de juger du caractère
20 raisonnable en lien avec la causalité des coûts.

21 Je vais vous donner un exemple. Dans une
22 des demandes de renseignements, je ne sais pas si
23 c'était de la Régie, pour certains coûts, on nous
24 disait : « Est-ce que ça serait possible d'utiliser
25 une combinaison de deux facteurs dérivés, puis

1 créer un nouveau facteur dérivé? » En l'occurrence,
2 c'était BASETAR et EXPLOITTD, qui sont deux
3 facteurs dérivés à cinquante-cinquante (50-50).

4 Là, ce qu'il faut comprendre, c'est que
5 EXPLOITTD, qui est un facteur dérivé pour allouer
6 les coûts des dépenses d'opération, inclut déjà, il
7 est déjà dérivé du facteur BASETAR. Parce qu'il
8 faut comprendre que quand on alloue la base de
9 tarification, bien on vient aussi allouer certains
10 coûts des dépenses d'exploitation en lien avec la
11 base de tarification. Et EXPLOITTD, qui est le
12 facteur dérivé des dépenses d'exploitation, inclut
13 déjà à quarante et un pour cent (41 %), est déjà
14 dérivé à quarante et un pour cent (41 %) du facteur
15 BASETAR.

16 Si vous ne m'avez pas suivi, là, c'est
17 exactement le sens de mon propos. C'est-à-dire que
18 quand on commence à faire des facteurs dérivés, à
19 combiner des facteurs dérivés, il devient très
20 difficile de regarder le coût et le facteur qu'on y
21 applique, et de se poser la question : « Est-ce
22 qu'on a un lien causal? », puis « Est-ce que c'est
23 raisonnable? »

24 À la base, là, c'est sûr, quand on fait des
25 dérivés sur des dérivés des dérivés, on est

1 capable, à la limite, de retrouver que vous allez
2 avoir cinq pour cent (5 %) en nombre de clients,
3 dix pour cent (10 %) en capacité, dix pour cent
4 (10 %) en volume, X en allocation directe, mais ça
5 devient très, très complexe. Puis ça devient
6 compliqué rapidement, et de manière efficace, de
7 voir le lien de causalité, puis d'être capable de
8 se positionner à dire « oui, il est équitable et
9 raisonnable ».

10 Dans un deuxième temps, les méthodes
11 doivent être également facilement compréhensibles -
12 donc, c'est un peu en lien avec mon premier point -
13 pour les différentes parties prenantes, incluant la
14 Régie et ce, sans prêter à interprétation. De plus,
15 elle doit être facilement applicable pour Gaz
16 Métro, autant au niveau du processus de production
17 qu'au niveau de la simplicité administrative dans
18 l'application des méthodes. Si ces éléments ne sont
19 pas respectés, cela peut créer une lourdeur
20 administrative et réglementaire pouvant générer des
21 coûts substantiels.

22 (9 h 30)

23 Mais là, c'est important, puis on a
24 tendance à l'oublier s'il y a des changements
25 d'ordre... changements internes demandés, d'ordre

1 majeur, qui engendrent des coûts importants, qui
2 bénéficient uniquement à l'allocation des coûts,
3 là, je pense qu'on fait fausse route.

4 Finalement, trop de complexité pourrait ne
5 pas permettre d'atteindre l'un de nos objectifs
6 qu'on s'est fixés en début de ce processus, en
7 début de ce dossier. Je vais y revenir un petit peu
8 plus tard, dans les prochaines minutes. Gaz Métro
9 estime donc que ses propositions sont simples,
10 précises, fiables et stables et qu'elles permettent
11 de respecter le principe de la causalité des coûts.
12 Les méthodes qui sont proposées sont donc
13 raisonnables. Elles sont bien calibrées.

14 Un autre point important à mentionner est
15 que l'allocation des coûts doit refléter les
16 pratiques des différents services de Gaz Métro et
17 non de leur imposer des pratiques, des nouvelles
18 pratiques. Si Gaz Métro, la Régie, des intervenants
19 considèrent que les pratiques d'affaires chez Gaz
20 Métro doivent être révisées, celles-ci doivent
21 faire l'objet d'un dossier spécifique ou... à
22 l'intérieur d'une cause tarifaire et doivent être
23 approuvées par la Régie le cas échéant. Par la
24 suite, l'allocation des coûts, bien évidemment,
25 doit être ajustée pour refléter ces changements

1 s'il y a lieu.

2 Un autre élément, c'est qu'il ne faut pas
3 perdre de vue l'objectif ou les objectifs de
4 l'allocation des coûts une fois qu'elle est
5 produite. Elles sont des deux ordres. La première
6 c'est d'être à la base de la conception et de la
7 refonte des tarifs qui va être le sujet de notre
8 phase 2, à venir. Et l'autre, c'est le point de
9 départ à la stratégie tarifaire annuelle.

10 Donc, pour ce qui est du premier objectif,
11 bien évidemment, l'allocation des coûts est
12 importante dans le processus de conception des
13 tarifs, car elle en guide la conception. Donc, elle
14 guide la conception de tarifs qui sont... qui
15 seront justes et raisonnables. Toutefois, les
16 tarifs bien conçus ne sont pas uniquement calqués
17 sur l'allocation des coûts. Des tarifs bien conçus
18 reflètent également l'importance d'autres
19 considérations que vous avez mentionnées dans votre
20 mot d'ouverture, Monsieur le Président, telles que
21 la situation concurrentielle. Dit autrement, des
22 tarifs qui seraient parfaitement calqués sur les
23 coûts ne mèneraient pas nécessairement à des tarifs
24 qui sont justes et raisonnables.

25 Le deuxième objectif en est un d'importance

1 également et constitue une amélioration par rapport
2 à nos pratiques passées. C'est-à-dire que l'étude
3 de l'allocation des coûts servira comme point de
4 départ aux stratégies tarifaires annuelles. L'étude
5 sera donc effectuée en même temps que notre demande
6 de coûts de service de l'année visée et non de
7 l'année... du budget de l'année de la cause
8 tarifaire précédente. Ceci est conforme aux
9 meilleures pratiques dans le marché et selon notre
10 compréhension, c'est même une pratique qui a cours
11 ici même au Québec chez Hydro-Québec. Et,
12 d'ailleurs, on tient à noter que l'ensemble des
13 intervenants semble d'accord avec cet objectif.

14 Cela nous permettra donc d'avoir le
15 portrait des coûts en même temps que nous fixerons
16 les tarifs. Cela dit, un mot important ici, si on
17 met en place des méthodes d'allocation des coûts
18 qui seraient trop complexes, cela pourrait
19 compromettre ce deuxième objectif et avoir même
20 l'effet inverse. C'est-à-dire qu'avoir une
21 allocation des coûts qui est plus précise, mais qui
22 n'est pas disponible au moment souhaité n'est guère
23 très utile. Je ferais une analogie ici. C'est comme
24 si on travaillait très fort pour avoir une carte
25 routière très détaillée d'un itinéraire, mais de ne

1 pas avoir cette carte routière quand on démarre
2 notre voyage.

3 Quelles que soient les approches ou les
4 méthodes qui seront retenues et approuvées par la
5 Régie de l'énergie, Gaz Métro croit qu'il est
6 primordial que cet objectif permette l'atteinte...
7 que ses méthodes, pardon, permettent l'atteinte de
8 cet objectif.

9 Conformément à la demande de la Régie, nous
10 commencerons par vous présenter les critères de
11 conception et d'opération du réseau. C'est une
12 étape importante tel que mentionné précédemment,
13 l'allocation des coûts doit refléter la causalité
14 des coûts. Et la clé d'une bonne allocation des
15 coûts qui est équitable et raisonnable, bien, c'est
16 de bien comprendre cette dite causalité des coûts.

17 Cela dit, je tiens à souligner que ces
18 critères ont été présentés à la Régie par le passé
19 et font présentement l'objet du dossier R-3919. Ce
20 dossier... ces critères ont été analysés et revus
21 par Gaz Métro avec le support de spécialistes en la
22 matière. Ce premier panel nous permettra de bien
23 comprendre les critères à la base de la conception
24 et de l'opération des réseaux et non de juger du
25 bien-fondé de ceux-ci. Cela nous permettra de

1 porter un jugement éclairé sur ladite causalité des
2 coûts qui sera traitée par le panel numéro 2 qui
3 abordera les questions traitant de l'allocation des
4 coûts. Je comprends, c'est que ça risque d'être en
5 début d'après-midi.

6 Sans plus tarder, je vais passer la parole
7 à mon collègue, monsieur Béland. Bonne audience à
8 tous.

9 M. MATHIEU BÉLAND :

10 Bonjour. Merci, Jean-François. Donc, je viens vous
11 parler des critères de conception et d'opération
12 des réseaux de Gaz Métro. Je vais commencer par une
13 présentation sommaire du réseau de Gaz Métro pour
14 bien comprendre, justement, comment le réseau de
15 Gaz Métro est fait. Puis, après ça, on va aller
16 dans les critères appliqués à la conception et
17 l'opération des réseaux.

18 Donc, au point de vue mise en contexte, les
19 critères de conception et d'opération des réseaux
20 ont été déposés en octobre deux mille treize (2013)
21 à la Régie de l'énergie. Sauf que, lorsqu'on les a
22 déposés à la Régie, on a dit qu'on était en train
23 de revoir ces critères-là. Donc, on s'est assis
24 avec des spécialistes en la matière pour justement
25 revoir chacun de ces critères de conception et

1 d'opération des réseaux. Les critères ont été
2 déposés... les critères modifiés ont été déposés en
3 janvier deux mille quinze (2015). Donc voici un
4 schéma qui représente un peu le parcours du gaz.
5 Donc ça commence par le transporteur, qui est
6 TCPL/TQM; la première ligne, qui est la ligne
7 pleine, on parle du Transporteur, on va sur un
8 réseau de transmission, on arrive au poste
9 d'embranchement, qui appartient à Gaz Métro, ou le
10 poste de compression.

11 (9 h 36)

12 Là, on va dans un autre réseau de
13 transmission, parce que la pression varie entre
14 quatre mille kilopascals (4 000 kPa) et dix mille
15 (10 000) kPa. On va à un poste de livraison puis
16 après ça, on rentre dans un réseau de distribution,
17 qui comprend l'alimentation et la distribution;
18 l'alimentation, la pression varie, la différence
19 entre l'alimentation, qui est le point 2, dans le
20 fond, distribution, point 1, transmission, vous
21 allez le voir dans les critères, je vais y refaire
22 référence dans le tableau des critères un peu plus
23 loin.

24 Mais l'alimentation, la pression varie
25 entre mille et deux mille neuf cents (1 000 -

1 2 900) kPa, tandis que la distribution, la pression
2 peut varier entre soixante-dix et sept cents (70 -
3 700) kPa. Habituellement, les réseaux standards de
4 chez Gaz Métro, l'alimentation, c'est mille (1 000)
5 et deux mille quatre cents (2 400) kPa, puis le
6 réseau de distribution standard, c'est environ
7 quatre cents (400) kPa.

8 La ligne pointillée, qui est, dans le fond
9 qui peut être un autre trajet qui est fait par le
10 gaz, c'est que ça part du Transporteur puis au lieu
11 de passer par un réseau de, un poste
12 d'embranchement, un poste de compression, ça va
13 directement au poste de livraison, donc il n'y a
14 pas de réseau de transmission de Gaz Métro entre le
15 Transporteur et notre réseau de distribution. Puis
16 après ça, justement, ça suit le même parcours, ça
17 va dans un réseau de distribution.

18 Les critères, justement, les critères 1,
19 c'est les critères pour la transmission, les
20 critères de conception; puis les critères pour la
21 distribution, c'est les critères 2. Ça fait qu'il y
22 a vraiment deux critères qui ne sont pas, qui sont
23 différents entre la transmission et la
24 distribution.

25 De façon globale, on va partir, je vais

1 réexpliquer un peu le même schéma. Donc la ligne
2 jaune moutarde, c'est TCPL, TransCanada Pipelines,
3 ici; la ligne vert olive, c'est TQM, donc c'est le
4 Transporteur. Après ça, il y a les réseaux de
5 transmission de Gaz Métro. Donc on commence en
6 Abitibi par Earlton; ça, c'est un réseau qui
7 appartient à Champion Pipe Line; donc ça part de
8 Earlton, qui est un poste de compression, via notre
9 réseau de transmission puis notre réseau de
10 distribution ici, qui est en Abitibi.

11 Le deuxième, le Saguenay, le poste, on a un
12 poste de compression à Saint-Maurice, le réseau de
13 transmission de trois cent cinquante kilomètres
14 (350 km), en bleu, puis il y a plein de petits
15 réseaux de distribution qui sont connectés par des
16 postes de livraison, comme j'expliquais
17 précédemment, le long du réseau de transmission. Il
18 y a Bécancour, qui est en mauve; Saint-Nicolas,
19 Saint-Flavien; l'Estrie, qui est en brun, qui est
20 connecté à deux endroits par des postes
21 d'embranchement, Sabrevois et Waterloo.

22 Il y a la Montérégie, qui est en bleu, qui
23 est connecté au poste d'embranchement de Saint-
24 Mathieu. Puis, évidemment, encore une fois, il y a
25 des postes de livraison tout le long des réseaux de

1 transmission que je parle. Et le dernier, le poste,
2 dans le fond, le réseau de transmission de
3 Montréal, qui part du poste d'embranchement, qui
4 est une vanne, qui s'en va jusqu'au poste de
5 livraison de Montréal-Est.

6 Donc si je « zoome » de façon plus précise
7 sur le réseau de Montréal-Est, donc le triangle
8 inversé ici, c'est le poste d'embranchement; en
9 mauve, c'est la conduite de transmission de deux
10 kilomètres (2 km); le triangle droit, c'est le
11 poste de livraison de Montréal-Est, qui diminue la
12 pression ici de dix mille (10 000) kPa jusqu'à deux
13 mille quatre cents (2 400) kPa.

14 En rose, si on continue ici, il y a une
15 ligne rose en dessous, c'est le réseau
16 d'alimentation, qui, soit, dans le fond, alimente
17 des clients industriels, gros commerciaux, mais
18 surtout industriels, ou qui va alimenter les carrés
19 ici, qui sont des postes de détente; les postes de
20 détente, ça nous permet de diminuer la pression de
21 deux mille quatre cents (2 400) jusqu'à quatre
22 cents (400) kPa, ou des pressions plus basses.

23 Donc, voici le tableau des critères de
24 conception et d'opération. Donc on voit ici qu'il y
25 a quatre catégories, que je reviendrai par après.

1 Les numéros de critères sont de 1 à 23, donc on a
2 vingt-trois (23) critères plus spécifiques. Je
3 reviens, transmission 1, donc ça, c'est les
4 critères qui sont appliqués pour la transmission,
5 ici, et les critères qui sont appliqués pour la
6 distribution. On voit qu'il y en a qui s'appliquent
7 pour les deux, tandis qu'il y en a d'autres qui ne
8 s'appliquent pas, justement, pour les deux types de
9 réseaux. La distribution comprend l'alimentation
10 dans ce cas-là, même affaire que le schéma qui
11 avait été présenté.

12 Donc si on revient, je vais juste passer
13 rapidement, dans le fond, les quatre grands
14 critères. Les besoins des clients, ça, ça nous
15 permet d'identifier les besoins des clients. On a
16 le débit demandé par le client, la pression
17 effective pour faire fonctionner ses appareils, qui
18 peut varier considérablement. Ça, c'est le genre de
19 critère qui nous permet de vraiment identifier
20 qu'est-ce que le client a besoin au niveau du gaz.
21 (9 h 42)

22 Évidemment, chaque demande d'ajout de
23 charge sur le réseau demande une validation de la
24 capacité du dit réseau où est-ce que le client va
25 être installé. Donc, il y a plusieurs choses,

1 plusieurs critères qui sont regardés pour valider
2 que la capacité du réseau est suffisante pour
3 alimenter le client. Donc, il y a les
4 spécifications techniques. Dans les spécifications
5 techniques, il y a énormément d'information donc,
6 j'en prends une, par exemple, la pression minimum à
7 avoir au réseau. Donc quand on ajoute un client sur
8 un réseau, on ajoute la charge du client, la charge
9 demandée, la pression demandée sur le réseau puis
10 on valide, justement, l'impact de ce client-là sur
11 la pression minimum du réseau. Dans les
12 spécifications techniques, justement, il y a une
13 pression minimum à respecter pour l'ajout de chaque
14 client qui est demandée.

15 La vitesse d'écoulement. Des fois, la
16 pression qu'on obtient en bout de réseau est
17 suffisante, mais la conduite est trop petite donc
18 on atteint des vitesses trop élevées qui pourraient
19 endommager l'intégrité de la conduite. Donc, c'est
20 deux exemples qui expriment, justement, des
21 validations qui sont faites pour mesurer la
22 capacité d'un réseau de transmission et de
23 distribution.

24 Il y a le design du réseau, justement,
25 c'est quoi le tracé? Comment qu'on va réussir à

1 connecter le client sur le réseau? Est-ce que,
2 justement, on a des traverses de cours d'eau? Est-
3 ce qu'il faut faire des déviations? Est-ce qu'il
4 faut passer par des routes? Est-ce qu'il faut
5 prendre une emprise? Donc, plein de questions qu'il
6 faut se poser qui ont une influence, justement, sur
7 la dernière catégorie qui est sur les coûts.

8 L'intégration dans le réseau. Est-ce que
9 c'est un quartier industriel? Est-ce que c'est un
10 quartier commercial? Est-ce qu'on est sur un
11 boulevard? Donc, ça va influencer quel type de
12 conduite qu'on va mettre, là, à cause que,
13 justement, sur un boulevard commercial ou
14 industriel, on va s'attendre à différentes charges
15 qu'un boulevard résidentiel, tout simplement.
16 Évidemment, l'analyse des coûts. Pour deux options
17 ayant la même capacité hydraulique puis capacité
18 résiduelle, bien, évidemment, on va prendre la
19 moins chère des deux options choisies.

20 Je reviens rapidement sur le critère numéro
21 4, juste pour dire que, justement, la semaine
22 passée on a redéposé le critère numéro 4. C'était
23 seulement pour clarifier la définition du critère
24 numéro 4, mais le concept reste le même donc je
25 vais dans le tableau, client au service, dans le

1 fond, pour la conception de la transmission, on
2 tient compte seulement des clients au service
3 continu, on ne tient pas compte des clients au
4 service interruptible tandis que pour la
5 distribution qui comprend l'alimentation, bien, on
6 tient compte non seulement du débit du client au
7 service continu et le débit du client au service
8 interruptible. Ça complète ma présentation.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Monsieur le Président, donc les témoins sont prêts
11 à être contre-interrogés. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Merci aux témoins. Maître Sarault, à vous la
14 parole.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Excusez-moi, la cote de la présentation Gaz Métro
17 va être la B-0105.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

19 Q. **[1]** Alors bonjour Monsieur le Président, Monsieur
20 le Régisseur, Madame le Régisseur, bonjour aux
21 témoins. J'ai quelques questions de clarification
22 principalement pour monsieur Béland pour bien
23 comprendre le sujet qui va nous mener au panel
24 numéro 2 cet après-midi et qui est un peu
25 tributaire de votre présentation. Je voudrais aller

1 à votre acétate numéro 4, celle qui montre le
2 réseau de Gaz Métro de façon schématique avec la
3 ligne pointillée, n'est-ce pas? C'est ça,
4 exactement. Alors, on voit là-dedans qu'il y a
5 quatre grandes catégories de conduites de gaz
6 naturel qui existent pour alimenter le gaz naturel
7 au Québec. Il y a d'abord les lignes de transport
8 de TransCanada Pipeline et de TQM; ensuite, les
9 lignes de transmission; ensuite, les lignes
10 d'alimentation; et, enfin, les lignes de diminution
11 et on diminue un peu de volume au fur et à mesure
12 qu'on avance avec chacune des catégories.

13 D'abord, d'un point de vue strictement
14 allocation du coût de service, lorsqu'on parle de
15 conduites principales, on ne parle pas des lignes
16 de transport de TQM et de TransCanada Pipeline,
17 n'est-ce pas? C'est seulement les trois autres
18 catégories? Je pense que c'est assez évident.

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. Effectivement, toutes les conduites qui sont de
21 TCPL, TQM sont dans le service de transport de Gaz
22 Métro et non dans la distribution.

23 Q. **[2]** Exact. Est-ce qu'il y a, au Québec, des
24 consommateurs qui sont branchés directement sur le
25 réseau de TCPL ou sur le réseau de TQM?

1 M. MATHIEU BÉLAND :

2 R. Pas directement, on a toujours une conduite entre
3 les deux.

4 Q. **[3]** Ah, il n'y a pas de branchement. La conduite
5 entre les deux, elle tombe dans quelle catégorie?
6 Ceux qui sont branchés?

7 R. Le client... Dans le fond, il y a une conduite de
8 transmission de Gaz Métro qui est à sept mille
9 (7000) kPa qui est, dans le fond, qui « fitte »
10 avec le critère numéro 1 de transmission puis après
11 ça, il y a un branchement directement après. Donc,
12 c'est transmission puis après ça, il y a
13 directement...

14 Q. **[4]** Ça, c'est un gros client industriel?

15 R. C'est...

16 Q. **[5]** Est-ce que c'est confidentiel? Je pense que
17 c'est TransCanada Énergie à Bécancour ça? Sauf
18 erreur de ma part.

19 R. Vous avez raison.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Béland, excusez-moi, veuillez parler plus
22 proche du micro pour qu'on vous entende bien.

23 (9 h 49)

24 Me GUY SARAULT :

25 Q. **[6]** C'est le seul au Québec?

1 M. MATHIEU BÉLAND :

2 R. Je pense qu'il y a deux, une autre, une ou deux
3 autres exceptions, sur TQM, TCPL. Non, le reste,
4 c'est sur... Bien, on passe toujours par notre
5 transmission. Donc, sur notre transmission
6 directement, je pense qu'il y a un ou deux autres
7 clients.

8 Q. [7] Donc, c'est d'un point de vue de vos méthodes
9 d'allocation du coût de service, ce sont considérés
10 comme des clients branchés directement à des lignes
11 de transmission?

12 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

13 R. Bien, au ni... Là, Monsieur Béland pourra répondre
14 pour le côté conception, opération des réseaux.
15 Quand on parle d'allocation des coûts, les clients
16 sont raccordés soit sur des conduites de
17 transmission ou de distribution. Dans le cas du
18 client qu'on nomme ici, TCE, il est raccordé,
19 effectivement, par une conduite de transmission,
20 mais ce n'est pas une conduite qui est dédiée à
21 TCE, c'est une conduite qui nous permet d'alimenter
22 ce qu'on appelle dans le jargon, là, boucler le
23 réseau de Bécancour, donc, le réseau de
24 transmission de la région de Bécancour. Donc, oui,
25 le client est raccordé sur une conduite de

1 transmission, mais cette conduite de transmission
2 nous permet d'alimenter le parc de Bécancour et de
3 boucler le réseau.

4 Q. **[8]** O.K. Est-ce qu'il y a des clients qui sont
5 branchés directement à des conduites
6 d'alimentation?

7 M. MATHIEU BÉLAND :

8 R. Oui.

9 Q. **[9]** Est-ce qu'il y en a beaucoup?

10 R. Qu'est-ce que vous entendez par beaucoup?

11 Q. **[10]** J'aimerais un ordre de grandeur, en chiffre,
12 de nombre.

13 R. Bien c'est de l'information, là, qui a été déposée
14 au dossier à maintes reprises, là.

15 Q. **[11]** Oui. Oui. Oui.

16 R. On parle d'environ sept cents (700) clients.

17 Q. **[12]** Puis on parle de clients qui ont quand même
18 des volumes plus importants que les... Ce n'est pas
19 des clients résidentiels, évidemment.

20 R. Dans le fond, il y a des clients industriels. Puis
21 quand on va dans des secteurs plus ruraux, bien, on
22 appelle ça des « farm tap ». Donc, on peut avoir
23 une petite ferme, une petite maison alimentée
24 directement sur une conduite d'alimentation, où
25 est-ce que ça nous permet de faire des bonnes

1 distances pour faire la distribution.

2 Q. **[13]** O.K. Donc, ce n'est pas impossible.

3 R. Ce n'est pas impossible.

4 Q. **[14]** Et le reste de la clientèle, donc, passé sept

5 cents (700), il y en a plusieurs cent..., c'est-à-

6 dire à peu près cent soixante mille (160 000)

7 clients sauf erreur, en tout cas, je ne sais pas

8 tous les autres milliers, là, qui sont branchés aux

9 conduites de distribution.

10 R. Oui.

11 Q. **[15]** Parfait. Alors l'allocation des coûts, ça va

12 faire l'objet, pour ces catégories-là, ça va faire

13 l'objet du panel numéro 2, si je comprends bien.

14 R. Oui.

15 Q. **[16]** Ici, c'est terminus tout le monde descend.

16 O.K. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci Maître Sarault. Maître Turmel?

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bonjour Monsieur le Président. Bonjour Madame le

21 Régisseur, bonjour Monsieur le Régisseur Méthé,

22 bonjour aux membres du panel. André Turmel, pour la

23 FCEI.

24 Q. **[17]** Puisque nous y sommes, sur l'acétate 4, peut-

25 être une question de tarification. Dans la boîte

1 transmission, on donne des critères, là, minimaux,
2 là, de quatre mille (4 000) kPa à dix mille
3 (10 000) kPa. Et à droite, on voit jusqu'à deux
4 mille neuf cents (2 900) kPa. Je me demandais juste
5 entre deux mille neuf cents (2 900) et quatre mille
6 (4 000), il y a comme un hiatus.

7 M. MATHIEU BÉLAND :

8 R. On uniformise dans le fond les classes de pression
9 des réseaux. Donc, il n'y a pas de classe de
10 pression qui est située entre deux mille neuf cents
11 (2 900) et quatre mille (4 000) kPa.

12 Q. **[18]** O.K. Parfait. Bon alors revenons, peut-être.
13 On va travailler avec un document qui a été déposé
14 dans le cadre du présent dossier. C'est la pièce,
15 dans le cadre... c'est la pièce B-68. Dans les
16 faits, c'est le document, ce sont les critères de
17 conception déposés en octobre deux mille treize
18 (2013), qui ont été déposés dans le présent dossier
19 à la pièce B-68 en annexe. Alors juste pour qu'on
20 se retrouve, B-68 dans ce dossier-ci, mais qui
21 était la pièce B-82 du dossier R-3837-2013,
22 document qui avait été document en octobre deux
23 mille treize (2013), dont vous avez fait référence
24 tout à l'heure. Vous me dites quand vous l'avez.
25 Juste...

1 M. MATHIEU BÉLAND :

2 R. Je l'ai.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Q. **[19]** Parfait. Juste pour être bien certain, il y a
5 aussi une version plus, c'est bien la version plus
6 à jour qui a été déposée également sous la cote B-
7 100 de mémoire, là, récemment, sur les critères?

8 M. MATHIEU BÉLAND :

9 R. Ce ne sont pas les critères modifiés.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 O.K. Ce ne sont pas les critères de conception.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Non. Non. Ça, c'est...

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Parfait. Excusez-moi.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Non. B-68, c'est en annexe, B-68, le document. O.K.

18 Ça va? Donc...

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 En fin de compte, c'est une demande de
21 renseignement.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui. Tout à fait. Alors merci.

24 Q. **[20]** Monsieur Béland, alors vous êtes prêt.

25 Excellent. À ce document-là qui comporte quarante

1 (40) pages, je vous envoie à la page 37 de 40. Dans
2 les faits, moi, je veux discuter avec vous, là, de
3 deux situations; la première, le non-respect des
4 avis d'interruption sur les retraits interdits,
5 dont traite ce document-là. Et plus tard, tout à
6 l'heure, ce sera un autre débat, une autre
7 question, on parle d'avoir des dépassements, là, de
8 la demande hebdomadaire, vhm, vhm horaire prévu au
9 contrat, les débits horaires contractuels.
10 (9 h 55)

11 Alors revenons donc sur le non-respect des
12 avis d'interruption, aux lignes 7 à 10 dans ce
13 document-là, vous présentiez à l'époque, et là,
14 nous étions en octobre deux mille treize (2013),
15 vous indiquiez que :

16 Gaz Métro instrumentera quatre clients
17 majeurs en combinaison tarifaire au
18 Saguenay ainsi que huit clients
19 majeurs en Estrie. L'instrumentation
20 permettra au CCR de lire en temps réel
21 le débit des clients afin de s'assurer
22 qu'ils respectent leur débit demandé
23 (débit horaire maximal au tarif
24 continu) inscrit au contrat lorsqu'ils
25 sont interrompus.

1 Alors, quelques simplement questions pour
2 comprendre où vous en êtes. Puis, peut-être bien
3 regarder, peut-être, bien regarder, le constat de
4 l'interruption. Il y a toujours deux perspectives :
5 du point de vue de Gaz Métro puis du point de vue
6 du client. Alors, est-ce que je comprends que, dans
7 un premier temps, bon, dans chaque région... là, on
8 parle de quatre au Saguenay, huit en Estrie. De
9 manière générale, dans chaque région, combien y a-
10 t-il de clients majeurs qui ne sont pas encore
11 instrumentés? Est-ce qu'on a avancé depuis octobre
12 deux mille treize (2013)? Et d'une certaine
13 manière, comment le centre de contrôle du réseau
14 peut s'assurer qu'il respecte son débit horaire
15 maximal inscrit au contrat quand on les
16 interrompt?

17 M. MATHIEU BÉLAND :

18 R. Donc, je n'ai pas le chiffre exact du nombre de
19 clients, mais on a instrumenté d'autres clients,
20 justement, sur le réseau du Saguenay puis de
21 l'Estrie.

22 Q. [21] Si on pouvait peut-être prendre l'engagement.
23 Si vous l'avez, c'est certainement pas tellement
24 loin. On comprend que vous ne l'avez pas sur le
25 bout de vos doigts. Donc, l'engagement numéro 1,

1 Madame la Greffière, donc, donnez pour l'Estrie et
2 le Saguenay, c'est les deux régions conséquences,
3 le nombre de clients qui ont été instrumentés à ce
4 jour. D'accord?

5 R. Oui.

6 Q. [22] O.K. Parfait. Et j'ajouterais en lien avec ce
7 qui avait été mentionné à la pièce B-068 qui est la
8 pièce B-082 du document R... du dossier R-3837-
9 2013, juste pour compléter le dossier. O.K.

10

11 E-1 Donnez, pour l'Estrie et le Saguenay, le
12 nombre de clients qui ont été instrumentés
13 à ce jour, en lien avec ce qui est
14 mentionné à la pièce B-068

15

16 Les... bon, toujours sur le cas des retraits
17 interdits ou ces difficultés-là, je comprends que
18 récemment, la Régie, dans la décision D-2012-158,
19 avait modifié ou avait accepté les modifications
20 aux conditions de service pour réduire ou tenter de
21 réduire le nombre de cas de retraits interdits.
22 Est-ce que vous avez vu une réduction de ces... un
23 effet concret des mesures adoptées au tarif suite à
24 cette demande qui avait été déposée en deux mille
25 douze (2012)? Est-ce qu'il y a un effet concret

1 dans la réalité?

2 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

3 R. Je n'ai pas la décision exactement...

4 Q. **[23]** Pardon?

5 R. ... à laquelle vous faites référence. Je n'ai pas
6 la décision à laquelle vous faites référence.

7 Q. **[24]** D-2012-158...

8 R. De mémoire, en tout cas, si c'est la décision que
9 j'ai en...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Q. **[25]** Monsieur Tremblay, parlez plus près, s'il vous
12 plaît...

13 R. Oui, O.K.

14 Q. **[26]** ... et plus fort.

15 R. Pardon. Donc, si c'est la décision que j'ai en
16 tête, ce n'était pas au niveau des retraits
17 interdits, mais du gaz d'appoint pour contrer des
18 interruptions, GAI...

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Q. **[27]** O.K.

21 R. ... où est-ce que la Régie voulait s'assurer que
22 dans une situation, autant au niveau des
23 approvisionnements qu'en distribution, mais
24 particulièrement au niveau des approvisionnements
25 gaziers, ou si on n'était pas en mesure d'aller

1 du réseau est élevé. Le second enjeu a
2 trait à l'équité tarifaire.

3 Ça tombe bien, ce matin, vous parlez d'équité
4 tarifaire, ça fait qu'on est dans la même
5 thématique.

6 Alors donc, si je reviens à ma question
7 initiale, là, depuis que les modifications ont été
8 apportées, est-ce que vous avez noté une réduction
9 des retraits interdits?

10 R. On n'a pas cette information.

11 Q. **[33]** O.K., vous ne l'avez pas, est-ce que je peux
12 vous demander de vérifier, si c'est possible de le
13 vérifier, si c'est disponible dans le cadre de
14 l'audience, bien sûr, sans faire de recherche
15 fondamentale, là, alors je demanderais l'engagement
16 numéro 2.

17 R. Donc c'est quoi, exactement, qui est demandé, est-
18 ce que...

19 Q. **[34]** Alors comme je...

20 R. ... le recalibrage des retraits interdits...

21 Q. **[35]** Non...

22 R. ... bien, les pénalités des retraits interdits ont
23 permis de réduire les retraits interdits?

24 Q. **[36]** Non. Non, je vais vous le répéter pour une
25 troisième fois, alors en D-2012-158, à la demande

1 de Gaz Métro, les conditions et tarifs ont été
2 modifiés visant à réduire le nombre de cas de
3 retraits interdits. Ma question : depuis cette
4 décision, avez-vous, est-ce que Gaz Métro a noté
5 une réduction du nombre de cas de retraits
6 interdits? Il y en avait cent (100), exemple, y en
7 a-t-il cinquante (50) ou, c'est un ordre de
8 grandeur qu'on veut comprendre, est-ce que cette
9 mesure a été efficace ou pas, parce que ça a un
10 lien, Monsieur le Président, sur
11 l'approvisionnement en général, là, quand ça
12 arrive, des retraits interdits, il y a un impact,
13 alors voilà l'engagement numéro 2 demandé.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Si vous me permettez un commentaire, Monsieur le
16 Président. Je veux juste peut-être remettre en
17 perspective, là, l'utilité ou le pourquoi du panel
18 qui est ici aujourd'hui, c'est pour parler de
19 critères de conception du réseau. Puis on a pris
20 note de l'engagement, puis mon confrère y va avec
21 est-ce que ça a été efficace ou pas, je ne pense
22 pas qu'on va se prononcer sur la portée ou
23 l'efficacité de la mesure en question, on fournira
24 les réponses.

25 Mais peut-être pour les fins, puis mon

1 confrère dit : « Je présume que ça ne sera pas trop
2 compliqué », là, on est aujourd'hui dix heures
3 (10 h), là, puis pour des fins d'efficacité, si les
4 informations ou les engagements qui sont requis, il
5 faut s'assurer qu'ils soient pertinents pour les
6 fins de l'exercice qu'on mène. C'est sûr que ces
7 gens-là, ils vont être ici toute la semaine pour
8 assister les procureurs, pour assister la Régie, ça
9 demande du temps puis de la... si on prend des
10 engagements, je voudrais juste qu'on s'assure que
11 c'est réellement pertinent pour les fins des propos
12 que nous tenons ce matin. Et on est avec un panel
13 qui vise à discuter des critères de conception du
14 réseau.

15 Alors je n'ai pas d'objection, Monsieur le
16 Président, à faire formellement, on a pris note de
17 l'engagement, mais j'aimerais ça qu'on, pour
18 m'éviter que de me relever spontanément à d'autres
19 questions à venir, qu'on recentre, là, sur
20 l'objectif du panel qui est présenté aujourd'hui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je comprends qu'il n'y a pas d'objection. Maître
23 Turmel, moi-même, j'avais une petite interrogation,
24 vous savez que monsieur Tremblay va être dans le
25 panel numéro 2 aussi, donc peut-être ici se

1 concentrer sur les questions visant les deux autres
2 personnes qui vont nous quitter après, elles vont
3 aller opérer le réseau, ou le concevoir, et donc
4 peut-être se concentrer sur les questions
5 spécifiques au Panel 1 puis...

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 D'accord...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Gardez-en...

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 ... Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 ... gardez-en pour demain, ou après-midi.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Parfait, non, O.K., je prends votre invitation à la
16 lettre. Mais peut-être, si on veut prendre de
17 l'avance, parce que puisque c'est une demande, je
18 ne sais pas si ça a été efficace, ma demande,
19 l'engagement 2 serait : depuis la décision D-2012-
20 158, les modifications aux tarifs ont-elles permis
21 de réduire le nombre de cas de retraits interdits,
22 et si oui, de combien?

23 Alors ça serait ça. J'arrête là, mais je
24 vais arrêter après ça mes demandes plus
25 particulières, je les conserverai pour la phase...

1 ça va, Monsieur... oui, on l'a... on l'a bien,
2 l'engagement 2... parfait.

3

4 E-2 : Depuis la décision D-2012-158, indiquer si
5 les modifications aux tarifs ont permis de
6 réduire le nombre de cas de retraits
7 interdits, et si oui, de combien (demandé
8 par la FCEI)

9

10 Q. [37] Bon, alors maintenant, de manière, juste pour
11 bien comprendre, Gaz Métro, dites-moi si je
12 comprends bien, est-ce qu'elle a bien la
13 possibilité d'interrompre physiquement
14 l'approvisionnement de tous les clients
15 interruptibles, ou en combinaison, qui ne
16 respectent pas un avis d'interruption? Pour
17 comprendre, là, un peu les critères, justement,
18 d'opération.

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. Bien, si on revient aux Conditions de service et
21 tarifs, effectivement, dans le même dossier qui a
22 mené à l'autre élément que vous avez fait mention
23 au niveau du recalibrage des pénalités pour les
24 retraits interdits, une autre mesure qui avait été
25 proposée et acceptée par la Régie, c'était

1 effectivement que Gaz Métro, dans des... au niveau
2 des enjeux opérationnels, au niveau de la
3 distribution, on pouvait effectivement interrompre
4 physiquement, en cas de dernier recours, la
5 consommation des clients pour s'assurer que ça ne
6 vienne pas affecter les opérations du réseau de
7 distribution.

8 (10 h 06)

9 Q. **[38]** Je comprends de votre réponse que,
10 actuellement, vous n'avez pas la faculté
11 d'interrompre physiquement ces clients-là? Mais
12 pour le faire, vous auriez besoin de quoi, de
13 modifications... Juste bien comprendre. Le problème
14 est-il physique ou il est textuel dans le tarif?
15 Est-ce que c'est un problème physique?

16 R. Donc, ici, je pense qu'il faut revenir à la base.
17 Effectivement, les deux mesures qu'on discute
18 présentement ont été implantées pour des raisons
19 d'opération des réseaux de distribution. O.K.,
20 donc, ce qu'on me confirme, c'est ce que je viens
21 de demander, c'est qu'on n'a pas eu... on a eu à
22 interrompre des clients pour des raisons de
23 distribution. Donc, on ne leur a pas permis de
24 faire du gaz d'appoint pour contrer une
25 interruption. Parce que le réseau de distribution

1 n'était pas en mesure de livrer le gaz et non le
2 réseau de transport en amont. Et ces clients n'ont
3 pas fait ou n'ont pas essayé de faire des retraits
4 interdits. Donc, ils ont respecté les avis
5 d'interruption et on a, heureusement, pas eu à
6 appliquer une clause qu'on espère ne jamais
7 appliquer.

8 Q. **[39]** Mais aujourd'hui donc, pour certains clients,
9 je comprends que vous êtes capable d'interrompre
10 physiquement des clients? J'imagine que...

11 M. MATHIEU BÉLAND :

12 R. C'est physiquement possible d'interrompre un
13 client.

14 Q. **[40]** Et tout dépend, j'imagine, de la
15 caractéristique du client ou de la caractéristique?

16 R. Il y a toujours moyen d'interrompre un client, son
17 arrêt de gaz.

18 Q. **[41]** Quand vous dites « toujours moyen », est-ce
19 que... Excusez-moi, une question de néophyte, mais
20 on ferme une valve à un moment donné?

21 R. Ça pourrait être aussi simple que ça, fermer la
22 vanne d'entrée du client.

23 Q. **[42]** Avez-vous noté ou compté, le cas échéant, le
24 nombre d'occasions où Gaz Métro avait interrompu
25 physiquement l'approvisionnement d'un client

- 1 interruptible disons au cours de la dernière année
2 ou des...
- 3 R. Ce n'est jamais arrivé qu'on a dû interrompre
4 physiquement un client interruptible ou en
5 combinaison tarifaire.
- 6 Q. **[43]** Jamais. Point. Jamais?
- 7 R. Point. Jamais.
- 8 (10 h 09)
- 9 Q. **[44]** Point. Jamais. Un jamais majuscule. O.K.
10 Parfait. Et si on prend, si on regarde l'autre bout
11 de la lorgnette, êtes-vous en mesure de savoir
12 combien de clients interruptibles ou sans
13 combinaison D4-D5 ont la capacité d'interrompre
14 eux-mêmes leur alimentation lors d'avis
15 d'interruption?
- 16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :
- 17 R. Interrompre? Pardon?
- 18 Q. **[45]** Eux-mêmes, s'interrompre eux-mêmes, pardon.
- 19 R. Bien, c'est leur responsabilité. S'ils sont à...
- 20 Q. **[46]** Oui.
- 21 R. ... un tarif interruptible, en totalité ou en
22 partie, on espère qu'effectivement ils sont
23 capables de s'interrompre soit en utilisant
24 d'autres sources d'énergie ou, à la limite, en
25 fermant les opérations de l'usine.

1 Q. **[47]** O.K.

2 R. Est-ce qu'ils ont la capacité de le faire? On
3 présume que oui.

4 Q. **[48]** O.K.

5 R. C'est la condition derrière le service
6 interruptible. Ce qu'on dit, c'est que s'ils ne le
7 font pas et que ça pourrait mettre en péril la
8 sécurité d'approvisionnement au niveau du réseau de
9 distribution, on pourrait effectivement
10 physiquement les interrompre.

11 Q. **[49]** O.K. Mais ma question, vous avez bien noté
12 qu'il manquait un volet donc, mais juste pour
13 comprendre le phénomène d'interruption du point de
14 vue du client, comme je représente des
15 consommateurs commerciaux, il y en a moins, ça fait
16 que... Mais du point de vue du consommateur, du
17 grand consommateur, quand il s'interrompt, on
18 comprend que lui, il va s'interrompre pour
19 consommer du mazout ou autre, une autre source mais
20 physiquement, lui, est-ce que, donc, physiquement,
21 il va de son côté fermer une valve de gaz, est-ce
22 que c'est comme ça que ça fonctionne?

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Écoutez, je ne pense pas qu'on ait aucun témoin ici
25 qui soit en mesure d'attester ou de témoigner sur

1 ce qui se passe de l'autre côté du compteur.
2 Physiquement, il n'y a pas personne qui représente
3 des grands clients qui sont, on ne peut pas aller
4 dans ce degré de détail là avec les témoins.
5 J'inviterais mon confrère à procéder à d'autres
6 questions, enchaîner avec d'autres questions.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Q. [50] Écoutez, je ne pensais pas voir bondir mon
9 collègue. C'est une question qui ne m'apparaît pas
10 triviale mais on est dans les conceptions, on est
11 dans les critères appliqués à la conception et à
12 l'opération du réseau et je veux savoir, les
13 clients interruptibles, de leur côté. Ce n'est pas
14 une question très, écoutez, je veux comprendre,
15 simplement, si c'est possible.

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 R. O.K. Bien, on ne répondra pas comment les clients,
18 eux, font pour s'interrompre. Par contre, mon
19 confrère peut vous donner l'information à savoir
20 comment que nous on pourrait le faire si on avait à
21 le faire.

22 Q. [51] D'accord. On va commencer par ça.

23 M. MATHIEU BÉLAND :

24 R. Dans le fond, si on veut, comme je le disais
25 précédemment, si on veut interrompre physiquement

1 un client, bien on va tout simplement un, dans un
2 premier temps, le rencontrer pour lui dire qu'il
3 est en retrait interdit puis qu'il faudrait qu'il
4 arrête complètement ses opérations puis s'il ne
5 collabore pas malgré les nombreux avis qu'on lui a
6 envoyés, bien c'est là qu'on va fermer la vanne,
7 tout simplement, d'entrée de gaz.

8 Q. **[52]** Excusez-moi. Donnez-moi un instant, j'essaie
9 de voir.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pendant que maître Turmel cherche.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Q. **[53]** Pour ma compréhension à moi, est-ce qu'il y a
16 de ce type de vanne là sur votre réseau, près de
17 l'alimentation des clients, que vous pouvez fermer
18 à distance?

19 R. Il y en a pour tous les clients. Il y a une vanne
20 rouge identifiée « Gaz Métro » avant chaque entrée
21 de gaz.

22 Q. **[54]** Merci. Mais que vous pouvez fermer à distance?

23 R. Non, c'est manuel.

24 Q. **[55]** O.K. Il n'y en a aucune, vous n'avez pas de
25 télécommande?

1 R. On n'a pas de télécommande pour les clients. Comme
2 je vous dis, c'est une opération de dernier
3 recours.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Q. **[56]** En deux mille... dans le dossier qui a mené à
6 la décision D-2012-158, Option consommateurs avait
7 fait une proposition à l'époque, puis je vais vous
8 lire un peu ce que la Régie avait dit là-dessus. La
9 Régie, donc, dans la décision D-2012-158, elle
10 avait dit aux paragraphes 120 et 121 :

11 La Régie considère qu'il est important
12 que le tarif interruptible soit
13 assorti de conditions et de modalités
14 tarifaires permettant d'assurer cette
15 équité entre les différentes
16 catégories de clients. Elle juge que
17 les propositions d'OC pourraient
18 permettre de solutionner cet enjeu
19 d'équité tarifaire.

20 En conséquence, la Régie demande à Gaz
21 Métro de tenir compte des propositions
22 d'OC, d'Option consommateurs, incluant
23 la demande relative à l'assurance que
24 le client ait la capacité de
25 s'interrompre, lors de la présentation

1 de sa vision tarifaire. Le
2 distributeur devra alors justifier les
3 propositions d'OC qu'il retient ou ne
4 retient pas, notamment en regard de la
5 problématique d'équité tarifaire
6 soulevée lors de la présente décision
7 par la Régie.

8 Et là, excusez-moi, j'ai un blanc sur OC, peut-être
9 Jean-François, une question. Oui. Excusez-moi,
10 c'est parce qu'il manque un document, c'était OC
11 avait une suggestion que la Régie avait considérée
12 intéressante, je veux vous la dire mais je ne l'ai
13 pas avec moi, excusez-moi.

14 LE PRÉSIDENT :

15 En passant, Maître Turmel, vous avez déjà atteint
16 le temps que vous aviez prévu.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors...

21 (10 h 15)

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Parfait. Je vais essayer d'accélérer, Monsieur le
24 Président, en rognant un peu sur mon temps du panel
25 2. Si c'est possible, avec votre permission.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Il y a votre collègue derrière qui semble me dire
3 qu'elle vous donne ses dix minutes prévues.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Vous avez bien compris.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Q. [57] O.K. Bon. Je vais nous le lire, parce que,
8 excusez-moi, donc, merci à monsieur Blain. Alors
9 dans cette décision-là, au paragraphe 100, aux fins
10 des notes sténographiques :

11 OC propose de rendre les règles
12 entourant les interruptions plus
13 dissuasives encore que ce qui est
14 proposé par Gaz Métro et suggère que
15 les mesures qui seront mises en place
16 s'inspirent des modalités en
17 application chez le distributeur
18 ontarien, Enbridge. En particulier,
19 l'intervenante propose que la Régie
20 considère l'ajout des pénalités
21 suivantes, en plus de celles proposées
22 par Gaz Métro.

23 Il y en a quatre. La première :

24 que les clients interruptibles qui
25 effectuent des retraits interdits

1 perdent leur statut de clients

2 interruptibles;

3 La deuxième :

4 que les clients interruptibles qui

5 effectuent des retraits interdits

6 perdent la réduction de tarifs

7 accordée en hiver;

8 La troisième :

9 que les pénalités soient

10 particulièrement élevées pour les

11 clients qui font plus d'un retrait

12 interdit par année;

13 Et enfin la quatrième :

14 que le tarif interruptible ne soit

15 accessible qu'aux clients qui peuvent

16 démontrer qu'ils ont la capacité de

17 s'interrompre lors de la réception

18 d'un avis d'interruption.

19 Alors c'est la fin de la citation. Alors

20 excusez-moi pour, c'était un peu long, là. Alors

21 ça, ça a été il y a trois ans. La Régie à l'époque,

22 vous disiez à la Régie, bien, peut-être pas, la

23 Régie à l'époque disait à OC : « C'est intéressant,

24 une question d'équité. Vous nous présenterez ça

25 lors de la révision tarifaire ». Nous y sommes.

1 Alors qu'a fait, est-ce que vous entendez donner
2 suite à cette proposition soumise par OC à
3 l'époque, dans le cadre du présent dossier? Ou est-
4 ce que vous avez fait fi ou décidé de mettre de
5 côté ces réflexions-là dans le cadre du présent
6 dossier?

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Donc, oui, on est dans le dossier de la vision
9 tarifaire, mais en phase 1.

10 Q. **[58]** Oui.

11 R. Donc, tous les éléments que vous amenez se
12 retrouvent en phase 2. Je mentionnais dans mon mot
13 d'ouverture qu'on avait hâte de terminer la phase 1
14 pour pouvoir plonger tête première dans la phase 2,
15 parce que le dossier, les dossiers s'empilent en
16 arrière, là, dans nos bureaux. On ramène toujours
17 ça en disant : on va faire ça dans la vision
18 tarifaire, mais c'est la phase 2.

19 Oui, et bien évidemment, quand on veut
20 avoir des clients interruptibles, que ce soit des
21 raisons de transport sur des réseaux de TCPL, TQM,
22 ou pour des raisons de distribution, on veut qu'ils
23 s'interrompent quand on leur demande de
24 s'interrompre. Maintenant, les idées apportées par
25 OC vont être regardées, analysées, comme d'autres

1 possibilités.

2 Mais l'objectif, effectivement, c'est que
3 quand on interrompt des clients, c'est qu'ils
4 s'interrompent. Et pour ceux qui suivent les
5 différents dossiers de Gaz Métro devant la Régie
6 dans les dernières années, particulièrement dans
7 les deux dernières années, ce qu'on se rend compte,
8 c'est que les clients interruptibles ne veulent
9 plus être interruptibles ou ne peuvent pas être
10 interruptibles, et reviennent en service continu.
11 Donc, on va effectivement remettre en place une
12 offre interruptible recalibrée qui, j'espère, va
13 nous permettre de ramener certains clients continus
14 ou qui ont déjà été interruptibles vers
15 l'interruptible.

16 Évidemment, ce type de pénalité en cas de
17 non interruption va devoir être bien calibré pour
18 s'assurer, effectivement, qu'ils ne viennent pas
19 mettre à risque les approvisionnements, autant en
20 transport qu'en distribution, s'ils ne
21 s'interrompent pas.

22 Q. [59] Merci. C'est très clair. Donc, c'est un
23 rendez-vous en phase 2. Oui?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui. Tout à fait Maître Turmel. Je vous rappelle ce

1 que j'ai dit dans mon mot d'ouverture : je le sais,
2 on a hâte d'en parler, de tarif puis de
3 segmentation de client, mais phase 2.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui. Parfait.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Phase 2.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Non, je voulais faire le lien entre les
10 discussions, un peu, sur l'interruption, comment ça
11 se fait, et la réalité qui s'en vient. Mais
12 d'accord. Je vous suis là-dessus, Monsieur le
13 Président.

14 Q. [60] Alors dernière ligne de questions qui porte
15 sur les dépassements des débits horaires
16 contractuels. J'ai quelques questions pour vous là-
17 dessus. Je vais aller à l'essentiel. Une question
18 purement, encore là, concrète, là : est-ce que Gaz
19 Métro est capable de suivre les débits horaire
20 réels, non pas par déduction, là, mais d'heure en
21 heure, là, par exemple, de tous les clients en D4
22 et D5? Est-ce que...

23 M. MATHIEU BÉLAND :

24 R. On l'a pour les... On l'a de façon continue, dans
25 le fond, live, excusez-moi l'anglicisme, là, pour

1 les clients instrumentés. Pour les gros clients D4,
2 D5, bien il y a la télémétrie. Mais ça, on a juste
3 les données une journée par après, sur qu'est-ce
4 qu'ils ont consommé heure par heure, chacun de ces
5 clients.

6 Q. **[61]** Puis si vous avez une proportion grossière,
7 entre guillemets, de ceux que vous pouvez lire, par
8 rapport à l'ensemble des clients; est-ce que c'est
9 quoi, dix pour cent (10 %), vingt (20), bien ou des
10 volumes, plutôt, là, en volumes ou en clients,
11 proportion de ceux que vous pouvez lire en temps
12 réel versus ceux que vous ne pouvez pas lire? Avez-
13 vous une idée?

14 R. Je peux dire un faible pourcentage.

15 Q. **[62]** Un faible pourcentage que vous pouvez lire?

16 R. Qu'on peut lire en temps réel.

17 Q. **[63]** Donc, un très grand pourcentage que vous ne
18 pouvez pas lire en temps réel?

19 R. C'est exact.

20 (10 h 20)

21 Q. **[64]** Est-ce que... c'est un peu la... donc, vous
22 avez répondu D3, DM, est-ce que c'est un peu la
23 même chose ou pratiquement pas? Un tarif... vous
24 n'êtes pas capables de les lire en temps réel?

25

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Pour ce qui est des clients au tarif 1, de manière
3 générale, ils sont lus en radiométrie, donc on n'a
4 pas l'information horaire. De mémoire, il y a
5 quelques grands clients au tarif 1 qui ont peut-
6 être de la télémétrie mais c'est quelques clients,
7 c'est marginal. On a le tarif 3 qui a effectivement
8 certains clients qui sont lus en télémétrie. Donc,
9 on a l'information à l'heure. Grande majorité de
10 ces clients sont les clients sont les clients qui
11 sont en combinaison tarifaire D3, D5. Donc, je ne
12 me rappelle plus du chiffre exact mais ça, on a
13 répondu à une demande de renseignements. De
14 mémoire, c'est soixante-quinze pour cent (75 %) des
15 tarifs 3 qui seraient lus par télémétrie. Mais là,
16 j'y vais de mémoire, mais je sais qu'on a répondu à
17 une demande de renseignements à ce sujet.

18 Q. **[65]** O.K. merci. Maintenant, revenons sur la
19 conception du réseau de distribution. Cette
20 conception-là du réseau, est-ce que je comprends
21 qu'elle est faite pour répondre au débit horaire
22 maximal du client prévu au contrat?

23 M. MATHIEU BÉLAND :

24 R. Oui.

25 Q. **[66]** Donc, elle ne tient pas compte nécessairement

1 des dépassements contractuels de ces clients-là.

2 Donc, s'il y a des dépassements, c'est hors... ce

3 n'est pas pris en compte.

4 R. Comme je disais précédemment, la conception est

5 faite avec le débit horaire maximum. Donc, s'il y a

6 dépassement, bien, il y a une certaine limite au

7 dépassement vu que, justement, chaque équipement

8 qui est mis en place, le tuyau, le poste de

9 mesurage, le système de régulation, tout est conçu

10 pour le débit horaire maximum. Donc, il y a une

11 limite à aller au-delà de ce débit horaire maximum-

12 là.

13 Q. **[67]** Donc, le débit maximal sur une heure... ce que

14 vous venez de parler, débit horaire maximal, c'est

15 pour une heure, c'est ça?

16 R. C'est pour une heure.

17 Q. **[68]** C'est un des critères les plus importants.

18 C'est ce que vous venez de dire? O.K., je

19 comprends, tant pour la distribution que la

20 transmission. C'est pour les deux?

21 R. Oui, pour les deux...

22 Q. **[69]** Oui.

23 R. ... comme on peut voir dans le tableau qui résume

24 quand les critères sont appliqués.

25 Q. **[70]** Et les débits horaires maximaux observés, est-

1 ce que ça inclut ou pas les dépassements ponctuels
2 des débits horaires maximum pour les clients D4 et
3 D5 en combinaison?

4 M. GUILLAUME GAUTHIER :

5 R. Pouvez-vous...

6 Q. **[71]** Est-ce que...

7 R. ... Est-ce que vous parlez du critère numéro 1?

8 Q. **[72]** Critère numéro 1 que vous avez donné tout à
9 l'heure. Excusez-moi. On tombe dans le technique,
10 alors... Pendant qu'on cherche... quelques... j'ai
11 trois dernières questions, Monsieur le Président.
12 Sauf erreur, et confirmez-moi, Monsieur Tremblay,
13 le texte des conditions de tarifs actuel... les
14 conditions de service et tarifs ne prévoient aucune
15 pénalité en cas de dépassement de demandes horaires
16 contractuelles. C'est exact?

17 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

18 R. Les conditions de service et tarifs, effectivement,
19 n'ont pas de composantes tarifaires ou de pénalités
20 au niveau du dépassement d'un mètre cube heure
21 contractuel. C'est prévu dans les contrats avec les
22 clients.

23 Q. **[73]** Est-ce qu'il y aurait lieu, potentiellement,
24 selon vous, de palier à cette lacune au niveau
25 tarifaire... dans les tarifs?

1 R. C'est une réflexion effectivement à avoir au niveau
2 de la conception des tarifs.

3 Q. [74] Et ça, est-ce que cette réflexion-là aurait
4 lieu pour la phase 2? Bien, la conséquence de la
5 réflexion ici serait dans la phase 2?

6 R. Effectivement, ça se retrouverait dans la phase 2
7 du présent dossier.

8 Q. [75] O.K. Merci. Et juste pour revenir, donc, au
9 débit maximal qui est ma dernière question, débit
10 maximal, qui est le critère numéro 8... donc, je
11 vais revenir à ma question. Donc, donc, le critère
12 numéro 8, c'est à la page 13 de la pièce B-0082 qui
13 est le document auquel j'ai fait référence tout à
14 l'heure. Vous l'avez?

15 R. Oui.

16 Q. [76] Oui? Alors, donc, ce qu'on présente ici, les
17 débits horaires maximaux observés, est-ce que ça
18 inclut ou pas les dépassements ponctuels de la
19 demande horaire maximale par les clients D4 et D5
20 et en combinaison?

21 M. MATHIEU BÉLAND :

22 R. Là, on parle du réel ici. Donc, ça inclut les
23 dépassements qui pourraient avoir lieu; on est
24 hypothétiques ici.

25 Q. [77] O.K. Je... sauf erreur, ça complète les

1 questions, je vous remercie.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Turmel. Je pense qu'on va prendre une
4 petite pause tout de suite. Madame la Greffière,
5 vous avez besoin de temps, hein, c'est ça? Donc,
6 attendez, je vais... oui, oui, on va prendre quinze
7 (15) minutes mais... Donc, à moins vingt (10 h 40)
8 sur cette horloge, de retour à moins vingt
9 (10 h 40).

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE

12 (10 h 48)

13 LE PRÉSIDENT :

14 Désolé pour le retard. Il semble que la technologie
15 nous lâche. Maître Gertler.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur et
18 madame les régisseurs. Franklin Gertler pour le
19 ROÉÉ. Monsieur le Président, je regarde mes notes,
20 puis je pense que je vais peut-être avoir un peu
21 plus que les trente (30) minutes annoncées. On va
22 essayer d'aller plus rondement possible. Mais
23 j'aime mieux vous le dire tout de suite. Je ne suis
24 pas réputé non plus pour ma vitesse.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mais, là, il y a maître Lescop qui avait réservé
3 vingt (20) minutes. Je ne sais pas si... Vous avez
4 un petit « break ».

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Merci beaucoup.

7 Q. **[78]** Bon. Alors, nous allons commencer, Monsieur le
8 Président, avec le document B-45, qui se trouve
9 être évidemment aussi le Gaz Métro-3, Document 1,
10 qui est la réponse de Gaz Métro à la demande de
11 renseignements numéro 1 de la Régie. Et je commence
12 aux pages 4 et 5. C'est dans la réponse à la
13 question 2.4.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Gertler, j'ai raté la cote, B quoi?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 045.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Pour une fois que je dis la cote de la Régie.

22 Q. **[79]** C'est ça. Nous sommes aux pages 4 et 5.

23 Maintenant, puis là on voit que la Régie a émis une
24 hypothèse :

25 Veuillez indiquer comment serait

1 alloué le réseau hypothétique suivant
2 en appliquant la méthode du réseau de
3 taille minimale :
4 - Un réseau de 1 km dont les conduites
5 en plastique ont un diamètre de 2
6 pouces et ont un coût de 150 \$/mètre;
7 - Il y a 20 clients sur ce réseau;
8 - 19 clients consomment 3 650 m³/année
9 à un facteur d'utilisation de 25 %;
10 - Un client consomme 300 000 m³/an à
11 un coefficient d'utilisation de 50 %.

12 Je présume que facteur et coefficient, ça veut dire
13 la même chose. Maintenant, dans cet exemple, l'une
14 des hypothèses émises, évidemment, c'est que le
15 tuyau de quatre pouces suffit si il couvre une
16 distance entre le client à trois cents mètres cubes
17 (300 m³) et le client précédent. Messieurs les
18 témoins, bonjour d'abord, mes questions sont les
19 suivantes : est-ce que, dans votre réponse par
20 rapport à cette hypothèse-là, vous supposez que les
21 vingt (20) clients sont répartis uniformément le
22 long de la ligne de un kilomètre à cinquante mètres
23 (50 m) de distance, par exemple, chacun?

24 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

25 R. Je sais que c'est un peu plate de renvoyer ça à un

- 1 autre panel, mais si vos questions portent sur
2 l'exemple théorique au niveau de l'allocation des
3 coûts, malheureusement, la personne qui a répondu à
4 la question ici, c'est monsieur Tremblay, Sylvain
5 Tremblay, qui va être plus en mesure de répondre à
6 la question que nous. Par contre, si vous avez des
7 questions qui toucheraient la conception théorique
8 d'un éventuel réseau, là, effectivement, on a une
9 bonne personne ici, monsieur Béland.
- 10 Q. **[80]** C'est ça, c'est là-dessus que portent mes
11 questions. J'essaie de les faire porter, Monsieur
12 le Président, parce que je ne veux pas rater mon
13 coup pour ces questions-là, puis me faire dire
14 après que ce n'est pas les gars de l'ingénierie qui
15 sont là. Alors, je comprends, mais si vous
16 permettez, on va essayer quand même d'aller sur le
17 côté conception du réseau.
- 18 R. Pour votre première question, c'est un exemple
19 théorique... Pour répondre à la question, ce que
20 vous demandez, c'est : Est-ce qu'on a pris une
21 hypothèse qu'il y a un client ou qui sont...
- 22 Q. **[81]** Répartis de manière uniforme.
- 23 R. Répartis proportionnellement uniformes. C'est une
24 question allocation des coûts qu'il faudrait poser
25 à monsieur Sylvain Tremblay.

1 (10 h 54)

2 Q. **[82]** O.K.

3 R. Bien, dans la réponse à la page 4, on va au premier
4 petit « bullet », là..

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Q. **[83]** Hum-hum.

7 R. ... parce que je lisais en même temps que vous
8 étiez en train de regarder d'autres éléments, on
9 voit ici que c'est écrit :

10 Les clients sont équidistants sur le
11 réseau.

12 Donc ça répondrait à votre première question.

13 Q. **[84]** O.K., alors c'est oui. Est-ce que vous serez
14 d'accord, au niveau de l'ingénierie de conception
15 du système, pour dire que le tuyau de deux pouces
16 (2 po) serait suffisant dans cet exemple sauf pour
17 le point d'alimentation, sauf pour le point
18 d'alimentation au début de la principale ligne du
19 client, trois cent mille mètres cubes (300 000 m3),
20 pour les autres, ça serait, deux pouces (2 po), ça
21 serait suffisant?

22 M. MATHIEU BÉLAND :

23 R. Bien, pour répondre d'un point de vue ingénierie,
24 il faudrait que je voie, justement, c'est quoi la
25 configuration du réseau qu'on parle ici, que je

1 fasse des simulations hydrauliques puis que ça me
2 permettrait de déterminer si, oui, le quatre pouces
3 (4 po) est suffisant ou le deux pouces (2 po) est
4 suffisant, là. Ce n'est pas moi qui ai répondu à la
5 question, je ne suis pas en mesure de répondre si,
6 c'est quoi la configuration du réseau qui est
7 proposée ici puis ça serait quoi l'idéal d'un point
8 de vue ingénierie.

9 Q. **[85]** Mais vous êtes d'accord avec moi que si on a,
10 parce que je comprends qu'on est dans une
11 hypothèse, ce n'est pas, il n'y pas de système en
12 tant que tel, la question de la Régie était par
13 rapport à une hypothèse, si, hormis le client à
14 trois cents mètres cubes (300 m3)...

15 R. Excusez...

16 Q. **[86]** ... trois cent mille mètres cubes
17 (300 000 m3), est-ce que le deux pouces (2 po), ce
18 serait suffisant, normalement?

19 R. Donc il faudrait que je sache c'est quoi son débit
20 horaire maximum de ce client-là pour être en mesure
21 de dire c'est quoi le tuyau qu'on a besoin pour
22 raccorder ce client-là. Puis où il est situé sur le
23 réseau, ça a une grosse influence, justement,
24 quelle distance que je dois parcourir avec le
25 diamètre que j'ai besoin pour raccorder ce client-

1 là.

2 Q. **[87]** Mais quand vous dites « ce client », excusez-
3 moi, vous référez à un client à trois cent mille
4 (300 000)...

5 R. Trois cent mille mètres cubes (300 000 m³).

6 Q. **[88]** Non mais je ne vous parle pas de ça, je vous
7 parle, si, à part le trois cent mille mètres cubes
8 (300 000 m³), est-ce que, s'il n'y avait pas le
9 client à trois cent mille mètres cubes
10 (300 000 m³), est-ce que le deux pouces (2 po)
11 serait suffisant?

12 R. Si on parle que c'est seulement des clients
13 résidentiels, il n'y a aucun problème pour faire
14 environ un kilomètre de conduite, raccorder dix-
15 neuf (19) clients résidentiels sur ce réseau
16 théorique-là.

17 Q. **[89]** Alors au niveau de la conception du réseau,
18 l'emplacement de ce client-là à trois cent mille
19 mètres cubes (300 000 m³) aurait beaucoup
20 d'importance à savoir quelle largeur de tuyau on
21 aurait besoin sur quelle longueur de un kilomètre
22 (1 km)?

23 R. Malheureusement, c'est difficile pour moi de
24 répondre à cause que, comme je vous disais, ça
25 dépendrait du débit horaire maximum de ce client-

1 là. Donc débit horaire maximum, horaire, pour le
2 client qui a trois cent mille mètres cubes
3 (300 000 m³) annuel, si c'est dix mètres
4 cubes/heure (10 m³/h), ce n'est pas la même affaire
5 qu'il consomme tout en une heure. Donc on se
6 comprend que, puis qu'il consomme une journée par
7 semaine, donc ça influence énormément le résultat.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Mais je pense que la question était plus simple que
10 ça, maître Gertler vous demandait la position du
11 client sur le tronçon de un kilomètre (1 km), est-
12 ce qu'elle a une influence.

13 M. MATHIEU BÉLAND :

14 R. Comme c'est dit, dans le fond, le critère 21, qui
15 est sur l'emplacement du client, puis comment on va
16 le raccorder sur le réseau, oui, justement, c'est
17 important de savoir où est le client puis où il se
18 situe sur le réseau pour identifier quelle
19 conduite, comment on va l'alimenter.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 O.K. Merci, Monsieur le Président, Monsieur Béland.

22 Q. [90] Maintenant, toujours à partir du même exemple
23 mais changer un peu d'optique, en termes de
24 conception et développement du réseau, est-ce que
25 Gaz Métro serait portée à faire les travaux

1 nécessaires pour alimenter un client de trois cent
2 mille mètres cubes (300 000 m³) avec un facteur
3 d'utilisation de cinquante pour cent (50 %), comme
4 dans l'exemple, si c'est le seul client sur la
5 ligne, et susceptible de demeurer le seul sur la
6 ligne?

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Bien, écoutez, là, on rentre dans un élément qui
9 est ce qu'on appelle le revenu requis marginal,
10 qu'on applique quand on vient faire l'analyse à
11 savoir est-ce que oui ou non on va raccorder un
12 nouveau client sur le réseau. Donc à la base, on a
13 une obligation de desservir; par contre, cette
14 obligation de desservir n'est pas absolue, dans le
15 sens qu'il faut quand même appliquer certains tests
16 économiques.

17 Donc tout dépendant, effectivement, des
18 revenus que le client va nous générer, en fonction
19 des coûts de raccordement autant au niveau du
20 compteur branchement et de la distance de la
21 conduite qu'on va devoir mettre en place, on aura
22 effectivement, on va appliquer le test économique
23 et s'il y a lieu, on peut demander une contribution
24 au client.

25 (11 h 00)

1 Q. [91] Monsieur le Président, j'essaie parce qu'on a
2 les gens d'expérience ici puis j'essaie de faire
3 profiter la Régie aussi de leur expérience, qu'est-
4 ce que j'aimerais savoir simplement c'est que, dans
5 votre expérience, est-ce que ça s'est déjà vu, est-
6 ce que vous avez des cas d'extension de réseau pour
7 alimenter un seul client avec un débit de cet
8 ordre-là?

9 M. MATHIEU BÉLAND :

10 R. Dans le fond, on a plein de demandes. Au point de
11 vue ingénierie, je reçois un mètre cube/heure
12 (1 m³/h) puis je détermine seulement la conduite
13 que j'ai de besoin. Là, mon analyse technique se
14 termine là puis après ça, il y a un revenu requis
15 qui est calculé, comme disait Jean-François, puis
16 c'est là que la décision se fait : est-ce que le
17 client il a à contribuer ou quoi que ce soit? Mais
18 oui, je vois des clients s'accorder sur le réseau à
19 la journée longue.

20 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

21 R. Écoutez, un client de trois cent mille mètres cubes
22 (300 000 m³), au niveau des tarifs, on parle quand
23 même de revenus qui sont quand même assez
24 importants au niveau tarifaire, tout dépendant du
25 tarif : est-ce qu'il est au tarif 1 ou tarif 3 ou

1 un tarif interruptible? Bien évidemment, aussi, au
2 niveau des coûts, ça va dépendre aussi de la
3 longueur du raccordement, du type de branchement,
4 du compteur. Est-ce qu'on raccorde des clients de
5 trois cent mille mètres cubes (300 000 m3)?
6 Généralement oui et c'est rentable. De manière
7 générale, on ne demande pas de contribution à moins
8 que le client soit vraiment très éloigné du réseau
9 et là, dans quel cas, on pourrait effectivement
10 demander une contribution.

11 Il y a plein de facteurs qui, pour moi, est
12 très difficile de répondre précisément à votre
13 question. C'est beaucoup trop vague, je veux dire,
14 c'est du cas par cas. Chaque cas est évalué en
15 fonction, effectivement, du design du réseau. Du
16 design de réseau en découlent des coûts et, ensuite
17 de ça, on vient mettre la couche revenu et on porte
18 un jugement à savoir est-ce que le projet de
19 raccordement est rentable ou non selon les critères
20 qui ont été établis par le passé par la Régie, par
21 Gaz Métro.

22 Q. [92] O.K. Là, nous étions quand même dans le,
23 merci, nous sommes dans l'hypothèse de la Régie, on
24 comprend, alors c'est, leur hypothèse c'est un
25 tuyau de, un système d'un kilomètre de long, là,

1 c'est pour ça que, c'est dans ce contexte-là qu'on
2 pose la question du branchement de clients à trois
3 cents mètres cubes (300 m³) alors moi, je comprends
4 de votre réponse que c'est quelque chose qui est
5 tout à fait plausible.

6 R. Bien, un réseau d'un kilomètre avec vingt (20)
7 clients dont un client de...

8 Q. **[93]** Non, non...

9 R. ... trois cent mille mètres cubes (300 000 m³),
10 oui, c'est fort probable que ça soit un
11 raccordement qu'on pourrait dire rentable...

12 Q. **[94]** Non, mais...

13 R. ... et qui ne nécessite pas de contribution de la
14 part du client. Par contre, je ferais un bémol : la
15 question de la Régie ne portait pas sur une notion
16 d'extension de réseau en fonction de revenu requis.
17 Elle faisait une hypothèse ici qu'on a un réseau
18 d'un kilomètre avec vingt (20) clients puis elle
19 nous pose la question à savoir comment les coûts
20 sont répartis. À la base, c'est que le projet a
21 déjà été mis, déjà été réalisé. On est à l'allouer
22 maintenant puis on regarde, est-ce que l'allocation
23 des coûts est équitable et raisonnable en fonction
24 du lien de causalité.

25 Q. **[95]** Mais moi j'essaie, je comprends que eux ils

1 ont parlé de dix-neuf (19) petits clients puis un
2 gros. Là, je vous pose, ma question portait sur
3 changer l'hypothèse : s'il y a seulement un client
4 qui est le gros...

5 R. Bien...

6 Q. **[96]** ... au bout d'un tuyau de deux pouces ou
7 quatre pouces, est-ce que ça se fait?

8 R. Pour répondre à votre question, il manque trop
9 d'hypothèses dans la question de la Régie donc il
10 faudrait une question qui soit beaucoup plus
11 précise, qui nous donne les distances, qui nous
12 donne d'autres informations - on est dans quelle
13 région, dans quel type de sol - pour pouvoir
14 répondre à cette question. Donc, ça devient un cas
15 par cas.

16 Q. **[97]** Monsieur le Président, on essaie, je ne sais
17 pas, peut-être au bout du raisonnement ou qu'est-ce
18 qui est possible mais, justement, c'est la nature
19 d'un dossier générique qu'on ne peut pas poser des
20 questions par rapport à un cas en particulier. Ce
21 n'est pas une demande d'extension de réseau. On
22 essaie de comprendre la conception et l'opération
23 du réseau. Je vais poser la question un peu d'une
24 autre façon : si on parle d'un client à trois mille
25 six cent cinquante mètres cubes par année

1 (3650 m3/année) qui est au bout d'un kilomètre tout
2 seul, est-ce qu'on l'alimente?

3 R. Bien, on a de la misère à répondre à votre question
4 parce qu'il y a deux volets à votre question puis
5 c'est ça que j'essaie d'expliquer. Malheureusement,
6 je ne suis peut-être pas assez clair. Quand on
7 parle, ici, vous parlez d'ingénierie donc je vais
8 laisser monsieur Béland répondre. Est-ce qu'on peut
9 raccorder des clients trois mille six cents mètres
10 cubes/heure (3600 m3/h) à un kilomètre avec un seul
11 client? La réponse va être oui.

12 Je veux dire, on peut faire un design du
13 réseau pour alimenter le client en deux pouces,
14 quatre pouces, huit pouces. Monsieur Béland va vous
15 répondre qu'est-ce qu'il doit mettre en place qui
16 respecte les différents critères de conception-
17 opération de réseau et le dernier critère qu'on a,
18 le critère 23, c'est les coûts. Donc ça, c'est la
19 première partie de la réponse. Donc, vous nous
20 demandez, votre question, trois mille six cents
21 mètres cubes (3600 m3), un client au bout d'un
22 kilomètre, est-ce que oui ou non on peut concevoir
23 ce réseau-là? Oui. Maintenant...

24 Q. [98] Mais avec respect...

25 R. Non, mais laissez-moi finir, c'est important. Et

1 deuxièmement, la question ici de la Régie
2 n'abordait pas l'autre volet. C'est-à-dire une fois
3 qu'on a conçu un réseau qui nous permet de
4 raccorder les clients, quels en sont les coûts et
5 est-ce que ce type de raccordement là va être fait
6 par Gaz Métro en fonction de nos critères de
7 rentabilité des raccordements, nos analyses de
8 rentabilité du coût marginal? Ça, je ne peux pas
9 vous répondre à ça avec l'information qu'on a ici
10 aujourd'hui et vous nous dites : est-ce qu'on va
11 raccorder, est-ce que c'est rentable de raccorder
12 un client résidentiel de trois mille six cents
13 mètres cubes (3600 m³), un seul, un kilomètre
14 d'extension? Écoutez, il manque de l'information
15 pour pouvoir répondre à cette question.

16 (11 h 05)

17 Q. [99] Avec respect, Monsieur le Président, moi, je
18 ne veux pas... En tout cas, on va aller aussi loin
19 qu'on est capable d'aller. Mais je n'ai jamais posé
20 la question du coût, et est-ce que c'est rentable.
21 Et puis je n'ai pas posé la question, simplement,
22 est-ce qu'on peut creuser puis mettre un tuyau? Ça,
23 ce n'est pas de l'ingénierie, à ce niveau-là. C'est
24 l'ingénierie au niveau de la conception du réseau,
25 puis les pratiques de Gaz Métro pour être capable

1 de savoir, quand on sera rendu à l'allocation des
2 coûts, quelles sont les hypothèses réalistes ou
3 raisonnables?

4 Et là je pose, je veux explorer avec le
5 témoin. Puis il ne semble pas être d'accord pour
6 essayer d'aller dans cette hypothèse-là. Mais
7 j'essaie d'explorer : est-ce que, dans quelles
8 circonstances est-ce qu'on va, justement, faire
9 l'extension du réseau, non pas au niveau des coûts,
10 mais au niveau, justement, des pratiques de Gaz
11 Métro? Bien c'est ça, la question.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Monsieur le Président, je pense que la réponse
14 vient d'être donnée par monsieur Tremblay de façon
15 assez claire. On a répondu d'un point de vue
16 ingénierie. Dans l'absolu, sur une base théorique,
17 la réponse a été donnée. Honnêtement, je me
18 demande, je me questionne sur quel type
19 d'information, concrètement, mon confrère
20 recherche, à part ce qui vient d'être livré par les
21 témoins, là, à la deux, trois lignes de questions
22 que maître Gertler a utilisées, là, pour formuler
23 sa question. Et c'est les mêmes réponses qu'on lui
24 donne.

25 Peut-être je pourrais inviter mon confrère

1 à réserver sa question, si la pers... Parce qu'il
2 répond, comme l'indiquait monsieur Tremblay, il
3 pointe une réponse qui a été rédigée par un autre
4 témoin pour les fins de l'allocation des coûts.
5 Est-ce que cet autre témoin-là, monsieur Tremblay,
6 pourra compléter la réponse que monsieur Béland a
7 donnée. Mais la réponse de monsieur Béland et de
8 monsieur Tremblay, on l'a entendue.

9 Bien franchement, je ne crois pas qu'on
10 pourra aller plus loin, là. Il y a une impasse, là.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Monsieur le Président, si vous permettez, j'aurais
13 juste une dernière portion de question là-dessus,
14 puis je vais passer à une autre ligne, là, si vous
15 permettez. Ce ne sera pas bien long. Alors ça va?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Q. **[100]** O.K. Merci. Monsieur Béland, peut-être juste
20 parce que vous avez pu répondre sur la probabilité,
21 si on peut s'exprimer ainsi, de brancher un client
22 de trois cent mille mètres cubes (300 000 m³) au
23 bout d'un kilomètre (1 km), est-ce que vous êtes
24 capable de donner un même type de réponse? Est-ce
25 que c'est probable? Dans votre pratique, est-ce que

1 c'est probable qu'on branche un seul client, à
2 moins qu'il n'assume tous les coûts, au bout d'un
3 kilomètre (1 km), trois mille six cent cinquante
4 (3 650) mètres cube?

5 M. MATHIEU BÉLAND :

6 R. Mettons que si je fais abstraction des diamètres,
7 puis dans le fond du nombre de mètres cubes
8 annuels, comme je disais, on fonctionne en mètres
9 cubes horaire, un client industriel qui veut se
10 raccorder, bien, oui, au point de vue ingénierie,
11 on va faire la conception pour raccorder le client.
12 Puis après ça oui, il y a des éléments de revenu
13 qui sont regardés. Mais il y a toujours un design
14 qui est possible, pour raccorder un client à
15 proximité d'un réseau.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Q. **[101]** Excusez-moi. Si je résume, là, vos critères,
18 essentiellement, là, c'est distance, débit horaire?
19 C'est ça votre driver disons?

20 M. MATHIEU BÉLAND :

21 R. Dans le fond, c'est sûr que les vingt-trois (23)
22 critères sont là.

23 Q. **[102]** Oui.

24 R. Mais oui, on parle évidemment, là, débit, pression
25 du client, puis distance par rapport au réseau

1 qu'on a à parcourir, qui va influencer, distance
2 par rapport à la source de gaz, qui va influencer
3 quel diamètre qu'on va mettre en terre.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Q. **[103]** O.K. Merci Monsieur le Président. Je vais
6 passer à d'autres questions, là, qui vont peut-être
7 être encore plus à saveur ingénierie. Alors je suis
8 toujours dans le même document, c'est-à-dire le B-
9 0045. Mais maintenant, je me tourne vers la réponse
10 à la question, les réponses à la question 15, et
11 plus précisément à la question 15.3. Et je suis à
12 la page 60 des réponses de Gaz Métro à la première
13 demande de renseignements de la Régie. Et si vous
14 permettez, je vais juste lire un petit passage, au
15 un tiers de la page, où il est mentionné par Gaz
16 Métro que :

17 Il est important de rappeler que les
18 dépenses d'exploitation associées à
19 l'ingénierie, à la conception du
20 réseau, à la gestion des actifs, à la
21 géomatique ainsi qu'aux projets
22 majeurs (regroupés sous « Ingénierie
23 et planification des travaux » dans
24 l'allocation proposée) représentent la
25 portion de coût non capitalisable de

1 ces activités.

2 Puis là, dans, je saute un petit peu, puis dans
3 l'autre paragraphe après :

4 Les dépenses non capitalisables
5 peuvent donc être vues comme les
6 dépenses « standards » associées à
7 l'ensemble des clients. La capacité
8 des conduites ou le volume consommé
9 n'ont en général pas d'incidence sur
10 les travaux de conception de réseau,
11 de gestion des actifs et de
12 géomatique. Le facteur inducteur est
13 donc le nombre de clients.

14 (11 h 11)

15 Alors, juste pour comprendre, d'après... avec cette
16 entrée en matière, est-ce que c'est votre
17 témoignage ou votre point de vue que les
18 concepteurs et les ingénieurs du système... je
19 présume que c'est l'équipe de monsieur Béland, ne
20 sont pas préoccupés par la capacité du système pour
21 déterminer si le système actuel est adéquat.

22 M. GUILLAUME GAUTHIER :

23 R. Pouvez-vous reformuler la question s'il vous plaît?

24 Q. **[104]** Je vais essayé d'être plus clair. Parce que
25 vous venez de dire que... essentiellement, que, si

1 j'ai bien compris, que la capacité des conduites
2 principales, ou du volume, n'a pas d'impact sur le
3 design, la conception du système. C'est ça que je
4 comprends d'après le passage en question.

5 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

6 R. Bon, on va tenter une réponse, malgré un certain
7 flou de notre côté au niveau de la compréhension de
8 la question. Donc, au niveau de la conception des
9 réseaux, bien évidemment, monsieur Béland vous a
10 expliqué qu'il y a plusieurs critères. Et la
11 capacité est un des critères, effectivement, le
12 débit qui est tenu en compte pour bien calibré les
13 réseaux de distribution et de transmission. Par
14 contre, ce qu'on vous explique ici, c'est que
15 l'équipe de monsieur Béland, puis quand ici on
16 parle ingénierie, ce n'est pas uniquement monsieur
17 Béland, c'est un des services parmi tant d'autres
18 en ingénierie. Donc, quand ils font le design d'un
19 réseau, c'est des portions des salaires qui sont
20 capitalisées. Et cette portion des salaires qui est
21 capitalisée pour les gens qui font le design du
22 réseau, cette portion des salaires qui est
23 capitalisée est effectivement allouée en fonction,
24 entre autres, de la capacité.

25 C'est-à-dire, les coûts se retrouvent dans

1 les... dans la base de tarification au niveau des
2 conduites principales ou des conduites de
3 transmission. Et on en discutera aujourd'hui des
4 différentes méthodes mais il y a de la capacité à
5 attribuer.

6 Là, ici, ce qu'on parle, c'est les autres
7 dépense d'exploitation, en fait, ce qui est non
8 capitalisé. Donc, les opérations à l'ingénierie qui
9 ne peuvent être capitalisées. Donc, maintenant,
10 quel est leur « driver » de coûts? Quel est
11 l'inducteur de coûts? Donc, on a fait, comme on va
12 vous expliquer un petit peu plus loin dans la
13 journée, on a rencontré chacune des directions pour
14 essayer de voir avec les gens quel était leur
15 inducteur de coûts. Et pour l'ingénierie, on est
16 arrivé à la conclusion que pour la partie des frais
17 non capitalisés, c'était le nombre de clients qui
18 était le meilleur indicateur de la causalité des
19 coûts.

20 Q. **[105]** O.K. Mais pour les coûts par rapport à la
21 conception d'ingénierie, si je comprends bien,
22 c'est... l'allocation des coûts, à ce niveau-là du
23 travail des ingénieurs, tient compte de la capacité
24 qui est traitée ici.

25 R. Effectivement, la portion des salaires qui est

1 capitalisée qui est incluse dans la base de
2 tarification via les autres méthodes qu'on applique
3 qui tiennent compte de la capacité attribuée,
4 effectivement.

5 Q. **[106]** Et juste pour continuer à comprendre l'impact
6 de la capacité dans votre... l'activité
7 d'ingénierie, lorsque votre équipe détermine le
8 débit autorisé à un nouveau client interruptible,
9 par exemple, est-ce que les ingénieurs et les
10 concepteurs du réseau examinent les effets de ces
11 débits sur l'offre du client... sur l'offre à un
12 client régulier, c'est-à-dire qui n'est pas
13 interruptible?

14 R. Peut-être juste répéter la question, s'il vous
15 plaît.

16 Q. **[107]** Bien, j'ai... la question, c'est que lorsque
17 vous examinez la possibilité d'autoriser un débit
18 pour un nouveau client interruptible, est-ce que
19 vous... les ingénieurs regardent l'impact sur le
20 client régulier ou les clients qui ne sont pas
21 interruptibles?

22 (11 h 16)

23 M. MATHIEU BÉLAND :

24 R. Donc pour les clients interruptibles, quand vous
25 parlez d'impact, j'imagine que vous parlez de

1 pression résiduelle sur le réseau, donc pour la
2 distribution, on prend la pleine charge donc autant
3 sa charge interruptible que sa charge continue pour
4 faire le design du réseau et valider la capacité du
5 réseau existant. Tandis que pour la transmission,
6 bien, on ne considère pas la partie qui est
7 interrompue.

8 Q. **[108]** Pour la transmission, excusez-moi, j'ai
9 manqué...

10 R. On ne considère pas, dans la conception et la
11 validation du réseau, la partie qui est
12 interrompue. Dans le fond, on considère que le
13 client, il est interrompu durant la pointe.

14 Q. **[109]** O.K. Maintenant, Monsieur le Président, sur
15 un autre plan de questions, et je passe maintenant
16 au document... excusez-moi, je suis dans le B-0068,
17 qui se trouve à être le Gaz Métro-3, Document 5, et
18 ce sont les réponses de Gaz Métro à la demande de
19 renseignements numéro 1 de l'expert Paul Chernick.

20 Sauf que, pour être plus précis, je me
21 réfère au document qui a été annoncé comme faisant
22 l'objet entre autres du panel ici, c'est-à-dire le
23 document qui est en annexe, c'est le Gaz Métro-3,
24 Document 5, Annexe 3, et se rapporte à la question
25 27, document de quarante (40) pages qui s'appelle

1 « Critères appliqués à la conception et à
2 l'opération du réseau de distribution ». Et moi, je
3 vais parler surtout des analyses nécessaires,
4 justement, aux fins de cette conception et
5 opération.

6 Et je commence à la page 10 du document en
7 annexe, qui est le facteur numéro 1, c'est sous le
8 titre 2.1.1, on a quatre systèmes de désignation
9 des paragraphes, c'est un peu fastidieux. Alors
10 c'est le facteur « No 1 - Débit demandé
11 (transmission & distribution). Et j'aimerais savoir
12 d'abord est-ce qu'il s'agit là d'une analyse aux
13 fins de conception et opération que Gaz Métro va
14 effectuer pour des nouveaux clients?

15 M. MATHIEU BÉLAND :

16 R. Oui. Quand on parle « débit demandé », on parle
17 pour les nouveaux clients.

18 Q. **[110]** O.K. Et alors c'est seulement pour les
19 nouveaux clients à ce moment-là, aux nouveaux
20 clients ou aux clients qui demandent, j'imagine,
21 une extension?

22 R. Un nouveau client ou un ajout de charge sur le
23 réseau.

24 Q. **[111]** O.K. Est-ce que cette analyse-là va être plus
25 complexe ou plus « taxant » pour un gros client

1 commercial ou industriel avec plusieurs types de
2 chaudières et d'autres utilisations que pour un
3 client résidentiel?

4 R. Oui, dans le fond, c'est plus simple pour un client
5 résidentiel qu'un gros client industriel, où est-ce
6 qu'il y a une personne de chez DATECH à l'interne
7 chez Gaz Métro qui va vraiment évaluer les
8 équipements du gros client pour identifier le mètre
9 cube/heure requis à ces installations.

10 Q. **[112]** Merci. À ce moment-là, est-ce que Gaz Métro a
11 des règles standards ou des normes qu'elle applique
12 pour des calculs déjà faits d'avance pour régler la
13 pression pour les clients résidentiels, basé sur la
14 longueur et les matériaux de la connexion?

15 R. Pour les demandes d'en bas de cent mètres
16 cubes/heure (100 m³/h), oui, il y a des choses
17 standards qui se font pour, justement, la connexion
18 sur réseau de ces petites demandes-là. Pour les
19 demandes qui dépassent cent mètres cubes/heure
20 (100 m³/h), dans le fond, ça peut être un
21 regroupement de quartiers résidentiels qui
22 demandent, bien là, c'est analysé au cas par cas.
23 Ça fait qu'il n'y a pas de standard pour les
24 demandes de plus de cent mètres cubes/heure
25 (100 m³/h).

1 (11 h 23)

2 Q. **[113]** Alors pour les fins de votre activité à ce
3 niveau-là, je comprends que les petits clients,
4 c'est relativement facile parce que vous avez des
5 calculs préfaits, c'est ça votre témoignage, je ne
6 sais pas comment ça se répercute, vous pesez sur un
7 bouton puis les calculs sortent, est-ce que c'est
8 essentiellement ça?

9 R. Non, dans le fond, on ne pèse pas sur un bouton
10 puis il y a des clients résidentiels qui se
11 rajoutent sur le réseau, c'est, ils sont intégrés
12 systématiquement sur le réseau, dans le fond, quand
13 il y a des prolongations, quoi que ce soit,
14 aussitôt qu'on reçoit la facturation, ils sont
15 intégrés aux données réelles, qu'est-ce qui a été
16 facturé à ces clients-là pour voir, justement,
17 l'évolution du réseau.

18 Puis, comme disait mon confrère Jean-
19 François, si on a dix mille (10 000) clients
20 résidentiels qui viennent s'ajouter dans une ville,
21 bien, ça a des impacts sur le réseau puis, oui, il
22 faut calculer pour s'assurer que, justement, on a
23 mis les bonnes conduites à la bonne place, là. Qui
24 est le rôle de l'Ingénierie.

25 Q. **[114]** Mais vous n'avez pas à refaire un modèle

1 informatique pour ces cas-là, ça, c'est...

2 R. Pas...

3 Q. **[115]** ... cas individuels, je parle?

4 R. Pas individuellement mais de façon globale,
5 supposons que ça dépasse cent mètres cubes/heure
6 (100 m³/h) puis, comme je disais, qu'il y a un gros
7 réseau, un gros quartier résidentiel qui se met en
8 place, bien, oui, il va falloir faire, justement,
9 une simulation hydraulique pour valider que,
10 justement, on subvient aux besoins de ce nouveau
11 secteur résidentiel-là.

12 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

13 R. Je pense que c'est comme si on prenait pour acquis
14 que, mettons, la majorité des clients résidentiels
15 se rajoutent sur le réseau existant, ce qu'on
16 pourrait appeler la densification, effectivement,
17 ça, on en a. Et on a beaucoup beaucoup de projets
18 aussi qui sont de la nouvelle construction dans des
19 développements et là, comme monsieur Béland vient
20 de vous le dire, ce n'est pas, s'il y a un projet
21 de développement, on en a déjà eu un à la Régie,
22 Cours de Terrebonne, bien là, effectivement, le
23 projet est analysé avec l'ensemble des clients
24 résidentiels et commerciaux, s'il y a des clients
25 commerciaux, parce que là, effectivement, on a une

1 extension de réseau, on a un développement, il faut
2 s'assurer que le réseau est bien calibré, autant le
3 réseau, le nouveau réseau que le réseau en amont.

4 Q. **[116]** Puis dans un cas où le système, vous avez une
5 demande de débit puis le système actuel ne permet
6 pas de desservir la demande, j'aimerais voir avec
7 vous quelles sont les options qui sont, qui
8 s'ouvrent pour vous, quelles sont les options qui
9 sont disponibles. Là, je n'ai pas posé de question
10 encore...

11 M. MATHIEU BÉLAND :

12 R. Donc un client qui s'ajoute sur un réseau puis qui
13 viendrait, dans le fond, une nouvelle demande qui
14 demande beaucoup de mètres cubes/heure puis qui se
15 rajoute sur le réseau puis on voit que les
16 pressions sont, ça diminue quand on rajoute cette
17 charge-là sur le réseau...

18 Q. **[117]** Oui.

19 R. ... bien, il y a des renforcements qui peuvent être
20 faits. Donc on peut remplacer des conduites
21 existantes, donc un deux pouces (2 po) par un
22 quatre pouces (4 po), un six pouces (6 po),
23 simplement. Faire des bouclages, donc
24 interconnecter les réseaux, ça, ça permet de
25 subdiviser le débit du gaz en deux, ça fait que les

1 pertes de charge diminuent, ce qui vient, dans le
2 fond, faciliter l'acceptation de ce client-là.

3 Doublage de conduites qu'on a aussi vu,
4 dans le fond, des fois, on franchit des grandes
5 distances, il n'y a pas moyen de boucler le réseau
6 avec d'autres réseaux, il n'y a pas de réseau à
7 proximité, bien, puis on veut garder la conduite
8 existante à cause qu'elle achemine un bon débit, on
9 met une conduite, dans le fond, à proximité de
10 cette conduite-là, on vient doubler le réseau,
11 qu'on appelle, c'est le jargon ingénierie qu'on
12 utilise.

13 Q. **[118]** Et est-ce qu'il serait aussi, dans certains
14 cas, possible d'augmenter la pression à l'entrée
15 ou?

16 R. Donc l'augmentation de pression des réseaux
17 existants, ça serait l'exception, c'est très rare
18 que c'est utilisé à cause que, quand on met le
19 réseau en place, on fait un test de pression, on
20 valide que, justement, l'intégrité des conduites
21 est faite, tous les équipements qui sont installés
22 sont faits pour cette classe de pression-là;
23 augmenter les pression, ça peut se faire mais ça
24 serait... très rare, très très rare.

25 Q. **[119]** Maintenant...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Gertler?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Oui?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Attendez un instant.

7 Q. **[120]** Mais est-ce que c'est possible que, par
8 exemple, un bout de réseau ait été construit pour
9 être capable d'assumer un certain niveau de
10 pression et que, pendant un certain nombre
11 d'années, au début, il était opéré à une pression
12 moindre puis ça a été fait dans la perspective que,
13 un jour, quand la nouvelle charge va arriver, parce
14 qu'on sait qu'elle va arriver, on va pouvoir
15 l'opérer à une pression plus élevée?

16 R. Ça serait l'exception. Oui, ça serait un des cas
17 comme ça qui a été conçu, justement, pour une
18 pression plus élevée mais qui est opéré à une
19 pression moindre. Là, il faudrait faire un
20 « engineering assessment » pour valider que tout
21 est encore correct et conforme, puis là, on
22 pourrait augmenter la pression.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Maître Gertler?

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je ne vous compterai pas ces minutes-là. En
5 passant, pour parler en termes de soccer, là, vous
6 êtes déjà dans les arrêts de jeu.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 O.K., bon bien, puis c'est le chronomètre de
9 l'arbitre qui compte, là, c'est ça.

10 (11 h 28)

11 Q. **[121]** Alors dans le, je suis maintenant dans la
12 rubrique 2.1.2, c'est le « No 2 - Pression
13 effective de livraison au contrat », et dans ce
14 cas-là, j'aimerais juste savoir est-ce que il
15 s'agit là, encore une fois, d'une analyse qui est
16 faite pour les nouveaux clients?

17 R. Oui.

18 Q. **[122]** Et seulement pour les nouveaux clients?

19 R. Bien, évidemment, les clients qui sont déjà sur le
20 réseau, tout a été conçu en conséquence de leur
21 pression effective au contrat donc, lors d'un ajout
22 de charge, on veut savoir c'est quoi que le client
23 il veut comme débit puis à quelle pression à cause
24 qu'on ne donne pas n'importe quelle pression au
25 client. C'est en fonction du réseau puis du

1 diamètre de conduite qui est installée pour ce
2 client-là.

3 Q. **[123]** Et encore une fois, pour regarder d'une part
4 le cas du gros client industriel avec plusieurs
5 chaudières et différents types de charges, un
6 client industriel, est-ce que vous serez d'accord
7 avec moi que l'analyse est plus onéreuse dans le
8 cas du gros client?

9 R. C'est la même analyse que le débit. Lorsqu'on va,
10 la personne de DATECH va chez le client, analyse
11 justement c'est quoi ses besoins, autant pression
12 que débit, c'est dans l'identification des besoins
13 de la première catégorie qui est identifiée. Donc,
14 c'est fait dans ce moment-là.

15 Q. **[124]** Maintenant, je suis à la page 12, numéro 5,
16 on ne les passera pas une par une. Quand on parle
17 de débit, numéro 5, « débit ou potentiel futur »,
18 excusez-moi, « débit du potentiel futur », alors
19 moi je pense que c'est débit futur potentiel, mais
20 en tout cas. Est-ce qu'on peut dire que cette
21 analyse-là, Monsieur Béland, ne porte que sur
22 l'ajout de charge ou l'ajout de débit?

23 R. L'ajout de débit futur possible.

24 Q. **[125]** Oui. Alors c'est oui?

25 R. Oui.

1 Q. **[126]** Merci. Et est-ce que ce serait votre
2 témoignage que le nombre de clients qui contribuent
3 à cette charge n'importe pas? Si on parle de
4 pression ou de débit, excusez-moi, potentiel.

5 R. Lors de la conception, évidemment, si on fait une
6 grande extension, bien il y a un nombre de clients
7 qui peut s'installer. Si l'extension est plus
8 petite, il va y avoir moins de clients donc oui, le
9 nombre est important puis, justement, les débits
10 demandés. C'est deux facteurs qui peuvent
11 influencer les ajouts potentiels futurs. Donc une
12 grande extension, si je répète encore, peut
13 permettre à plus de clients à se raccorder sur le
14 réseau existant qu'une plus petite. Donc, le nombre
15 peut influencer le débit potentiel futur sur cette
16 conduite-là.

17 Q. **[127]** J'essaie d'élaguer, Monsieur le Président, un
18 instant. Je tournerais maintenant à la page 16,
19 s'il vous plaît, et nous sommes dans le 2.2.14,
20 c'est-à-dire le numéro 19, critères de la capacité
21 des équipements auxiliaires des postes de détente
22 et aux lignes 6 à 8, vous dites :

23 La capacité des équipements
24 auxiliaires (régulation et protection
25 contre les surpressions) des postes de

1 détente est validée lorsqu'un ajout de
2 500 m³/h et plus est demandé sur le
3 réseau.

4 Est-ce que ça veut dire que, je ne sais pas s'il y
5 a une erreur, oui, cinq cent mille (500 000)... Je
6 suppose qu'il y a une erreur? O.K. Cinq cents
7 mètres cubes (500 m³). Est-ce que ça veut dire que
8 cette analyse est nécessaire uniquement lorsque les
9 gros clients sont ajoutés sur le réseau?

10 R. Donc, comme c'est inscrit, lorsqu'il y a des, oui,
11 quand il y a des gros clients, l'analyse est faite
12 mais c'est aussi fait une fois par année pour
13 valider, justement, que l'ensemble des petits
14 clients qui se sont rajoutés, tout est correct
15 point de vue postes de détente et capacité des
16 équipements auxiliaires.

17 Q. **[128]** O.K. Puis là maintenant, aux lignes 8 à 10,
18 vous dites :

19 De plus, afin de se prémunir des
20 conséquences d'une multitude de petits
21 ajouts sur le réseau, la capacité de
22 l'ensemble des postes est validée une
23 fois par an en fonction des
24 consommations maximales estimées...

25 Justement, vous le dites.

1 ... à l'aide des modèles hydrauliques.

2 Puis, juste comprendre, quand vous référez à ajout,
3 vous voulez dire des charges supplémentaires? C'est
4 ça?

5 (11 h 35)

6 R. Oui.

7 Q. **[129]** O.K. Et puis la charge n'a pas augmenté sur
8 un régulateur en particulier. Est-ce que Gaz Métro
9 a besoin d'effectuer une analyse annuelle?

10 R. Systématiquement, on passe en revue chacun des
11 postes de détente pour s'assurer que, justement,
12 que le débit n'a pas changé versus la capacité
13 disponible des équipements auxiliaires. Comme ça,
14 on s'assure que tout est correct.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Q. **[130]** Est-ce que je comprends que vous avez des
17 installations de mesurage à chacun de ces postes de
18 détente là, ou vous le faites par accumulation de
19 la consommation associée?

20 M. MATHIEU BÉLAND :

21 R. Très bonne question. C'est par rapport...
22 Justement, on fait des simulations hydrauliques. On
23 n'a pas le niveau de détail du débit mesuré par
24 poste de détente, on l'a par poste de livraison,
25 les gros postes que j'avais parlé au début. Les

1 postes de détente, quand on raffine, quand on
2 classe 2004 à classe 400, on n'a pas cette donnée-
3 là. Donc, on simule les réseaux, on simule la
4 position des clients sur les réseaux sur toutes les
5 conduites. Puis ça, avec ça, on est en mesure de
6 faire ressortir le débit de chaque poste de
7 détente. Puis après ça, c'est un traitement de
8 liste : capacité du poste de détente versus le
9 débit simulé durant la pointe hivernale.

10 Q. **[131]** O.K. Puis en quoi la simulation change, d'une
11 année à l'autre?

12 R. Mais justement, s'il y a des clients qui se sont
13 rajoutés ou que le facteur de froid est différent,
14 bien ça pourrait être différent. Mais pour
15 justement simplifier la démarche, on sort
16 systématiquement tous les postes. Puis de façon
17 informatique, on ressort tout ce qui pourrait être
18 proche de la capacité maximale.

19 Q. **[132]** Merci.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Q. **[133]** Merci. J'ai juste un petit complément sur la
22 même portion. Après, vous parlez de situation plus
23 sévère, puis la possibilité de faire des travaux
24 pour corriger. Et est-ce que je dois comprendre,
25 donc, que c'est un processus de révision en

1 continu, qui peut mener à la détermination que la
2 charge a augmenté de manière suffisante pour
3 ajouter un investissement aux équipements
4 supplémentaires?

5 M. MATHIEU BÉLAND :

6 R. Oui. Dans le fond, le but, c'est justement de
7 mettre les bons équipements en place pour répondre
8 aux besoins de la clientèle, s'assurer en tout
9 temps qu'on répond aux besoins de la clientèle avec
10 les postes de détente puis les équipements en
11 place.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. **[134]** Maintenant, Monsieur le Président, j'arrive
14 au bout de l'analyse, au critère numéro 23 à la
15 page 17, le coût pour la transmission et
16 distribution. Et là, aux lignes 6 à 9, vous dites :
17 Une analyse des coûts de chaque projet
18 est réalisée. L'analyse tient compte
19 des besoins actuels et peut inclure
20 des besoins futurs de la clientèle.
21 Lorsqu'il y a plusieurs options, le
22 coût et la capacité additionnelle
23 associée à chaque projet sont pris en
24 compte pour la détermination de
25 l'option retenue.

1 Maintenant, est-ce qu'on doit comprendre que cette
2 analyse se base sur différents niveaux, donc, de
3 capacité, pour pouvoir fournir des futurs clients,
4 des clients potentiels?

5 R. Oui. On regarde différents niveaux. Il y a
6 différentes options pour aller raccorder le client,
7 tout dépendamment, là, justement, différents
8 tracés, différentes capacités résiduelles
9 disponibles à chaque raccordement, là.

10 Q. **[135]** Et dans certains clients, des nouveaux
11 clients, dans certains cas, excusez-moi, des
12 nouveaux clients seront-ils tenus de payer une
13 partie du coût de l'expansion?

14 R. Pour un client qui n'aurait pas de capacité
15 résiduelle, on va être très précis, vu que la
16 question est quand même précise. Donc, on veut
17 raccorder, faire une extension, on ne raccorde pas
18 d'autre client, il n'y a pas de possibilité
19 additionnelle future, sauf que ce client-là, ce
20 n'est pas rentable, ça se peut qu'une contribution
21 soit demandée. Justement, il y a une contribution
22 qui va être demandée au client, pour le raccorder.
23 Il n'y aura pas de capacité additionnelle qu'on va
24 refacturer au client pour brancher d'autres clients
25 par la suite.

1 Q. **[136]** Puis est-ce qu'il serait tenu également à
2 payer, possiblement à payer une part d'analyse de
3 la conception du réseau, dans ce cas-là?

4 R. Donc, d'un point de vue ingénierie, on ne facture
5 pas des coûts d'analyse au client, à l'ingénierie
6 directement.

7 Q. **[137]** Et si on parle d'un cas, justement, par
8 exemple, un gros client qui, après l'analyse,
9 décide de ne pas se brancher au gaz, choisit une
10 autre option, qui paie, à ce moment-là, pour cette
11 analyse?

12 R. Bien là qui paie, c'est une... On va loin...

13 Q. **[138]** Oui.

14 R. ... dans les tarifs, mais effectivement, toutes les
15 analyses qui sont faites chez Gaz Métro, toute la
16 force de vente, on fait de la représentation, il y
17 a des gens, effectivement, que des projets
18 avancent, puis on fait des designs de réseau; puis
19 au bout de la ligne, effectivement, dans certains
20 cas, les clients ne s'installent pas au Québec ou
21 décident de prendre d'autres sources d'énergie. Ça
22 fait partie de ce qu'on appelle nos dépenses
23 d'exploitation non capitalisées, qui vont se
24 retrouver dans différentes catégories.

25 (11 h 42)

1 À l'ingénierie, elles se retrouvent dans
2 les dépenses d'opération de l'ingénierie; aux
3 ventes, elles se retrouvent dans les ventes, et
4 caetera. Et elles sont allouées en fonction des
5 méthodes qu'on va discuter dans les prochains jours
6 et éventuellement tarifées, basées sur les coûts
7 mais selon d'autres considérations.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Gertler...

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Oui. J'ai terminé. Je peux vous annoncer ça. Mais
12 je ne sais pas si le panel a des questions pour
13 moi.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Juste avant le carton jaune. C'est bon.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 C'est bon. Merci beaucoup.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci. Je vous en prie. Maître Neuman, je crois.

20 Oui, c'est à vous.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, Monsieur le Président, madame et monsieur
23 les régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA.

24 J'aurai un peu moins de questions que mon
25 prédécesseur.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous aviez prévu quinze (15) minutes. Est-ce qu'on
3 est toujours... Oui?

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui. Absolument. Absolument. Ça ne dépassera pas ce
6 temps.

7 Q. **[139]** D'abord, une première question
8 d'interprétation. Et ça tombe bien, on a la bonne
9 diapositive qui est projetée en ce moment. À l'item
10 22 « intégration dans le réseau », je voudrais être
11 sûr de bien comprendre pourquoi sur ce critère de
12 conception et d'opération, on n'a pas mis de X sous
13 la colonne « transmission » et uniquement sous la
14 colonne « distribution »? On a cherché dans le
15 texte de la preuve et...

16 M. MATHIEU BÉLAND :

17 R. Donc, point de vue distribution, le critère 22 est
18 utilisé à cause que, justement, on va alimenter des
19 secteurs résidentiel, commercial ou industriel.
20 Tandis qu'avec la transmission, on ne va pas
21 alimenter directement des secteurs résidentiel,
22 commercial ou industriel. On ne va pas connecter
23 directement des clients sur cette conduite-là, sauf
24 à deux, trois exceptions près.

25 Q. **[140]** Mais qu'est-ce que vous voulez dire alors par

1 « intégration »?

2 R. Intégration dans le réseau, bien, quand on
3 construit le réseau, justement, est-ce qu'on va
4 raccorder un parc industriel, mais ça ne sera pas
5 les mêmes conduites qu'un secteur résidentiel. Ou
6 si c'est un cul-de-sac, bien, on sait qu'il n'y
7 aura pas de développement futur, que ça ne va pas
8 déboucher, bien, on va mettre une conduite qui va
9 répondre aux besoins actuels sans possibilité de
10 prolongement d'extension de cette conduite-là.

11 Q. **[141]** J'aurai quelques questions sur le choix ou la
12 proposition que Gaz Métro fait de traiter
13 dorénavant les conduites d'alimentation au même
14 titre que les conduites de distribution par
15 opposition aux conduites de transmission comme cela
16 était considéré auparavant aux fins de
17 l'allocation. Peut-être que pour aller plus
18 simplement, on pourrait prendre la diapositive
19 suivante. Nous avons traité de cette question dans
20 notre preuve, la preuve de SÉ-AQLPA. Je comprends
21 que, dorénavant, Gaz Métro souhaite que lorsque
22 l'on conçoit une conduite d'alimentation que celle-
23 ci tiendrait compte non seulement de la clientèle
24 continue, mais la clientèle interruptible. C'est
25 dorénavant ce que Gaz Métro envisage pour le futur

1 dans la conception des conduites d'alimentation.

2 Est-ce que c'est bien cela?

3 R. Ce n'est pas dorénavant, ça a toujours été comme
4 ça, on a toujours considéré le débit interruptible
5 et le débit au tarif continu pour la conception et
6 l'opération des réseaux d'alimentation.

7 Q. **[142]** Donc, ce que vous me dites, c'est que même
8 si, actuellement, les conduites d'alimentation
9 n'étaient pas allouées à la clientèle interruptible
10 parce qu'elles étaient catégorisées comme des
11 conduites de transmission, que cela ne
12 correspondait pas à la réalité qui existait déjà de
13 la conception du réseau?

14 R. C'est exact. À un point de vue conception, on a
15 toujours fait la conception comme ça.

16 Q. **[143]** Bon, bien, ça répond à mes questions, puis ça
17 abrège certaines autres questions que j'avais par
18 la suite. Je vous remercie beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Neuman. Donc UMQ et UC, pas de
21 questions. Bon. Il est midi moins quart (11 h 45).
22 La Régie aura sûrement des questions. Est-ce que
23 vous voulez commencer, Maître Cardinal?

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 C'est selon votre bon vouloir. J'en ai à peu près

1 pour mettons trente (30) minutes peut-être dans le
2 total. Peut-être moins.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, mais la formation aura sûrement des questions.
5 Donc, on va prendre la pause tout de suite. Puis
6 donc, on se revoit à une heure moins quart
7 (12 h 45). Maître Turmel, vous ne voulez pas aller
8 manger.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Non. Parce que la FCEI a un autre intervenant, nous
11 avons une rencontre ce midi dans un autre dossier
12 de la Régie, nous avons convenu de nous rencontrer
13 de midi (12 h) à une heure (1 h). Je vais vous
14 demander qu'on débute à treize heures (13 h) ou
15 qu'on continue jusqu'à midi (12 h) si c'est
16 possible. On ne veut pas imposer notre agenda.

17 LE PRÉSIDENT :

18 O.K. On va prendre une heure et quart. À tantôt.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 (13 h 05)

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Lescop.

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 Bonjour. Exactement. Raphaël Lescop pour l'UMQ. Je
3 vais intervenir une minute pour clarifier un
4 élément. En fait, premièrement, pour déposer
5 l'affidavit que nous n'avions pas fait. Donc, je
6 l'ai puis il est signé, donc, comme pièce C-UMQ-14,
7 l'affidavit signé par notre analyste Pierre
8 Prévost.

9

10 C-UMQ-0014 : Affirmation solennelle de Pierre
11 Prévost en date du 13 avril 2015

12

13 En fait, la raison principale de mon intervention,
14 c'est que nous avons écrit une lettre le vingt-
15 sept (27) mars deux mille quinze (2015), qui est
16 notre lettre C-UMQ-13 dans laquelle nous disions
17 que, dans le cadre de ce dossier-là, vu le contenu
18 de notre mémoire, nous procéderions qu'à la
19 présentation du mémoire ainsi que, potentiellement,
20 une plaidoirie. On s'est retrouvé peut-être par
21 erreur dans la liste des contre-interrogatoires ce
22 matin. Il n'était pas prévu qu'on contre-interroge
23 ce matin.

24

25 Et pour le reste des choses, pour les
autres contre-interrogatoires non plus, ce n'est

1 pas notre intention de contre-interroger. Donc,
2 pour l'UMQ, la prochaine fois qu'on viendra à la
3 barre, c'est pour la présentation du mémoire de
4 Pierre Prévost. Donc, comme ça, ce sera clair pour
5 l'UMQ maintenant. Merci. Parce que je sais que ce
6 matin, il y a eu des questionnements sur la
7 participation.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci de la précision. Maître Plasse.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Je ne sais pas si, Monsieur le Président, vous
12 désirez fonctionner de cette façon-là. On m'informe
13 que le panel, le témoin serait disponible à livrer
14 la réponse à l'engagement numéro 1 avant de tout de
15 suite y aller avec le contre-interrogatoire de la
16 Régie. Si vous le désirez, on va pouvoir offrir la
17 réponse à la Régie.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bien sûr.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Ce sera fait. Je crois que c'est monsieur... On me
22 fait signe que c'est monsieur Guillaume Gauthier.

23 M. GUILLAUME GAUTHIER :

24 R. À ce jour, Gaz Métro a treize (13) clients
25 instrumentés au Saguenay et en Estrie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Très bien. Merci. Maître Cardinal.

3 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Merci. Bonjour.

5 Q. **[144]** Bonjour. Bon après-midi. Tout d'abord,
6 pourriez-vous indiquer à la Régie les niveaux de
7 pression des conduites de transmission
8 d'alimentation et de distribution?

9 M. MATHIEU BÉLAND :

10 R. Donc, comme c'est indiqué sur le schéma, pour la
11 transmission, c'est de quatre mille (4000) à dix
12 mille (10 000) kPa; pour la distribution
13 alimentation, c'est pour l'alimentation, on parle
14 de mille (1000) à deux mille neuf cents (2900) kPa;
15 et pour la distribution, de soixante-dix (70) à
16 sept cents (700) kPa (kilopascals).

17 Q. **[145]** Puis quelles sont les fonctions principales
18 de chacune de ces types de conduites puis pourquoi
19 cette distinction-là doit être faite? Par exemple,
20 si on prend au niveau des conduites d'alimentation,
21 est-ce qu'il y a des raisons, des critères d'ordre
22 technique, physique, sécuritaire, pour une telle
23 segmentation?

24 R. Si on parle... Dans le fond, votre question, c'est
25 plus précis pour l'alimentation ou c'est

1 globalement?

2 Q. **[146]** C'est globalement. C'est pour les trois...
3 pour chacune des sortes de conduites.

4 R. Pour la transmission, il y a vraiment des critères
5 de conception puis d'opération qui sont spécifiques
6 pour la transmission. Côté distribution, justement,
7 qui comprend l'alimentation et la distribution,
8 c'est d'autres critères qui sont spécifiques pour
9 la conception et l'opération des réseaux.

10 Q. **[147]** Est-ce que vous avez certains de ces
11 critères-là? Justement, est-ce qu'il y a des
12 raisons qui font que cette conduite-là va être plus
13 d'alimentation que distribution, versus... Ce
14 serait quoi les critères?

15 R. Dans le fond, la pression, c'est qu'est-ce qui
16 catégorise justement, là, si c'est de
17 l'alimentation ou de la distribution ou de la
18 transmission.

19 Q. **[148]** Par exemple, pour l'alimentation, est-ce
20 qu'il y a des critères spécifiques au niveau
21 opérationnel?

22 R. Ce sont les mêmes critères que pour la distribution
23 au point de vue opérationnel qui sont utilisés pour
24 l'alimentation que la distribution.

25 (13 h 10)

1 Q. **[149]** Le fait qu'il y ait plus de pression dans les
2 conduites d'alimentation, est-ce que ça implique la
3 même maintenance que les autres sortes de
4 conduites, est-ce qu'il y a des critères
5 différents?

6 R. On a un programme de gestion de l'intégrité pour la
7 transmission, dans le fond les transmissions 1,
8 puis on a un programme de gestion de l'intégrité,
9 dans le fond les programmes de maintenance pour la
10 distribution, qui comprennent l'alimentation. Donc
11 c'est vraiment divisé transmission - distribution -
12 alimentation qui sont dans le même groupe, là.
13 Donc, supposons, pour la détection de fuites sur
14 l'alimentation, bien, on a la même fréquence que
15 pour la détection de fuites sur la distribution. Ce
16 qui est différent sur la transmission.

17 Q. **[150]** Puis donc au niveau de la maintenance, les
18 gens qui vont s'occuper d'aller faire l'entretien
19 de ces conduites-là, les conduites d'alimentation,
20 ça va être les mêmes personnes qui vont faire
21 l'entretien sur les conduites de distribution, est-
22 ce que...

23 R. C'est exact.

24 Q. **[151]** Est-ce que la classification au niveau des
25 conduites d'alimentation a été modifiée

- 1 dernièrement de deux mille quatre cents (2 400) kPa
2 à deux mille neuf cents (2 900) kPa?
- 3 R. Non, il y a des réseaux de deux mille neuf cents
4 (2 900) kPa qui existent depuis nombre d'années,
5 elle n'a pas été modifiée dernièrement.
- 6 Q. **[152]** Mais la classification comme telle dans les
7 conduites d'alimentation?
- 8 R. Ça n'a pas été modifié, deux mille neuf cents
9 (2 900) kPa, ça a toujours été de l'alimentation
10 qui se retrouve dans la distribution.
- 11 Q. **[153]** O.K. Pourriez-vous... c'est correct, O.K.,
12 c'est terminé... pourriez-vous nous indiquer, là,
13 les grandes régions du réseau de distribution de
14 Gaz Métro?
- 15 R. On peut les voir sur la carte : la région de
16 Montréal, Laurentides, Montérégie, Estrie,
17 Mauricie, Saguenay, Québec; ça peut être divisé
18 comme ça. Ah! sur la carte, O.K. Dans le fond,
19 Montréal, Laurentides, Montérégie, Estrie,
20 Mauricie, Saguenay, Abitibi, Québec.
- 21 Q. **[154]** O.K., donc il y en a huit?
- 22 R. Je pense que c'est sept, un...
- 23 Q. **[155]** Sept, sept.
- 24 R. Sept?
- 25 Q. **[156]** Oui. C'est bon.

- 1 R. Oui. Quand on fait référence aux réseaux de
2 transmission, c'est sept, mais là, j'ai dit
3 « Laurentides », qui ferait une huitième, si vous
4 avez compté...
- 5 Q. **[157]** Oui.
- 6 R. ... juste pour qu'on soit tout le monde à la même
7 place.
- 8 Q. **[158]** Donc on considère qu'il y en a sept ou huit?
- 9 R. Il y a sept réseaux de transmission, mais il y a
10 huit régions quand on considère, justement,
11 Laurentides.
- 12 Q. **[159]** O.K. Puis est-ce que les réseaux de ces
13 régions-là sont tous indépendants les uns des
14 autres?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[160]** O.K. Puis pendant le contre-interrogatoire de
17 maître Gertler, il a été mentionné que la
18 localisation d'un client par rapport au poste de
19 livraison avait une influence sur le niveau de
20 conception du réseau, pouvez-vous expliquer
21 davantage, par rapport à ce critère-là, donc si on
22 comprend bien, là, le critère 21 dans la liste des
23 critères qui a été, qui était dans votre
24 présentation, qui était l'emplacement du réseau?
- 25 R. Pour expliquer, un client qui s'ajoute à proximité

1 d'une source, bien, qu'est-ce qu'on regarde au
2 point de vue réseau, c'est, oui, supposons qu'il y
3 a la même charge, qu'il est à proximité de la
4 source, bien, le gaz, il n'a pas une grande
5 distance à franchir, donc la perte de pression à
6 travers la conduite est moins grande que le même
7 client qui s'installe cinquante kilomètres (50 km),
8 dans le fond, plus loin que la source du poste de
9 livraison.

10 Donc plus la distance est grande, plus que
11 la perte de pression dans la conduite va être
12 grande, vu que, justement, il y a une perte
13 d'énergie à transporter le gaz tout le long dans la
14 conduite, ça fait que ça peut influencer,
15 justement, le diamètre qu'on va mettre, requis pour
16 un même client qui a une même demande avec une même
17 pression, mêmes exigences.

18 (13 h 16)

19 Q. **[161]** O.K. Donc on a parlé des différentes régions
20 dans le réseau, est-ce qu'il y a plusieurs clients
21 à grande consommation, là, donc on parle du D4, qui
22 se retrouveraient au bout de chacune de ces
23 régions-là?

24 R. Le réseau est développé, habituellement, c'est un
25 gros client qui fait une demande, justement, pour

1 s'installer puis on va, justement, aller alimenter
2 ce client-là en faisant une extension. Puis ce gros
3 client-là il est rentable donc oui, c'est,
4 habituellement, il y a un gros client qui fait une
5 demande pour être installé donc il y a un
6 développement de réseau qui se fait jusqu'à ce
7 client-là puis après ça, il y a une densification
8 qui a lieu. Ça fait que oui, il y a des gros
9 clients qui s'installent en bout de réseau,
10 habituellement.

11 Q. **[162]** O.K. Tout à l'heure, il a été mentionné aussi
12 que parmi les vingt-trois (23) critères de
13 conception, il y avait le débit, la pression puis
14 la distance qui étaient particulièrement importants
15 comme critères. Si on prend comme exemple un réseau
16 d'un kilomètre puis que la conduite de distribution
17 serait installée pour desservir cent (100) clients
18 qui ont chacun un débit horaire coïncidant de cinq
19 mètres cubes par heure (5 m³/h), est-ce que ça
20 serait la même que celle qui serait installée pour
21 desservir un client qui a une consommation de cinq
22 cents mètres cubes par heure (500 m³/h)? Donc, pour
23 un même débit, est-ce que le nombre de clients est
24 important au niveau de la conduite?

25 R. Tout dépendamment comment que les clients sont

1 répartis. Donc, si les cent (100) clients sont en
2 bout de réseau versus un client qui est en bout de
3 réseau donc c'est la même conception. Si tout se
4 situe en bout de réseau, c'est la même demande,
5 c'est en bout de réseau, c'est la même chose que,
6 justement, un gros client en bout de réseau qui
7 demande, qui a la même demande au point de vue
8 débit. Mais c'est sûr que si les cent (100) clients
9 sont répartis à travers le réseau, bien là, le
10 design pourrait être différent.

11 Q. **[163]** O.K.

12 R. Donc, c'est réparti, il y en a plus proche de la
13 source puis ça va jusqu'à plus loin, mais ça serait
14 différent.

15 Q. **[164]** Donc, au niveau de la conduite, ça serait
16 différent tout dépendant de la répartition des
17 clients sur le réseau, c'est ça?

18 R. Oui, c'est un des critères qui est regardé.

19 Q. **[165]** O.K. Est-ce que c'est exact de dire qu'en
20 général, pour Gaz Métro, les extensions de réseau
21 sont principalement faites pour accorder des
22 clients industriels puis que par la suite les
23 réseaux vont être densifiés?

24 R. Donc, quand on parle de, tout dépendant de la
25 distance à parcourir, justement il y a plusieurs

1 critères à regarder avant de dire que ça prend
2 absolument un grand client pour faire une
3 extension, s'il est à proximité de la source on n'a
4 peut-être pas besoin d'un grand client pour faire
5 une extension. Il y a des cas qu'il y a des
6 développements qui se sont faits en collaboration,
7 comme Thetford Mines, ils ont permis de faire une
8 bonne extension sans qu'il y ait un gros client en
9 bout de réseau, mais dans le fond, plusieurs
10 clients le long du parcours. Mais généralement oui,
11 un grand client va nous permettre de faire des
12 grandes extensions du réseau.

13 Q. **[166]** Puis pouvez-vous confirmer que dans les
14 nouveaux critères de conception de Gaz Métro, quand
15 on parle des conduites de transmission, les clients
16 interruptibles en combinaison tarifaire sont pris
17 en compte dans les besoins des clients et donc dans
18 les débits horaires à approvisionner.

19 R. Si je cherche à reformuler votre question, vous
20 cherchez à savoir si les clients interruptibles, le
21 débit... Pouvez-vous reformuler votre question pour
22 être sûr que je la comprenne bien?

23 Q. **[167]** Donc, on veut savoir si les clients
24 interruptibles en combinaison tarifaire sont pris
25 en compte dans les besoins de clients et donc dans

1 les débits horaires à approvisionner.

2 R. Pour la transmission ou pour la distribution?

3 Q. **[168]** Pour la transmission.

4 R. Donc la partie interruptible n'est pas considérée
5 dans la conception pour les réseaux de
6 transmission, mais elle est considérée pour les
7 réseaux de distribution.

8 Puis peut-être que je peux aller un peu
9 plus loin sur la question, expliquer pourquoi
10 qu'elle est considérée pour les réseaux de
11 distribution. Donc si je fais, justement, une
12 extension pour alimenter un client industriel,
13 cette conduite-là, elle va servir seulement à ce
14 client industriel-là. Si je ne considère pas son
15 débit interruptible, donc j'installe seulement,
16 supposons que son débit de continu ça prendrait un
17 quatre pouces, donc je mettrais juste un quatre
18 pouces. Le débit interruptible, il ne serait jamais
19 en mesure de le consommer donc, supposons que ça
20 prendrait un six pouces si je considère son débit
21 interruptible, donc combinaison tarif continu-tarif
22 interruptible, ça prendrait un six pouces. Si
23 j'installe seulement pour le tarif continu, si j'ai
24 un quatre pouces, le client il ne sera jamais en
25 mesure de prendre le tarif interruptible, donc il

1 serait tout le temps interrompu, mais tandis qu'en
2 distribution bien, en été, le client il va
3 consommer, il ne sera pas interrompu pour d'autres
4 raisons.

5 Donc, on doit nécessairement, pour qu'il
6 puisse consommer sa charge, répondre autant à son
7 besoin continu qu'à son besoin interruptible pour
8 être en mesure de l'alimenter.

9 (13 h 22)

10 Q. **[169]** Donc, je vais vous référer à la pièce B-0100
11 qui est Gaz Métro-1, Document 5, à la page 12.

12 Donc, on voit ici, c'est écrit « Transmission »
13 dans la colonne de droite, le deuxième paragraphe :

14 On voit que la conception du réseau de
15 transmission tient compte du caractère
16 interruptible des clients qui sont
17 uniquement au tarif D-5, et de la
18 proportion considérée être au tarif
19 interruptible des clients en
20 combinaison tarifaire.

21 Pouvez-vous nous expliquer ça, là, pour les clients
22 interruptibles en combinaison tarifaire?

23 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

24 R. Écoutez, on pourrait prendre un exemple peut-être
25 théorique, là, pour illustrer. Donc, on a un client

1 qui est en combinaison tarifaire. Donc, il y a une
2 partie de sa charge qui est au continu, et une
3 partie interruptible. Donc, par exemple, on
4 pourrait prendre un client qui, globalement, peut
5 consommer, peut avoir un débit de cinquante mille
6 (50 000) mètres cube/heure.

7 Donc, on va avoir une partie interruptible,
8 une partie continue. La partie continue serait de
9 trente-cinq mille (35 000) mètres cube/heure, et la
10 partie interruptible serait de quinze mille
11 (15 000) mètres cube/heure. Ce qu'on dit ici, au
12 niveau de la transmission, c'est qu'on va concevoir
13 le réseau pour le trente-cinq mille (35 000) mètres
14 cube/heure, qui est la partie continue. Et on ne
15 tiendra pas compte du débit interruptible de quinze
16 mille (15 000) mètres cube/heure dans la conception
17 du réseau.

18 Q. **[170]** Je vais vous référer maintenant à la pièce
19 C-FCEI-0022, aux pages 23 et 24.

20 R. Excusez. Quelle pièce? Pardon?

21 Q. **[171]** C-FCEI-0022, pages 23 et 24. Est-ce que vous
22 avez trouvé les pièces? Oui? Ça va?

23 R. Oui.

24 Q. **[172]** D'accord. Donc, il y a des tableaux. Il y a
25 le tableau 3-2 et le tableau 3, bien en fait, c'est

1 3-3. Si on prend le tableau 3-2, on voit que c'est
2 une présentation pour chaque région des données
3 relatives au coût des conduites de distribution et
4 d'alimentation, pour les années deux mille un-deux
5 mille deux (2001-2002) à deux mille treize-deux
6 mille quatorze (2013-2014), qui a été déposé par
7 Gaz Métro. On peut voir qu'il existe une grande
8 variation des coûts par kilomètre de conduite,
9 d'une région à l'autre. Pouvez-vous expliquer
10 pourquoi il existe une différence si marquée dans
11 les coûts par kilomètre de conduite, d'une région à
12 l'autre?

13 R. On va... Je pense qu'on va vous demander de reposer
14 cette question au panel numéro 2, parce qu'ici, on
15 parle vraiment des coûts. Et mon collègue ici,
16 monsieur Béland, n'a pas cette information.

17 Q. **[173]** Parfait. Donc, je vous remercie. Ça va être
18 tout. Mon autre question portait sur les coûts
19 également. Donc, je vais la réserver pour le
20 prochain panel. Merci.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

22 Mme LOUISE PELLETIER :

23 Q. **[174]** Oui. Bonjour Messieurs. Louise Pelletier,
24 pour la Régie. Quelques questions de clarification.
25 Je pense c'est monsieur Béland, à une question de

1 la FCEI, je veux juste faire préciser; vous avez
2 indiqué qu'il n'y a pas de classe de pression entre
3 deux mille neuf cents (2 900) et quatre mille
4 Kilopascals (4 000 kPa). Est-ce que vous voulez
5 dire qu'il n'y a pas de classe dans vos
6 classifications des conduites ou de la pression, ou
7 qu'il n'y a rien qui se transporte à une pression
8 entre deux mille neuf cents (2 900) et quatre mille
9 (4 000)?

10 M. MATHIEU BÉLAND :

11 R. Il n'y a pas de classe spécifique entre, justement,
12 deux mille neuf cents (2 900) et quatre mille
13 (4 000). Mais il y a bien des pressions qui
14 existent puis que, justement, qui sont utilisées,
15 là. Donc, si je prends un exemple pour être plus
16 précis, donc, on a une classe 47-40, que la
17 pression peut diminuer jusqu'à deux mille sept cent
18 cinquante (2 750) kPa. Donc oui, il y a une
19 variation de pression, qui varie de la classe de
20 pression, qui est comme la pression maximum
21 d'opération, jusqu'à la pression minimale
22 d'opération. Donc, oui, les plages de pression sont
23 utilisées entre deux mille neuf cents (2 900) et
24 quatre mille (4 000), mais on n'a pas une classe
25 spécifique, supposons, à trois mille cinq cents

1 (3 500) kPa présentement chez Gaz Métro.

2 (13 h 27)

3 Q. **[175]** Votre trois mille cinq cents (3 500), il
4 serait classé où, dans l'alimentation ou la
5 distribution? Et dans l'alimentation pareil.

6 R. Il faudrait que j'analyse le dossier à savoir
7 justement, ce n'est pas une décision qui reposerait
8 sur mes épaules. Ce serait sur, justement, quel
9 programme d'entretien qu'on met; est-ce qu'on a
10 besoin d'être en servitude, quels critères de
11 conception qu'on utilise. Donc, vu qu'on n'a pas la
12 classe, je ne suis pas en mesure de répondre. Donc,
13 mon collègue m'a peut-être clarifié la question.
14 Est-ce que vous avez dit si... justement quand la
15 pression a diminué à trois mille cinq cents kPa
16 (3500 kPa), est-ce qu'on change, justement, est-ce
17 que ça devient une conduite d'alimentation ou de
18 distribution? Est-ce que c'était ça votre question?

19 Q. **[176]** Entre autres, la deuxième partie, oui.

20 R. O.K. Mais dans le fond, c'est la classe de
21 pression, dans le fond, la pression maximum
22 d'opération qui identifie si c'est, justement, une
23 conduite de transmission ou de distribution. Donc,
24 vu que l'exemple c'était un 47-40, la classe de
25 pression, la pression a beau diminuer à l'intérieur

1 du réseau, la pression maximum d'opération, c'est
2 47-40, donc c'est de la transmission. Ça reste de
3 la transmission même si la pression chute à travers
4 la conduite jusqu'à un maximum de deux mille sept
5 cent cinquante (2750).

6 Q. [177] O.K. Merci. Je vous ferais revenir sur la
7 page 8. Je veux essayer de comprendre ce que... ou
8 m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez
9 mentionné tantôt concernant les interruptibles. Si
10 on rajoutait une ligne, hein, il y a service
11 continu, les clients au service continu; il y a les
12 interruptibles, et ceux en combinaison tarifaire,
13 ils sont considérés pareils comme interruptibles,
14 si j'avais à rajouter une ligne?

15 R. Donc, je vais ramener l'exemple du client à
16 cinquante mille mètres cube heure (50 000 m³/h) que
17 quand on l'interrompt, bien, le réel c'est trente-
18 cinq mille mètres cubes heure (35 000 m³/h). Donc,
19 son service continu, c'est trente-cinq mille mètres
20 cubes heure (35 000 m³/h). Il y a une partie
21 interruptible à quinze mille (15 000). Pour la
22 distribution, je considère son cinquante mille
23 mètres cubes heure (50 000 m³/h). Donc, c'est la
24 même chose qu'interruptible, comme vous avez dit,
25 pour distribution, oui. Puis, pour la transmission,

1 bien, le quinze mille (15 000) qui disparaît quand
2 on l'interrompt, bien, pour la transmission, je ne
3 le considère pas.

4 Q. [178] Donc, l'interruptible en combinaison
5 tarifaire, c'est interruptible.

6 R. C'est exact.

7 Q. [179] Même chose.

8 R. Oui.

9 Q. [180] O.K. Une autre question de clarification...
10 et je ferais du poids sur l'une des questions de
11 maître Cardinal. Lorsqu'on posait la question
12 tantôt eu égard, je pense, à la grosseur des
13 conduites comme telles, est-ce que... lorsqu'il a
14 posé la question : est-ce qu'un client à cinq mille
15 mètres cubes heure (5000 m³/h) versus dix (10)
16 clients à cinq cents (500), est-ce que ça change...
17 changer la grosseur de la conduite? Et vous avez
18 dit : « Oui, et ce sont dans les critères, » je
19 pense. Hein? vous avez dit, « Oui, ça dépend des
20 critères, » ou je ne sais pas trop, là.

21 R. C'est ça.

22 Q. [181] C'est ce que vous avez répondu?

23 R. Oui... oui, c'est-à-dire, j'ai répondu que si les
24 clients sont répartis au travers de la conduite,
25 oui, c'est réparti... supposons que c'est une

1 conduite d'un kilomètre, puis que les clients,
2 justement, il y en a à chaque cent mètres (100 m),
3 ça ne va pas être le même design que tous les
4 clients en bout de ligne.

5 Q. **[182]** Parfait.

6 R. C'était ça la différence.

7 Q. **[183]** O.K. Et donc ce critère-là, on le retrouve où
8 parmi l'acétate 7?

9 R. « Emplacement »... le 21?

10 Q. **[184]** « Emplacement du réseau »?

11 R. Oui. « Emplacement du réseau »

12 Q. **[185]** C'est ça?

13 R. Oui, critère 21.

14 Q. **[186]** Lorsqu'on lit le détail de votre document
15 0068, en tout cas, celui que j'ai coté, moi, 0068,
16 en page 16, on dit :

17 L'emplacement du réseau conduite... le
18 tracé pour l'installation d'une
19 conduite

20 et je lis et je cite :

21 doit tenir compte de différents
22 éléments qui peuvent influencer les
23 coûts du projet. La longueur du tracé,
24 le type de sol, le nombre de traverses
25 de routes ou de cours d'eau, le type

1 de traverse, sont des éléments à
2 analyser dans la conception du réseau.
3 Comment vous considérez la distinction entre un à
4 cinq mille (5000) puis dix (10) à cinq cents (500),
5 dans ça? Moi, je ne le retrouve pas. Mais
6 expliquez-moi, je ne suis pas ingénieur.
7 R. Non, il n'y a aucun problème. La longueur du tracé,
8 on pourrait aller... on pourrait faire le parallèle
9 comme ça, donc, supposons qu'on prend un client
10 pour un client, bien, chaque client, j'ai une
11 longueur de tracé pour le raccorder.
12 Q. [187] O.K.
13 R. Donc, ça vient influencer que l'autre, j'ai une
14 très longue distance pour raccorder une grosse,
15 dans le fond, masse de clients. Ça fait que la
16 longueur du tracé va influencer quel type de
17 conduites que je vais mettre.
18 Q. [188] O.K. Merci. Une toute dernière précision.
19 Vous allez finir par penser que j'ai la tête dure
20 puis que je ne comprends pas, mais ça se pourrait
21 ça aussi, remarquez, c'est dans les avenues
22 possibles. Lorsqu'on a parlé tantôt des... la
23 question de maître Cardinal à savoir si les réseaux
24 sont indépendants les uns des autres, vous avez...
25 Et puis là, vous avez précisé juste avant, il y a

1 sept réseaux de transmission, puis ensuite, il y a
2 huit régions avec... incluant les Laurentides. Est-
3 ce que... et je ne me rappelle pas si votre
4 réponse, elle dit, les réseaux sont indépendants ou
5 les... et/ou les régions sont indépendantes les
6 unes des autres. Est-ce que c'est les deux cas?

7 R. O.K. Les réseaux de transmission de Gaz Métro sont
8 indépendants. Ceux qu'on voit sur la carte ici sont
9 indépendants les uns des autres.

10 (13 h 34)

11 Q. **[189]** Oui.

12 R. Il pourrait y avoir des réseaux de distribution
13 qu'il y a une partie qui est dans la région de
14 l'Estrie et une autre partie qui est dans la région
15 de Montérégie. J'ai l'exemple en tête, de Chambly,
16 Farnham. Bien, il y a deux postes de livraison. Il
17 y en a un qui est alimenté par Chambly qui est
18 Montérégie, et l'autre qui est alimenté par Farnham
19 qui est en Estrie. Donc, le réseau de distribution
20 est interconnecté entre deux régions, mais les
21 réseaux de transmission sont indépendants.

22 Q. **[190]** O.K. Mais si je reviens à la distribution
23 autre que cet exemple que vous nous donnez, on ne
24 pourrait pas se servir, par exemple, je ne sais
25 pas, moi, du surplus potentiel qui est disponible

1 dans la région de Montréal pour aller renforcer le
2 Saguenay? Non?

3 R. Vous avez totalement raison. On ne peut pas
4 utiliser la capacité disponible. Ce n'est pas comme
5 en transport. Justement, on ne peut pas utiliser la
6 capacité disponible en Montérégie pour alimenter le
7 Saguenay.

8 Q. [191] C'est bien. Merci. Je n'ai pas d'autres
9 questions. Merci.

10 M. PIERRE MÉTHÉ :

11 Q. [192] Une courte question, Monsieur Béland.
12 Évidemment, on le verra aux notes si c'est le fruit
13 de mon imagination aux notes sténographiques. Mais
14 ce matin, vous avez parlé de réseau, vous avez
15 parlé de conduites qui étaient peut-être des
16 conduites d'alimentation, mais on parlait de
17 conduites de quatre ou six pouces qui étaient
18 utilisées à plus basse pression. Et vous avez
19 évoqué le fait qu'il fallait les tester
20 éventuellement si on voulait les réutiliser à plus
21 haute pression, le cas échéant. Est-ce que ça veut
22 dire qu'il y a des conduites qui sont condamnées à
23 être utilisées à basse pression parce que
24 nécessiteraient des investissements ou autres si on
25 devait rebrancher de la grande capacité?

- 1 R. Justement, l'augmentation de pression, c'est très
2 rare. Puis habituellement, ça a lieu sur des
3 conduites d'alimentation, mais pas sur des
4 conduites de distribution. C'est très rare qu'on va
5 augmenter les pressions sur les réseaux. Donc,
6 votre question était de?
- 7 Q. **[193]** Bien, vous sembliez indiquer qu'il y avait
8 des tuyaux de quatre ou six pouces qui n'étaient
9 pas utilisés à pleine capacité ou qui étaient même
10 utilisés plus en distribution de faible débit. Et
11 ça laissait supposer que si on voulait réactiver
12 dans un réseau de la capacité que ça... que des
13 tests seraient requis et qu'on n'aurait pas
14 nécessairement une capacité de six pouces parce que
15 le tuyau est dans le sol.
- 16 R. Les rares cas justement... Dans le fond, pour la
17 distribution, habituellement, quand on fait un
18 réseau de classe 400 pour être... il est déjà à
19 quatre cents (400) kPa. On ne va pas baisser les
20 pressions sur ces réseaux-là. Je pense que le cas
21 que monsieur le président parlait, c'était plus un
22 réseau d'alimentation qui est maintenu plus bas
23 pour laisser le dorant bien circuler, augmenter les
24 vitesses dans les conduites jusqu'à tant qu'on aie
25 vraiment besoin que la charge, la charge réelle ait

1 lieu. Mais c'est là qu'on va réaugmenter les
2 pressions. Mais ça ne se fait pas... Ça se fait
3 peut-être pour la transmission et des cas comme ça,
4 mais pas pour la distribution.

5 Q. **[194]** Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. **[195]** Un complément, Monsieur Tremblay, non?

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Donc, il n'y aura pas de complément. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Q. **[196]** J'ai quelques questions, mais il m'en reste
12 moins. Tantôt, j'ai tenté de résumer les vingt-
13 trois (23) critères dans deux, trois, mais je me
14 réessaie. J'ai-tu raison de croire que, dans le
15 fond, dans la conception de réseau, là, ce qui
16 importe pour vous, bien sûr, il y a tous ces autres
17 critères-là, mais débit horaire, pression et
18 distance par rapport au point où on part dans le
19 réseau, c'est les « must », c'est ce qui vous guide
20 principalement, bien sûr la nature du sol puis un
21 paquet d'autres choses, mais par rapport à la
22 détermination de la charge que vous devez
23 alimenter? Laissez l'ingénieur répondre! C'est une
24 question technique.

25

1 M. MATHIEU BÉLAND :

2 R. C'est sûr que les besoins des clients, comme vous
3 les avez identifiés, bien, il est où le client,
4 c'est quoi sa demande, puis c'est quoi sa pression.
5 Bien, c'est sûr que c'est important pour bien
6 analyser le cas. Mais il y a le côté que,
7 justement, que vous n'avez pas parlé, c'est quoi la
8 capacité du réseau existant. Puis c'est là qui
9 touche justement la majeure partie des critères qui
10 sont tout aussi importants. Ça fait que, oui, c'est
11 important de bien identifier le besoin du client où
12 est-ce qu'il est situé, c'est quoi son impact par
13 rapport au réseau actuel, mais aussi bien évaluer
14 la capacité du réseau existant. De là à dire,
15 justement, que ce n'est pas important, mais c'est
16 très important. Il faudrait le souligner.

17 Q. [197] Non, non, je n'ai pas dit que ce n'était pas
18 important. Bien, dans ma question, je dis : à
19 partir du point où vous vous connectez au réseau.
20 Évidemment, à partir de ce point-là, la
21 caractéristique du réseau à ce point-là est
22 grandement importante, bien sûr, mais je regardais
23 du côté de la charge alimentée. Dans le fond, quand
24 vous décidez de raccorder un client ou répondre à
25 une demande, vous partez d'un point que vous

1 caractériser, là, c'est un point sur votre réseau
2 avec des capacités. Puis, là, bien, les calculs que
3 vous allez faire, c'est grandement dépendant. Bien
4 sûr, de ce point de départ là, mais aussi du point
5 d'arrivée.

6 (13 h 40)

7 R. C'est en plein ça. Les besoins du client, les
8 principaux critères que vous avez dits pour
9 identifier les besoins du client, c'est ça qu'on
10 regarde, oui, débit, pression puis localisation, et
11 conditions particulières qui sont marquées là.

12 Q. [198] O.K., merci. Je reviens sur
13 l'instrumentalisation, ou je ne sais pas comment
14 vous l'appellez, là, mais en tout cas, donc réponse
15 à l'engagement numéro 1, vous avez treize (13)
16 clients qui sont instrumentés, treize (13) clients
17 chez qui vous avez décidé d'installer de
18 l'équipement de mesurage particulier ou c'est de
19 l'équipement... là, je sais que je rentre dans le
20 technique mais ça, c'est parce que ça me remonte
21 dans mes vieilles affaires quand j'étais à Hydro-
22 Québec, les mesurages, c'était mon domaine; on
23 parle de quoi, on parle des mêmes installations de
24 mesurage, mais pour lesquelles vous avez ajouté de
25 la capacité de transmission de données, ou?

1 R. C'est exact, c'est les mêmes équipements de
2 mesurage sauf qu'on a un équipement qui transmet la
3 donnée en temps réel, un modem qui transmet
4 l'information en temps réel sur le débit horaire du
5 client.

6 Q. **[199]** J'imagine que les gens qui opèrent le réseau,
7 ils aiment ça?

8 R. Au Centre du contrôle du réseau, oui, ils aiment ça
9 savoir, justement, si... oui.

10 Q. **[200]** Oui. Ils ne vous demandent pas d'en installer
11 partout?

12 R. Non.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Non? Ah! bien, ce n'est pas comme chez Hydro. Je
15 n'ai pas d'autres questions, merci beaucoup. Alors,
16 oui, Maître Sigouin-Plasse, est-ce que vous avez
17 d'autres questions à poser à vos témoins?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Non, Monsieur le Président, je n'ai pas de ré-
20 interrogatoire. Donc à défaut d'autres questions en
21 contre-interrogatoire, on pourrait libérer les
22 témoins, sauf monsieur Tremblay qui reste pour le
23 deuxième panel.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui, oui...

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Vous ne le laissez pas partir?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, lui, on ne le laisse pas partir. Messieurs,
5 merci beaucoup, vous êtes libérés.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Le temps que les gens s'installent, Monsieur le
8 Président, seulement pour vous aviser que, tel
9 qu'annoncé, on a fait compléter, au docteur
10 Overcast, l'affidavit; j'en ai seulement qu'un
11 exemplaire, l'original, ce que je ferai, c'est que,
12 à la pause, je vais vous laisser, enfin, ce que
13 j'ai compris, c'est qu'il fallait que j'obtienne
14 des copies, alors je vais aller faire des copies
15 avec le nouveau processus et je vais déposer ça à
16 la pause.

17 Également, pendant que j'ai cette occasion-
18 là de vous entretenir, pour le déroulement du
19 deuxième panel, donc nous avons annoncé dans la
20 lettre de planification d'audience une heure
21 approximativement pour le docteur Overcast ainsi
22 qu'une heure pour les témoins de Gaz Métro à
23 proprement parler, je pourrais, là, évidemment, je
24 ne veux pas mettre de la pression sur les témoins,
25 mais pour ce qui du docteur Overcast, on va peut-

1 être rentrer dans ces eaux-là; pour le deuxième
2 volet, ça va être plus court qu'une heure, à mon
3 avis.

4 Donc on commencera par le docteur Overcast,
5 il fait sa présentation, j'ai quelques questions
6 spécifiques à lui poser et ensuite de ça, on
7 enchaînera avec, je crois que c'est madame Dallaire
8 qui va faire la présentation pour Gaz Métro,
9 environ une demi-heure.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. O.K., on va prendre un petit cinq minutes,
12 le temps que tout le monde s'installe puis...

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Alors, Monsieur le Président, Madame la Greffière,
18 les témoins sont prêts à être assermentés,
19 évidemment, hormis monsieur Tremblay qui est déjà
20 assermenté.

21

22 PREUVE GM - PANEL 2

23

24 L'an deux mille quinze (2015), le treizième (13e)
25 jour d'avril, ont comparu :

1 CAROLINE DALLAIRE, chef de service à la
2 Tarification, Gaz Métro, 1717, rue du Havre,
3 Montréal;

4
5 SYLVAIN TREMBLAY, conseiller senior, Tarification,
6 Gaz Métro, 1717, rue du Havre, Montréal;

7
8 H. EDWIN OVERCAST, Economist, Place of business
9 located at P.O. Box 2946, McDonough, Georgia, USA;

10
11 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, sous la même affirmation
12 solennelle;

13
14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent comme suit :

16
17 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
18 Merci, Madame la greffière. Alors, sans plus
19 tarder :

20 Q. **[201]** Dr. Overcast, so you are the first to talk
21 for this second panel, so if you want to just
22 proceed to your presentation, please?

23 Dr. H. EDWIN OVERCAST :

24 A. Good afternoon, Mr. Chairman, members of the panel
25 and participants in the hearing, I am Ed Overcast,

1 and I am going to talk to you about the review of
2 Gaz Métro's cost of service and rate design,
3 focusing mostly on Phase 1 cost of service. And
4 here is sort of an outline of what I want to do --
5 I want to talk a little bit about background, I am
6 going to talk about cost of service, then just a
7 comment or two to show how it relates to rate
8 design, and then will do some conclusions.

9 And as you know from reading the material,
10 Black & Veatch responded to a request for proposal,
11 or an RFP, issued by Gaz Métro, and the RFP sought
12 an external expert review of issues related to cost
13 of service and its tariff. And it was set as a
14 composite, so the report covers everything in one
15 report and there aren't really two separate
16 reports, but because of the way the hearing has
17 turned out, we are going to focus on the first
18 part, the cost of service part, now and on the
19 review of the tariff at a later point.

20 Now, these are just a few concepts, I will
21 use these terms during the proceeding, and I
22 understand they are not exactly the same terms that
23 you would hear in French, so I am not going to try
24 to pronounce the French parts but I am going to use
25 the term "Design Day Demand", and that is the

1 expected maximum system capacity requirement on the
2 coldest expected day used to plan the system. So,
3 for example, it will be some extreme temperature
4 that may not occur but once every thirty (30),
5 forty (40), even fifty (50) years, but it is the
6 obligation of the utility to provide service even
7 on that extreme day, so they will plan on an
8 extreme day.

9 Now the term "Peak Day" means the highest
10 actual daily volume, and that may or may not be a
11 design day; in fact, most of the time, most of the
12 system peaks would not be a design day because they
13 don't occur on that one really really cold day.

14 The next term is the term "city gate", and
15 that is the point of interconnection between the
16 transmission system and the distribution system.
17 And the city gate may be either a city gate for the
18 pipeline, if you remember that dotted line that
19 came around on the chart that the engineer showed,
20 the dotted line that came around and attached to a
21 city gate for Gaz Métro, or you also remember that
22 there was a point where the TransCanada Pipelines
23 comes into the Gaz Métro transmission line, and
24 those transmission lines continued over to that
25 same city gate. And that is, the city gate is a

1 concept we will use later.

2 (13 h 55)

3 The commodity is the volume of gas measured
4 in cubic metres or GJs. You heard the term earlier
5 today, a farm tap and a farm tap is service to a
6 customer from a high pressure main - it could even
7 be a transmission main or it could be a supply main
8 - and the reason the customer is attached there
9 it's for the convenience of the utility because
10 it's the easiest way to access a particular
11 customer in a rural part and if you look at any
12 transmission system, you will find that when the
13 transmission line was built, some customers, in
14 order to get a right of way through their property,
15 said, "Oh yes, but you've got to attach me to the
16 main so I can get gas for my farm" or my vacation
17 home, whatever it is, just in a rural part. And
18 then the term "demand" which is a measure of
19 capacity. So we'll be using those terms and you'll
20 see as we go through.

21 Now, as I said, the request for proposal
22 had two requirements and they've ultimately been
23 expressed in two phases of a hearing: phase 1 and
24 phase 2. And so, in phase 1, the cost of service
25 review part consisted of a literature review

1 related to the cost of service and the reasonable
2 level of cross-subsidization between customers in
3 different classes. It also looked at an analysis of
4 distribution cost behaviour for each rate class and
5 that kind of analysis requires that you examine the
6 existing cost allocation methodology used by Gaz
7 Métro. And then our last responsibility was to make
8 recommendations as needed related to sound cost
9 allocation methodology based on the cost for each
10 rate class. And so that's sort of the process that
11 we're going to go through when we get to actually
12 talking about the cost of service study.

13 Now, in phase 2, that's rate design. I'm
14 going to just fly through these. It's just looking
15 at how did the rate classes evolve; we were to do a
16 benchmark of distribution rate structures for other
17 gas companies in Canada and the US; we were to
18 develop an appreciation of their existing
19 distribution rate structure and all related to Gaz
20 Métro's ability to serve customers consistent with
21 the regulatory compact. And that regulatory compact
22 is also an important feature in the cost of service
23 study as we'll see.

24 Now, the process we went through to do this
25 is that Black & Veatch met with Gaz Métro's staff

1 and we collected information related to these
2 issues. It included information that Gaz Métro
3 prepared for us and that included everything from
4 the actual tariff book to old cost studies,
5 descriptions of their system, description of their
6 planning. We've talked to the engineers, we've
7 talked to all of the parties in the process to
8 develop a cost of service.

9 We also identified sources of information
10 external to Gaz Métro and collected that
11 information - that would be things like what's
12 being done elsewhere or, for example, all of the
13 comparisons to other rates schedules. Then, we
14 prepared a detailed report addressing the issues
15 Gaz Métro identified in the RFP and, finally, our
16 job wasn't over because we needed to provide
17 ongoing assistance to Gaz Métro related to this
18 regulatory review and doing things such as helping
19 answer information requests.

20 Now, let's talk about the regulatory
21 compact and it's important that we sort of define
22 what this is and we used this little table to
23 describe the regulatory compact because the
24 regulatory compact consists of obligations and
25 rights and none of the obligations and none of the

1 rights are unlimited. So, for example, the
2 obligation to serve is limited by things like your
3 line extension policy, your rules about shutting
4 off customers who don't pay their bills in the
5 middle of the winter. There's always limitations
6 within this obligation to serve that either limit
7 pro or con for the customer or for the company.

8 Their second obligation is to provide safe
9 and reliable service and, for the gas industry,
10 this is a unique issue. I mean, you've got electric
11 companies that provide safe and reliable services,
12 as you mentioned earlier, electric companies do the
13 same thing. There's a big difference though between
14 an outage on an electric system and an outage on a
15 gas system, and that difference is if you have an
16 outage, you have a line that breaks on the electric
17 system, you replace the line and everybody's
18 service comes back on.

19 If you have an outage on the gas system,
20 it's extremely complex because what you have to do
21 is you have to send a person to every single
22 premise, you have to turn off the gas metre at the
23 premise. Once all those metres are turned off, then
24 you can repressurise the system and then go back to
25 every single premise again, and turn on the gas,

1 inspect the equipment, and make sure the power
2 lights are lid, all the kinds of things that you do
3 when you install service to begin with. It's
4 extremely costly. I mean you can imagine what it
5 would cost to visit one... every premise twice. And
6 plus, it's done typically, these addages would
7 occur when the pressure on the system can't be
8 sustained, that's typically the coldest day.

9 (14 h 01)

10 So here, you have people who are out of
11 service in the middle of the winter, and you've got
12 to go through this process of visiting every home.
13 And it can take a long time. You know, it can take
14 several weeks to restore service. And, so gas
15 companies do not want to let that happen. So they
16 make sure that they provide safe and reliable
17 service, in the sense that they do not loose
18 pressure on that delivery system that would cause
19 you to have major outages.

20 And if fact, they'll go to extremes like,
21 for example, if the gas supply wasn't there, then,
22 they're on the phone calling schools, manufacturing
23 companies, even with firm services, saying you've
24 got to cut off, you can't use gas. Close the
25 schools, do whatever you have to do, but we can not

1 let the system loose pressure.

2 And another obligation is nondiscriminatory
3 rates. And also, its counterpart, just and
4 reasonable rights. Now, in return for undertaking
5 those obligations, the utility has a right to a
6 reasonable return. There's services subject to
7 reasonable rights, rules, and regulations. They're
8 protected from competition in this last one
9 imminent domain, I don't think those are the words
10 you used either. But the idea of imminent domain
11 means that act and acquire right way for a pipe,
12 when I need it to serve the public.

13 Now, we prepared and submitted a report.
14 And the report consist of phase 1, which is cost of
15 service theory, and our review of the Gaz Métro
16 cost of service. Phase 2 is the theoretical issues
17 in rate design, our recommended rate design for Gaz
18 Métro, and the review of other companies rate
19 designs. And then, we had an appendix that talks
20 about the theoretical literature related to cost of
21 service and pricing, and another appendix that
22 shows the results of our right survey for Canadian
23 and regional, U.S. local distribution delivery
24 rights.

25 So let's turn now and talk about phase 1,

1 the cost of service. And what we're going to do is
2 we're going to discuss the recommendations related
3 to the best costs of service methodologies for gas
4 utilities. And I will explain the Black and Veatch
5 proposed changes, and the basis for those changes.

6 So we start off, and as the Régie has said,
7 you believe that the cost of service, that it
8 should reflect cost causation. And in fact, cost
9 causation is the goal standard of cost of service
10 studies. That is if you can get cost causation
11 right, you can get the best possible cost of
12 service study. And cost causation isn't a static or
13 historical concept, because cost causation changes
14 with time, as customer requirements change.

15 So, for example, you may have built a line
16 to a community, initially, to serve an industrial
17 customer. But that industrial customer has long
18 since left the community. And that same line that
19 you built to serve those industrial customers now
20 has attachments all over, to serve every residents,
21 every small commercial customer, the local
22 hospital, local school buildings, it serves the
23 entire community. So, while the original cause of
24 that line was the industrial customer, the current
25 cause is really those customers that use that line

1 to get service.

2 Now, when we talk about cost causation, I
3 want to look at it, here, because it's an important
4 thing to understand. Sort of, this is a quote from
5 Vilfredo Pareto, he's an economist. And he says, in
6 non-mathematical language: the independent variable
7 X in an algebraic equation corresponds to a cause;
8 sometimes this is an inadmissible translation, and
9 sometimes it isn't. For cause conceptually
10 speaking, they must necessarily come before it's a
11 fact. So something that happens after afterwards
12 can't be a cause of something that precedes it.
13 It's something that precedes the event that is the
14 cause. And so, that's what we're looking for. What
15 things, what things come before that pipe gets put
16 in the ground?

17 (14 h 08)

18 And in truth, cost causation is in
19 conceptually easy because it just requires
20 answering a question: Does a change in some
21 variable cause the costs to change? And you've
22 heard today having engineers plan the system. And
23 there's only two things that the engineers know: a
24 customer has come and requested service; and the
25 second thing they know is... they know what

1 services that customer requires because he's
2 installing X, Y and Z equipment. So, they know what
3 design, the capacity that customer is likely to
4 cause based on the characteristics of the equipment
5 that that customer is using at the premise. So, in
6 its simplest form, the costs of mains, for example,
7 are caused by some combination of customer and
8 demand.

9 Now, cost causation becomes much more
10 difficult in practice because the process isn't
11 driven by a thorough analysis of the objectives but
12 it's driven by the fact that there are... it's a
13 zero sum game in the... the cost of service study
14 is a zero sum game in nature. So, costs that get
15 allocated to party A can't be allocated to party B.
16 And so, party B has an interest in seeing more
17 costs get allocated to A. And party A has interest
18 in seeing more costs get allocated to party B. So,
19 our job is made more difficult by the fact that we
20 don't have a party A or B in this analysis. We want
21 to figure out what is really causing the cost for
22 Gaz Métro, or to install a main or to install a
23 service. Now, services are pretty easy.

24 The service runs from the main and is
25 straight into my house. I mean, so there's no

1 question that that service serves me and, you know,
2 you talk about direct assignment of costs, for
3 example. That's when you can... if you keep your
4 records the right way, you can literally directly
5 assign every service to every customer. Now, you
6 don't do that. And why wouldn't you directly assign
7 every service to every customer? Well, because the
8 main runs down one side on the street. I'm on the
9 side on the main... side of the street... the same
10 side of the street as the main. I'll call it the
11 short side service. So my service is maybe fifty
12 feet (50 ft). You live on the other side of the
13 street. You and I have to go across the street,
14 under the street and you're the same fifty feet
15 (50 ft) back from the road but your service is now
16 seventy (70) or eighty feet (80 ft). I probably
17 should use metres, but I can't think in... I can't
18 think in metres, I'm sorry. But, so, you know, are
19 we going to... are we going to have different rates
20 just because I'm lucky enough to have bought a
21 house on the side of the street that the main runs
22 down? And you should pay more because you're across
23 the street? Well, the answer is no. What we do is,
24 we look for cost causation to measure the average
25 cost to serve a group of customers. Okay? So,

1 instead of us having a different rate and a
2 different cost, we say, average footage, seventy
3 (70) and fifty (50) is sixty foot (60 ft) for
4 service and we pay for a sixty foot (60 ft) service
5 on average, if that's the average for the class.

6 Now, the Black & Veatch approach to cost of
7 service, it's driven by detailed understanding of
8 the planing, construction and operation of a gas
9 system. And our only objective of allocating costs
10 is to allocate costs to customers who cause those
11 costs. We don't have any other agenda in this. We
12 don't have a... we don't have a dog in the fight
13 here, because we want to show you how are these
14 costs caused on average. And believe me, the
15 average is a big issue because... you've already
16 had questions today where someone asked, "Well, why
17 is the cost different in different parts of the
18 system?" Well, invariably, costs are going to be
19 different. And I'll show you that in a minute. I
20 actually have a slide that shows you how costs can
21 be very different, but let's go on and talk about
22 the... sort of the basics of the system. And you've
23 seen part of this earlier today.

24 But this next slide, if you look at the...
25 right up here, you can see, that's the transmission

1 line coming into a city gate right there. And then,
2 from the city gate, this would be in the Gaz Métro
3 terms, the supply main coming out of the city gate.
4 And you'll see that almost right away, there's a
5 big industrial customer right over here, sitting on
6 the... sitting just off the supply main. Now, he
7 has his own main. And this would be a case, if you
8 had this actual position, you could actually
9 directly assign that customer the cost of that main
10 that runs off the supply main because it's not used
11 in common by anybody else, but it's not typical.
12 Most times, mains are... that main would run on and
13 serve some other customers in an industrial park or
14 something like that.

15 (14 h 13)

16 And then you have another supply main that
17 taps off there and you see how there's a house
18 sitting right there? That's a farm tap. That could
19 be a house, it could be, you know, a small
20 commercial operation, anything, but that's
21 literally what a farm tap is, tapping off that
22 bigger main.

23 And it's important to know that it's still
24 reasonable to price that customer under the
25 residential rate because when you tap off a high

1 pressure main, you've got to have a regulator that
2 regulates that pressure down to house pressure and
3 I don't know in, again, I don't know in kilopascals
4 what that, you know, what kPas are, but in sort of
5 the English version, that's a quarter of a pound or
6 seven inches of water column. I mean, this is a
7 real small number that you actually have pressure
8 going in the house.

9 So the regulators between the big main and
10 a house have got to be enough to step it down maybe
11 from, I think he said as much as twenty-seven
12 hundred and fifty (2,750) kPa down to whatever
13 house pressure is in kPa. Also included in that
14 little piece right there, that's an LNG peaking
15 plant, just to symbolise that, that injects gas
16 into the system. That has the effect of increasing
17 pressures below that point and providing more gas
18 supply.

19 And then you can see down here in this
20 corner a residential development and that
21 residential development was created by adding one
22 customer, new main for one customer, new main for
23 the next customer, new main for the next customer
24 and how much main was added is a function of line
25 extension policies. And historically, a line

1 extension policy might say something like, "We'll
2 extend main a hundred (100) feet and service a
3 hundred (100) feet for any residential customer."

4 Now, they've gotten more scientific than
5 that today and, as they pointed out earlier this
6 morning, there's an economic test. But
7 historically, gas utilities just basically would
8 run a hundred (100) feet of service and a hundred
9 (100) feet of main for a residential customer and
10 if it took more than that, then they might do an
11 economic test and determine whether the customer
12 had to make a contribution.

13 (14 h 15)

14 Alright. And then finally down here in this
15 corner, you can see there's some larger commercial
16 and industrial customers. But the important points
17 here are that there's a distinct relationship
18 between the number of customers over here and the
19 footage of main, particularly the smaller 2-inch
20 main.

21 Now, in this cost analysis, mains are
22 broken into two pieces -- transmission and
23 distribution -- and between those two pieces, that
24 represents the largest single component of a gas
25 distribution company system, excluding the gas

1 costs component.

2 And as we have talked about, when you ask
3 that basic question of what causes the cost, the
4 answer is always the same -- the mains are caused
5 by both customer and design day demand. And this is
6 with respect to the distribution component, when
7 you go to the transmission component, you heard
8 that it's caused just by the design day demand.

9 And the other thing that is important to
10 note is that the annual volume doesn't cause any
11 main costs. It's fairly easy to see that because
12 once you can deliver enough gas to meet the design
13 day or the design hour, it doesn't matter how much
14 gas flows through the main after that, it is going
15 to be a number less than that, and there is always
16 going to be capacity for that to flow through
17 regardless of what that level is.

18 So we think that it is correct to use both
19 customers and demand to allocate main costs, and
20 this requires splitting the investment based on the
21 amount of dollars that are classified to the
22 customer component and those that are classified to
23 the demand component.

24 Remember, there are three steps is cost of
25 service. Functionalization, that is, what does this

1 do, main provides a distribution function, the
2 distribution main. Then, there is classification,
3 and that is saying how are the costs classified,
4 are they classified as related to customer demand
5 or commodity. And in the case of mains, you can
6 show that it is, they are classified, they should
7 be classified to customer and demand.

8 Now all that tells us is that we know some
9 of the costs are customer and some of the costs are
10 demand, so next you have to ask the question --
11 well, we know both elements cause it, so how do we
12 do that? Well, we could flip a coin, or we could
13 just say, "Let's split it 50/50", but there isn't
14 any basis in either theory or practice for just
15 arbitrarily making the split. So you have to come
16 up with some analysis that shows you how to make
17 that classification between customer and demand and
18 make sure that is a sound consistent split, and by
19 consistency, I mean here consistent with the way
20 the system is planned, constructed and operated.

21 Now, as a practical matter, there are two
22 recognized methods for classifying costs between
23 demand and customer, and you will hear more about
24 these as the time goes on, one is the Zero
25 Intercept Method, and the other is the Minimum

1 System Method and both of these methods are
2 discussed in the NARUC Gas Distribution Rate Design
3 Manual, which also includes cost of service.

4 It turns out that in the NARUC manual, the
5 Minimum System Method is actually the method used
6 in their sample cost study. And then, the AGA Gas
7 Rate Fundamental text also supports the
8 classification of mains between customer and
9 demand, and it illustrates that concept in a sample
10 cost of service study, but you can't tell from the
11 cost of service study which method they used, and I
12 guess in part, I am to blame for that since I was
13 one of the final reviewers of this document before
14 it was printed.

15 Let's go on to the next slide. The Zero
16 Intercept Method is based on the assumption that
17 the customer or access classification may be
18 approximated by a statistical analysis of the
19 relationship between a dependent variable, the cost
20 of pipe, and an independent variable, the capacity
21 of the pipe. So we are going to have an equation
22 that expresses the relationship between cost and
23 capacity.

24 Now, the cost of a hypothetical zero
25 capacity pipe would then be the amount that would

1 be classified as customer related, okay, so if you
2 have, if you think of the simple linear equation --
3 $Y = MX + B$ -- the "B" is the intercept, and so that
4 term would be the term that you would be estimating
5 in the Zero Intercept model.

6 (14 h 21)

7 Now, we don't really have capacity data and
8 cost data that match up, what we have is, we have
9 pipe diameter and cost data. So in estimating this
10 zero intercept, we have to take into account the
11 fact that pipe capacity varies by size of pipe and
12 operating pressure, things you've heard today and
13 that operating pressure is assumed to be the normal
14 distribution operating pressure. Now, I used the
15 concept normal because there's other kinds of
16 pressures. For example, there's maximum allowable
17 operating pressure and the pipe's tested and that's
18 the most pressure you can use inside the pipe. It
19 may not be what's actually used so you're assuming
20 that it's the operating pressure that applies.

21 Now, anytime you make a statistical
22 analysis you've got to test the model and we know
23 theoretically that there is a relationship between
24 capacity and cost and we show that in our report --
25 and I'll talk to you a little bit more about that

1 in a minute -- but you test the statistical model
2 to determine if the results produced are reasonable
3 and let me give an example. Suppose you ran this
4 model and you got an R square of point three (.3),
5 so that says that, in this case, the size of the
6 pipe explains thirty percent (30%) of the variation
7 in the cost of the pipe.

8 Now that wouldn't be a great model but
9 suppose even worse that the coefficient, the T
10 statistic for the intercept term was point zero
11 zero six (.006). Well, if you remember the purpose
12 of the T-test, you'll know that that means that you
13 cannot reject the hypothesis that that number is
14 any different than zero. So, in other words, it's
15 saying, "This model is a bust." and so you can't
16 really use this model to determine what the
17 appropriate zero intercept value would be because
18 the intercept isn't a viable term in the equation.

19 And that's just an example of the analysis
20 inconsistent with a zero capacity pipe because the
21 intercept term doesn't mean anything, it doesn't
22 contribute anything to the regression equation.

23 Let's go to the next one. Now here's a
24 picture of what the relationship between cost and
25 size of pipe looks like. Now I've done this and

1 I've put in parentheses the measure in millimetres
2 but, basically, I do all this in two, four and six
3 inch pipe, but you can see that the cost of
4 capacity is a steep declining cost curve. It means
5 that there's tremendous economies of scale in
6 investing in larger sizes of pipe.

7 So the per unit cost declines and the
8 reason is just the basic formula for determining
9 the load carrying capability by size of pipe and
10 that's because if you look at that formula, the
11 cost of a pipe to go from two to four inches
12 usually goes up by a small percentage, let's say
13 twenty (20), twenty-five (25), thirty percent (30%)
14 but the capacity goes up depending on the operating
15 pressure by five or six times just from doubling
16 the size of the pipe. So that's the curve that
17 we're looking at and if we don't approximate that
18 curve with the zero intercept model, for example,
19 we're not getting to the right numbers.

20 Now the Minimum System Method is different
21 altogether. The Minimum System Method says what is
22 the smallest pipe installed for the distribution
23 system and we use that to estimate the component of
24 cost that's classified as customer and the smaller
25 size of pipe in almost all the gas systems I've

1 ever worked on is two inches. I mean, there are
2 even gas companies who report in their customer
3 line extension policy the smaller size of pipe is a
4 two inch pipe and so we've selected the two inch or
5 sixty point six (66.6) millimetre pipe as the
6 smallest pipe and, unlike the zero capacity pipe
7 that's purely hypothetical - I mean, nobody
8 installs a zero capacity pipe - this is really what
9 you put in, this is the actual size of the smallest
10 piece of equipment you put on your system.

11 And from the electric side, a good example
12 would be if the smallest transformer you put in is
13 ten (10) kVA, you know ten (10) kVA is going in at
14 least every place and if the load is bigger than
15 that, you're putting in a bigger size and then you
16 get the same economies of scale with transformers
17 as you do with the main.

18 (14 h 26)

19 So the typical average cost of installing
20 the minimum size of pipe, that need to be
21 estimated. You can just get that right out of the
22 books of the utility. And the only thing you have
23 to do to figure out the minimum system, is to
24 convert all of the historic pipe which came in at,
25 you know, previous times, so it's less expensive.

1 All you got to do is convert that all the constant
2 dollars, and compare that to what you would have
3 for the constant dollar value of the total system.
4 And voilà! You get a percent of the cost that's
5 relayed into just the minimum system. And that
6 becomes the percentage you use to classify cost,
7 between demand and customer.

8 Now, the Minimum System Method is superior
9 to all these other classification methods. And it's
10 superior because first, it reflect cost causation.
11 And that's particularly true where they're no
12 design day demand cost allocated to customers whose
13 load is fully served by the minimum system. And
14 that's the case, almost universally, I've done
15 these studies a number of times, and occasionally,
16 you'll find one or two customers that would be too
17 big to be served by the minimum system, if they
18 were on the same pipe with twenty-five (25) other
19 customers their size, per example. So it really
20 basically serves all the residential customers and
21 then, in the case of Gaz Métro, we know what that
22 upper limit is, and we just use that upper limit to
23 define the class.

24 Now, any other classification methodology,
25 if you're to use the zero intercept, you've got

1 zero capacity, or some minimal amount of capacity.
2 You're still going to have to allocate demand to
3 every class on top of that. And that's an advantage
4 of the minimum system, because they are getting a
5 cost that's based on, they're getting their demand,
6 and their customer access in the same cost. And
7 that's because the way we've done it, we reflect
8 the density of the system. And that's an important
9 point, a little bit later on.

10 Now, go back, please. The customers benefit
11 only to the extent that access provides enough
12 capacity to serve the design day. Because you heard
13 the way they design the system, we got a customer,
14 we got to give him enough capacity to meet his
15 design day. That's the only access that matters to
16 the customer. So this is consistent with both
17 access and the way the system is built for design
18 day.

19 This is just sort of a quick comparison.
20 Remember when the minimum system reflects that dual
21 obligation, you attach your customer and have
22 adequate capacity. So for some, that's true. For
23 others, you heard today that if you attach the
24 customer, you got to have a 4-inch main. Well, part
25 of that is access cost. But you're still meeting

1 the design day, by putting in the 4-inch main. But
2 you're allocating that bit of cost that's above the
3 minimum system, you're allocating that on the
4 demand that is imposing on the system.

5 Zero intercept in a phantom attachment
6 component to classify cost. It doesn't exist. And
7 quite often, that's actually the result of the
8 regressions, you get something that you can't even
9 accept. I've talked about how design day demand
10 reliability is the most important delivery
11 consideration for a gas utility; but when you look
12 at the zero intercept method, it's inconsistent
13 with both considerations of it; attachment and
14 design day requirements, because a zero capacity
15 pipe can't deliver anything, it can't even deliver
16 access. And then, I've already talked about the
17 difference between the fact of an outage is
18 catastrophic for a gas system, and we'll just skip
19 on.

20 Now, it's important, an important issue
21 when you're allocating cost, is to understand the
22 role of scale economies, as it relates to the
23 various components of the distribution system.
24 We've shown you that its main size increases would
25 cost an operating pressure, gas delivery increases

1 exponentially while cost only increase
2 fractionally. When the pipes aren't operating at
3 their maximum operating pressure, you can make that
4 difference even larger, by just increasing the
5 pressure up to the MAOP. And the result of
6 understanding size and pressure is that size,
7 pressure and density of customers allows the
8 utility to serve the design day capacity of its
9 residential customers, with the minimum size of
10 pipe.

11 And that leads to the most important
12 implication of the minimum system. And that single
13 most important implication of that approach is that
14 on the average, it costs the same to deliver gas to
15 all residential customers, every one of them. It
16 costs the same. Now, you're going to hear people
17 tell you that no, no, costs are different, costs
18 are different in the urban area, costs are
19 different. I'll explain that. They're really not.
20 And you're going to use average cost.

21 Now, delivery service excludes cost like
22 transmission or peaking supply services, or
23 miscellaneous cost like going out to repair
24 somebody's furnace or going out to rely pilot
25 lights, those kinds of things that are

1 miscellaneous services. We're not talking about
2 those.

3 (14 h 31)

4 And the third implication is that any class
5 that can be served by the minimum system doesn't
6 need to be allocated a demand component of the
7 distribution system.

8 Now, I told you I was going to explain to
9 you this difference between urban and suburban, and
10 I want you to look closely at this picture. And
11 this is why you can't just look at the cost of a
12 pipe and say, "Oh, gee! It ought to be cheaper here
13 or there." See that green line right there? Oops!
14 Somebody pulled the plug. Oh, there it is. No. See
15 that green line running right through there? That's
16 the gas main. Now, this is literally an open pit in
17 a city, a metropolitan city and that green line is
18 the gas line. In that same hole, there's telephone
19 in conduit, there's electric in conduit, there's
20 water pipe, sewer pipe, and in this city, there's
21 also steam pipe. So, when you go to fix that main
22 or you go to install a main in that street, you
23 have to cut the street, and because it's in a city,
24 you've got to have policemen there to direct
25 traffic around the spot or you've got to have flag

1 men or... I mean, whatever the local rules are,
2 you've got to abide by those, and whatever the
3 local rules are about cutting the street, when you
4 can do it.

5 And, for example, in New York City, if it's
6 not an emergency, Con Ed can't cut the street until
7 after eleven o'clock (11:00) at night and they've
8 got to be out of the way by seven (7:00) in the
9 morning. So, you can imagine what that does to
10 their cost of maintaining gas pipe under the
11 street.

12 But, anyway, you can't go in there with a
13 trenching machine and dig a trench like you would
14 out in a suburban area. You'd run the trenching
15 machine down, you'd run all the plastic pipe all
16 the way down, you'd tap in on with a service line,
17 run the service line up with your trenching machine
18 to the house and, voilà, you've got a gas system
19 going to a house. If this were going to a house,
20 you have to dig down and there you have start
21 working by hand because you can't... you can't cut
22 any of these other lines. You can't go in there
23 with a backhoe and just whack away. This is hand
24 work. And it means that building gas main in a
25 metropolitan area is between two and six times as

1 expensive per foot as it is in suburban areas. So,
2 even though they may have shorter pipe runs and
3 things like that, I mean, if it's six times more
4 costly to put the main in Montreal than it is out
5 in the suburb, if the average main is thirty metres
6 (30 m), the average main in the suburb, to have the
7 same total cost, would have to be a hundred eighty
8 metres (180 m). And that's much longer than the
9 average main would typically, even in the suburbs.

10 So, you've got to understand that there are
11 so many things that affect costs. Now, I haven't
12 even finished with this particular slide because
13 every municipality has different rules about how
14 you fix that street. For example, some of them
15 would require you to haul off everything you dig
16 out and put a stone base in there of a certain
17 quality and size of stone, and then, another
18 quality and size in stone before you pave it over.
19 So, I mean, you know, the cost can be driven a lot
20 by circumstances that the gas company doesn't
21 control. They just abide by the regulations that
22 are in place for them to cut the street.

23 Now, there's some misconceptions about the
24 minimum system and one is that economies of scale
25 are not recognized. And that's just not the case

1 because what we do is we're classifying the total
2 cost, and the total cost represents the economies
3 of scale because the gas companies install the
4 optimum combination of sizes of pipe. And so,
5 their... the total dollars recognize that economies
6 of scale concept and then we're classifying it
7 sixty percent (60%) customer, forty percent (40%)
8 demand.

9 Secondly, you'll hear some people argue
10 that the concept isn't supported in theory, and I
11 typically use a quote from Bonbright, one like, for
12 example, "The inclusion of the costs of a minimum-
13 sized distribution system among the customer-
14 related costs seems to us indefensible." Now, let
15 me just make a few points. First, Bonbright is only
16 talking about electric system. Hum, second,
17 Bonbright goes on to say, "In actual practice the
18 vast majority of electric utilities use some form
19 of the minimum system [...]". But, you know, they
20 conveniently stop reading right after that part
21 about indefensible because the very next sentence
22 Bonbright essentially says, "And if you think it's
23 indefensible to allocate it on customer, it's even
24 less defensible to allocate in on demand", but
25 they're perfectly willing to allocate those costs

1 on demand.

2 (14 h 37)

3 And finally, the last point there is really
4 important. Bonbright cites empirical studies that
5 don't show that there is a relationship between
6 customer and the distribution system cost for
7 electric. But on the other hand, when you do those
8 same studies for gas, the empirical evidence
9 supports the concept of customers causing main
10 costs. Now, I am going to show you that here in
11 some of the empirical studies, and this is just a
12 brief summary of the studies that are in the
13 report.

14 But Study 1 is the entire population of
15 LDCs in the United States for the years two
16 thousand five to two thousand nine (2005-2009), and
17 it says that services, which in this case I am
18 equating almost one to one services to customers,
19 explain ninety-three percent (93%) of the variance
20 in miles of main, so the R square is ninety-three
21 percent (93%) and the T statistics are all relevant
22 at the ninety-ninth (99th) percentile, or more in
23 some cases.

24 We did another study where we looked at
25 customers and miles of main, and that one explained

1 eighty-seven percent (87%) of the miles of main for
2 a hundred (100) LDCs. That is a time series and
3 cross-sectional sample, but taken as a whole.

4 We did another study where, or that same
5 study we did, then we included volume as a
6 variable, and the R square didn't change. So that
7 basically says volume isn't adding anything to the
8 explanation of the variance in miles of main.

9 And then the final study we did was to take
10 fifty-three (53) different LDCs and get a time
11 series data set of at least nine (9) years, but
12 some as many as twenty-one (21) years, and do a
13 time series analysis for each utility. And on
14 average, of all those fifty-three (53) utilities,
15 ninety-seven percent (97%) of the variance in the
16 cost of mains is explained by the number of
17 customers. And again, volume makes no contribution
18 to the explanation of cost of mains, beyond the
19 effect that you get if you add another independent
20 variable to a regression equation.

21 Now here are some other interesting facts.
22 Based on all the gas LDCs in the United States for
23 two thousand thirteen (2013), over eighty-three
24 percent (83%) of all mains were two inches (2") or
25 less, and that is according to the Pipeline and

1 Hazardous Materials Safety Administration
2 Distribution Report for 2013, so that would be
3 distribution main only.

4 The minimum system approach is about
5 classifying main investment, the common cost
6 component of mains is between customer and demand.
7 And I say the common cost component because if
8 there were any direct assignment, you'd pull those
9 out and do that before you did this classification.

10 And finally, the results and implications
11 of the minimum system are consistent with empirical
12 analysis of both cross section and time series
13 studies, and so there is empirical evidence that
14 cited as one of the reasons that he wouldn't
15 classify electric systems according to the minimum
16 system, according to the minimum system.

17 Now what this slide is, is this just
18 summarizes the cost allocation process for mains,
19 and you can see there is two columns, we separated
20 out transmission and distribution. The transmission
21 mains are allocated on Design Day Demand, the
22 distribution mains are classified between customer
23 and demand, the minimum system component is
24 calculated, and then the rest of the cost would be
25 allocated on demand. And so for customers where the

1 minimum system will serve their design day, they
2 only get the minimum system, and for all other
3 customers, they get an allocation on Design Day
4 Demand.

5 Now this is just to show you how to go from
6 cost of service to rate design, but basically, rate
7 design follows after you've done the allocation,
8 and the rate design would be based on the cost that
9 you have in the allocation study, broken out
10 between customer and demand. And some of those
11 demand costs, because you can't build demand for
12 certain customers, would be then recovered on a
13 commodity basis.

14 And those issues, and that chart, that last
15 chart is really designed to talk about what you are
16 going to talk about in Phase 2.

17 Now, there are some other cost of service
18 items, and I'll go through these quickly. Other
19 cost of service items are typically based on some
20 allocation factor, and that would be the one that
21 is consistent with cost causation. For example, O&M
22 expenses are allocated in the same way as the
23 plant, and if for example you are talking about
24 main, some of those costs will end up as customer
25 related, some will end up as demand related.

1 Other expenses are allocated based on the
2 underlying purpose. For example, benefits costs and
3 payroll taxes are allocated on payroll, it's just
4 logical. And since payroll is part of O&M, the part
5 of payroll expenses related to maintaining the
6 mains is given a share of the benefits costs that
7 go with that payroll.

8 (14 h 43)

9 Office space is allocated on labor costs,
10 property insurance is allocated on plant in service
11 and so forth. And General Plant is typically
12 allocated on the type of account. So, for example,
13 office space is allocated on labor costs. Rolling
14 stock and materials and equipment is usually
15 allocated on plant.

16 So, this is a summary of our major
17 recommendations. Distribution mains should be
18 classified between customer and demand using the
19 minimum system. The customer component should be
20 allocated on services and the demand component of
21 design day, and the maximum demand for
22 interruptible customers. So, the design day is not
23 only firm customers, but it's the maximum demand
24 for the interruptible customer since... as was
25 explained earlier, they've got to have enough

1 capacity to deliver that gas. And generally, the
2 rule is, if your gas makes it to our city gate,
3 even if it's a design day, if your gas gets there,
4 we are going to be delivering it to you on the
5 distribution system.

6 Customers whose design day demand is served
7 by the minimum system shouldn't be allocated any
8 demand. The zero intercept method should be
9 rejected for both theoretical and technical reasons
10 as a way to classify costs between customers and
11 demand. And allocating distribution mains on demand
12 only should likewise be rejected because it doesn't
13 follow cost causation.

14 Transmission mains should be allocated on
15 design day demand for firm customers. Costs should
16 be allocated on a total system basis. And the final
17 recommendation we have, we actually recommended
18 this to begin with, the Handy Whitman Index for
19 inflating pipe costs should be used rather than a
20 general index of inflation. And the reason for that
21 is pretty simple. The Handy Whitman Index actually
22 gives you the rate of inflation for steel pipe and
23 plastic pipe. General index like consumer price
24 index is a weighted average of groceries, and
25 gasoline, and housing... rental rates for housing,

1 lease rates for cars. I mean, you know, it's all
2 things that don't have anything to do with steel or
3 plastic pipe. And that's it.

4 (14 h 46)

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Monsieur le Président, j'avais annoncé une série de
7 questions immédiatement après le docteur Overcast,
8 mais avec ce que le docteur Overcast vient de nous
9 dire, il y a certains éléments que je viens
10 d'entendre, j'ajusterais mes questions en
11 conséquence pour ne pas avoir à faire répéter au
12 docteur Overcast des réponses qu'il a déjà données.
13 Donc, contrairement à ce que j'ai annoncé d'emblée,
14 je demanderais au panel 2 de tout de suite
15 enchaîner parce que j'ai en tête ce que vous aviez
16 comme agenda, puis qu'à quinze heures (15 h), vous
17 vouliez lever la séance.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On peut étirer.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Je sais, on peut étirer, mais c'est parce que j'en
22 ai au moins pour probablement tel que je l'avais
23 préparé, au moins une trentaine de minutes de
24 questions. Donc, je pourrais ramener ça, je
25 pourrais réduire ça sensiblement. Alors,

1 j'enchaînerais immédiatement avec la présentation
2 des témoins de Gaz Métro. Mais je me réserve le
3 droit de revenir demain si...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, c'est sûr.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 C'est ça. Effectivement. Merci de me rappeler à
8 l'ordre. Je vais faire le ménage dans mes
9 questions, puis je poserais quelques questions
10 résiduelles.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Demain matin.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon. C'est très bien.

17 Mme CAROLINE DALLAIRE :

18 R. Merci beaucoup, Docteur Overcast. Est-ce que...

19 j'aimerais rappeler mon procureur à l'ordre.

20 J'avais deux petites modifications à faire à la

21 preuve. Est-ce que vous voulez que je procède tout

22 de suite, Monsieur le Procureur?

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Merci, Madame Dallaire. Oui, effectivement. Merci,

25 Madame Dallaire. Donc, on avait une modification à

1 apporter, une petite modification. Alors, je vous
2 laisse la préciser. Et, Monsieur le Président, afin
3 que ça puisse être modifié convenablement à la
4 preuve, nous allons redéposer la pièce qui va être
5 précisée ou en fait le passage d'une pièce qui va
6 être précisée par madame Dallaire à l'instant même.

7 Mme CAROLINE DALLAIRE :

8 R. Alors, deux petites corrections. Je suis à la pièce
9 B-0016, donc la Gaz Métro-2, Doc. 1, à la page 45.
10 Donc paragraphe du centre, la dernière phrase du
11 paragraphe, je suis environ à la ligne 16, on lit
12 la phrase comme suit :

13 Dans sa décision D-2007-116, la Régie
14 décrivait ainsi le modèle proposé par
15 Gaz Métro [...].

16 Et la phrase devrait se terminer là. La suite
17 devrait être raturée, elle ne devrait pas être là.
18 Donc, on va corriger la petite erreur. Et l'autre
19 correction est dans la même pièce à la page 91, à
20 la ligne 21. On parle du facteur d'allocation
21 revenu net D, mais ça devrait être le facteur
22 d'allocation immobile D. Désolée pour cette
23 coquille.

24 Voilà mes devoirs faits. Je peux maintenant
25 procéder à ma présentation. J'ai le rôle ingrat de

1 terminer la journée étant donné que c'est un sujet
2 tellement passionnant, je suis sûre que je vais
3 garder votre attention jusqu'à la fin.

4 LE PRÉSIDENT :

5 N'en doutez pas.

6 Mme CAROLINE DALLAIRE :

7 R. Pardon?

8 LE PRÉSIDENT :

9 N'en doutez pas.

10 Mme CAROLINE DALLAIRE :

11 R. Non, je n'en doute pas du tout. Alors, aujourd'hui,
12 je vais prendre un peu de votre temps pour revenir
13 sur certains éléments spécifiques de notre preuve.
14 Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du
15 dossier. Vous avez vu à quel point c'est technique
16 tout ça et à quel point on doit aller dans les
17 détails. Alors, je vous rassure tout de suite, je
18 ne reviendrai pas sur tous les changements
19 proposés. Je vous fais grâce de ça. Mais je vais
20 quand même prendre le temps de revenir sur certains
21 éléments qui, selon nous, méritent qu'on s'y
22 attarde davantage et qui ont soulevé quand même
23 plusieurs questions. Alors, on veut être sûr de
24 tous avoir la même compréhension.

25 Donc, ma présentation va se dérouler comme

1 suit. Je vais revenir sur les objectifs recherchés
2 par la méthode d'allocation des coûts sur les
3 principes de base qui sous-tendent cette étude-là.
4 Et je vais vous parler de l'allocation de trois
5 grandes familles de coûts : les conduites
6 principales, les dépenses d'exploitation et l'impôt
7 sur le revenu relié au rendement.

8 Allons-y d'abord avec les objectifs.
9 Monsieur Tremblay vous en a parlé ce matin dans son
10 mot d'ouverture. Je vais quand même me permettre de
11 les rappeler pour être sûr qu'on les a tous bien en
12 tête. Le premier objectif qu'on recherche avec les
13 révisions apportées à notre méthode d'allocation,
14 c'est qu'elles servent de vase, que cette étude-là
15 serve de base à la révision tarifaire qui va avoir
16 lieu en Phase 2.

17 C'est sûr que l'allocation des coûts, ce
18 n'est pas le seul élément qui entre en ligne de
19 compte lorsqu'on voit des tarifs, mais c'est un
20 élément qui est drôlement important dans la mesure
21 où l'étude s'assure qu'on ait des tarifs justes et
22 raisonnables. Donc, pour être sûr que notre étude
23 joue bien ce rôle-là, on a revu l'ensemble de nos
24 méthodes, toutes les méthodes de calcul des
25 facteurs, les méthodes d'allocation. Et on a été

1 accompagné par le docteur Overcast, comme il vous
2 l'a dit si bien, pendant tout le processus. Et il a
3 fait plusieurs recommandations pour améliorer notre
4 étude. Ça, c'est le premier objectif.

5 Le deuxième objectif, c'est que l'étude
6 puisse servir comme point de départ à
7 l'établissement des tarifs annuels. Actuellement,
8 l'allocation du coût de service est fait à partir
9 du budget précédent, donc de l'année passée. Là, on
10 veut le faire dorénavant à partir du budget
11 projeté. Ça va permettre de faire en sorte que
12 l'étude d'allocation ne soit plus juste un outil
13 pour déterminer le niveau d'interfinancement des
14 tarifs passés, mais que ça devienne un indicateur
15 pour notre stratégie tarifaire.

16 Et pour faire ça, bien, il va falloir être
17 sûr de pouvoir produire notre étude une fois par
18 année. Donc, il ne faudra jamais que les méthodes
19 soient complexes au point de nuire à cet objectif-
20 là qui est que notre étude serve d'intrant dans
21 notre stratégie annuelle. Alors, voilà pour les
22 objectifs.

23 Maintenant, je vais passer aux principes
24 qui sous-tendent notre étude. Un autre point
25 important. Dans le dossier R-3323-95, la Régie

1 retenait trois principes importants : d'abord, la
2 relation causale la plus directe possible entre les
3 coûts et les clients qui les ont engendrés;
4 l'absence de services gratuits; et un partage juste
5 et équitable des économies et des déséconomies.

6 La Régie mentionnait que ces principes-là
7 qui l'avaient guidée étaient essentiellement les
8 mêmes que ceux qui prévalaient dans la G-429, en
9 mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985). Donc, ça
10 fait longtemps. On en a parlé ce matin. Ça fait
11 trente (30) ans. Mais on pense que c'est encore des
12 principes appropriés aujourd'hui, même si le temps
13 a passé. C'est pour nous aussi les principes qui
14 nous ont guidés dans les changements qu'on vous
15 propose aujourd'hui.

16 Donc, je vais y aller avec les conduites
17 principales. L'allocation des conduites
18 principales, c'est le coût le plus important dans
19 notre coût de service. Donc, c'est un élément
20 essentiel de toute notre étude. Je ramène ici, pour
21 simplifier la chose, le graphique qui était utilisé
22 par le docteur Overcast, de façon peut-être un peu
23 plus simplifié.

24 Je vous rappelle, nos conduites principales
25 se divisent en deux grands groupes de conduites. On

1 a d'un côté les conduites de transmission; de
2 l'autre, les conduites de distribution. Donc, je
3 vais me concentrer pour commencer sur le côté droit
4 du graphique, les conduites de distribution.

5 Ces conduites-là ont deux grandes
6 fonctions. Donc, la fonction d'abord de permettre
7 l'accès au réseau gazier aux clients qui y sont
8 raccordés. C'est ce qu'on appelle la composante
9 accès. Et la fonction de permettre la livraison des
10 débits gaziers requis par les clients annuellement.
11 C'est la composante capacité.

12 Une grande partie de notre preuve va porter
13 sur la composante accès. On en a parlé en long et
14 en large. Alors, il y a deux méthodes reconnues
15 pour allouer l'accès : la méthode du diamètre zéro,
16 la méthode du réseau minimal. Et je ne reviendrai
17 pas en détail. On propose, nous, Gaz Métro, d'y
18 aller avec le réseau minimal. Ça suit la
19 recommandation du docteur Overcast. Et je pense
20 qu'il a bien fait le point dans sa présentation.
21 Alors, je ne le ferai pas.

22 Mais j'aimerais quand même revenir sur un
23 élément qui a suscité disons des passions, là, qui
24 est l'utilisation de la base comptable. Lorsqu'on
25 calcule l'accès. Il y a eu plusieurs questions

1 d'ailleurs la semaine passée à ce sujet-là. La base
2 comptable, elle entre en ligne de compte uniquement
3 au moment où on mesure le pourcentage d'accès dans
4 les conduites de distribution. C'est le moment où
5 elle intervient.

6 Alors, si je passe à la diapositive
7 suivante. Vous avez en haut le ratio, la façon dont
8 on calcule le pourcentage d'accès. Donc, c'est le
9 coût moyen d'un réseau minimal sur le coût moyen de
10 l'ensemble du réseau. Dans le cas de la méthode du
11 diamètre zéro, notre réseau minimal, bien, ça va
12 être un réseau avec des conduites dont le diamètre
13 est nul. Et quand on parle du « minimum system »,
14 le réseau minimal, bien, c'est un réseau de
15 conduites de deux pouces.

16 Donc, pour arriver à déterminer ça, on
17 utilise une base de données qui est fournie par
18 l'ingénierie. C'est la seule base de données qu'on
19 a chez Gaz Métro qui nous permet d'avoir une image
20 exacte de notre réseau et des conduites qui sont en
21 panne. Donc, c'est une base de données qui fournit
22 les longueurs de tuyau par matériau et par
23 diamètre.

24 Le malheur, c'est que dans cette base de
25 données-là, il n'y a pas de coût. Et, nous, ça nous

1 prend un coût moyen pour calculer le pourcentage
2 d'accès. Alors, ce qu'on fait, c'est qu'on se
3 tourne vers la comptabilité qui nous fournit elle
4 aussi une base de données. Pour chaque diamètre,
5 chaque type de conduite, chaque matériau, on va
6 venir associer un coût moyen qui vient de la base
7 comptable.

8 Alors, la combinaison de nos deux bases, à
9 la fois l'ingénierie, l'image du réseau et les
10 coûts moyens de la comptabilité, va nous permettre
11 d'évaluer une valeur adéquate de notre réseau. Et
12 pour s'assurer que ce coût-là est raisonnable, le
13 coût moyen est adéquat, on doit épurer nos données,
14 la base comptable. Actuellement, on fait une
15 épuration manuelle de notre base. Donc, on va venir
16 enlever les données extrêmes ou incohérentes. On le
17 fait de façon manuelle. Alors, il n'y a pas de
18 règle établie pour faire l'épuration. On y va un
19 petit peu à la pièce.

20 Ce qu'on propose, c'est que, à l'avenir,
21 ces règles-là soient systématisées. Donc, que ce
22 soit fait, que l'épuration se fasse à partir de
23 règles préétablies. D'ailleurs, toute la méthode
24 d'épuration a été présentée en détail dans une
25 réponse à une question de la Régie dans les

1 demandes de renseignements numéro 3. Alors, vous
2 avez vraiment tout le détail étape par étape.

3 En plus d'épurer les données, on va aussi
4 utiliser le coût initial qui est dans la base de
5 données comptables et on va le transposer en coûts
6 pour une année donnée. Alors, cette actualisation-
7 là des prix va se faire à partir de l'indice de
8 prix de la construction des utilités dans le
9 secteur du gaz naturel, c'est à dire l'indice Andy
10 Whitman, c'est beaucoup plus simple.

11 (14 h 57)

12 Donc, cette façon de faire-là, de, cette
13 façon-là d'épurer à partir de règles, notre base
14 comptable, et l'utilisation de l'indice Andy
15 Whitman, ça va nous permettre d'arriver avec un
16 coût moyen raisonnable et représentatif de nos
17 coûts réels de pose de conduite.

18 Et comment on le sait? C'est qu'une fois
19 qu'on a obtenu nos résultats, on s'est tourné vers
20 l'équipe de la construction qui, elle, avait des
21 coûts réels de pose de conduite. L'équipe de la
22 construction n'a pas des coûts sur l'ensemble des
23 conduites du réseau, là, n'a pas l'image complète
24 mais il y a plusieurs cas types et permet de
25 calculer le coût de plusieurs cas types, ce qui

1 nous a permis de regarder notre base et de comparer
2 plusieurs éléments, pour voir si notre réponse
3 était valable. Et je vous le confirme. Ça nous a
4 confirmé, en fait, en regardant les données de la
5 construction, que ce qu'on faisait, c'était
6 adéquat, puis ça nous donnait une réponse
7 raisonnable.

8 Alors c'est ce que je voulais vous dire par
9 rapport à l'accès. Je vais maintenant passer à la
10 capacité. Alors je reviens à mon petit graphique,
11 là, pour que vous voyiez bien où je me situe. Donc,
12 composante capacité, maintenant. Il y a deux
13 méthodes qui se confrontent, pour la capacité.
14 Alors la méthode de capacité attribuée et utilisée,
15 qu'on appelle CAU, et la méthode CA, donc, qui
16 dépend uniquement de la capacité attribuée.

17 Actuellement, ce qu'on utilise, c'est la
18 CAU. Dans cette méthode-là, il n'y a aucune
19 capacité qui est attribuée aux clients du tarif 5.
20 Par contre, la méthode va tout de même nous
21 permettre d'allouer une partie de la composante
22 capacité au D5, à partir du volume consommé par les
23 tarifs 5. C'est ce qu'on appelle, c'est la portion
24 U du facteur, dans le fond. Quand on dit CAU, là,
25 la portion U, c'est le volume de consommation des

1 clients du tarif 5.

2 Or, et Mathieu Béland en a bien parlé ce
3 matin ou cet après-midi, les clients interruptibles
4 sont considérés lors de la conception du réseau de
5 distribution. Ça veut dire que nos clients
6 interruptibles sont en cause dans le coût des
7 conduites. Et à ce titre-là, ils devraient se voir
8 allouer une portion de la capacité basée sur leur
9 capacité à eux, au même titre que les autres
10 clients. Mais ils n'en ont pas de capacité
11 attribuée, parce qu'en période de pointe, leur
12 consommation est nulle.

13 Alors ce que le docteur Overcast nous
14 propose, c'est d'utiliser le facteur capacité
15 attribuée, mais en tenant compte de la pointe non
16 coïncidente des clients du tarif 5, pour allouer la
17 capacité. Et à ce moment-là, bien, ça nous permet
18 d'allouer la composante capacité adéquatement entre
19 tous nos clients.

20 C'est un petit peu différent dans le cas
21 des conduites de transmission. Alors je me déplace
22 du côté gauche de mon graphique. Dans le cas de la
23 transmission, bon, ces conduites-là, ont l'unique
24 fonction de transporter le gaz à travers la
25 franchise, alors dans ce cas-là, il y a juste la

1 capacité qui rentre en ligne de compte.

2 Encore une fois, il y a deux méthodes qui
3 se confrontent : la CAU et la CA. Contrairement aux
4 conduites de distribution, par contre, dans ce cas-
5 là, les clients du tarif 5 ne sont pas pris en
6 compte lors de la conception du réseau de
7 transmission. Alors logiquement, il ne devrait pas
8 y avoir lieu de leur allouer des coûts, aux clients
9 du tarif 5, en ce qui a trait à la transmission.

10 D'ailleurs, le docteur Overcast nous
11 propose d'utiliser la CA, la capacité attribuée
12 uniquement pour les clients du service ferme. Et
13 c'est appuyé par les autres experts, d'ailleurs. Et
14 c'est conforme aux critères de conception de
15 réseau. Par contre, je vous rappelle qu'un des
16 principes sur lequel s'appuie notre étude
17 d'allocation est l'absence de service gratuit.

18 C'est un principe qui est établi, je l'ai
19 dit, qui a été établi en mille neuf cent quatre-
20 vingt-cinq (1985), et qui a été reconduit en mille
21 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). À l'époque,
22 tout le monde s'entendait pour dire, là, autant la
23 Régie que les intervenants que Gaz Métro, que les
24 clients n'étaient pas considérés lors de la
25 conception du réseau de transmission. Par contre,

1 les clients du tarif 5 utilisent ces conduites-là,
2 utilisent les capacités excédentaires laissées par
3 les autres clients. Alors la Régie avait retenu à
4 l'époque la méthode CAU, pour s'assurer que les
5 clients interruptibles n'aient pas accès à un
6 service gratuit. Et on pense que cette raison-là
7 est encore valable aujourd'hui, et que, étant donné
8 qu'on s'appuie sur les mêmes principes qu'à
9 l'époque, bien, il y a lieu de maintenir la CAU
10 pour les conduites de transmission.

11 Donc, je vous ai parlé de transmission. Je
12 vous ai parlé de distribution. Bien il y a un
13 troisième joueur qui se montre le bout du nez, qui
14 nous amène des petits maux de tête, alors c'est les
15 conduites d'alimentation, qui sont là aussi. De ça
16 aussi, Mathieu Béland nous a parlé ce matin. Alors
17 on a vu que dans le cas de la conception du réseau,
18 les conduites d'alimentation et de distribution
19 sont considérées en une seule grande famille. C'est
20 les mêmes critères qui s'appliquent, autant en
21 distribution qu'en alimentation.

22 Alors il y a d'un côté la transmission, de
23 l'autre côté la distribution, qui inclut
24 l'alimentation et la distribution. Or, toutes les
25 conduites de moins de deux mille neuf cents (2 900)

1 kPa vont se retrouver avec la distribution, et les
2 conduites de plus de quatre mille (4 000) kPa se
3 retrouvent avec la transmission.

4 (15 h 02)

5 De plus, l'alimentation va avoir la double
6 fonction de permettre l'accès au réseau, et de
7 livrer le gaz aux clients. Alors basé là-dessus, ce
8 qu'on propose, c'est de calquer ce qui est fait en
9 conception de réseau, et de combiner l'alimentation
10 avec la distribution. Et à ce moment-là,
11 l'alimentation va se retrouver avec deux
12 composantes, donc, la composante accès, la
13 composante capacité.

14 Un autre sujet, je vous dirais, qui a
15 soulevé plusieurs questionnements, c'est le
16 traitement des régions; donc, l'approche globale
17 versus régionale. Juste avant de vous en parler,
18 j'aimerais vous remonter de façon simplifiée
19 comment on applique un facteur à un coût; donc,
20 comment on alloue un coût dans le service à partir
21 d'un facteur.

22 Alors vous avez un petit schéma assez
23 simple ici. On a parlé de transmission, de
24 distribution, de capacité, d'accès. On va parler de
25 régions. Mais toutes ces considérations-là entrent

1 uniquement à l'étape un, lors de la construction du
2 facteur. C'est juste là qu'on va considérer ces
3 éléments-là.

4 Et ils vont permettre d'établir le facteur.
5 Dans ce cas-ci, je vous présente l'exemple du
6 facteur CONDPRIN, qui est le facteur qui est
7 utilisé pour allouer les coûts des conduites. Alors
8 on va se retrouver avec un facteur qui est
9 essentiellement une répartition en pourcentage
10 entre les différents tarifs et paliers tarifaires.
11 Et qu'est-ce qu'on va faire avec ça? C'est qu'on va
12 venir prendre plusieurs coûts, déterminer notre
13 coût de service, et va leur appliquer le facteur.
14 Donc, les clients qui doivent se faire allouer à
15 partir de ce facteur-là.

16 Exemple : dans les dépenses d'exploitation,
17 il y a un coût de trente-trois point huit millions
18 (33,8 M) lié à l'opération et maintenance des
19 conduites. Alors, on va allouer ce coût-là entre
20 les tarifs, à partir du facteur CONDPRIN. Donc, si
21 on regarde au centre, là, ça veut dire que
22 soixante-quinze point onze pour cent (75,11 %) du
23 coût va être alloué au tarif 1.

24 Même chose dans les dépenses
25 d'amortissement; il y a un coût de point deux

1 million (0,2 M) pour les terrains et servitudes.
2 Encore là, on va allouer ce coût-là en fonction du
3 facteur CONDPRIN.

4 Je vous montre tout ça pour vous dire que
5 quand on parle de type de conduite, quand on parle
6 de région, ça ne veut pas dire que les coûts du
7 coût de service vont être alloués différemment,
8 selon le type de conduite ou selon les régions.
9 Non. Cette distinction-là n'existe pas au niveau du
10 coût de service. On n'a pas ce niveau de détail-là.
11 L'allocation est faite de façon globale pour
12 l'ensemble du territoire. Par contre, les régions
13 vont être considérées au moment de la construction
14 du facteur.

15 Ceci étant dit, jusqu'à la fin des années
16 quatre-vingt-dix (90), il y a vraiment deux études
17 d'allocation qui étaient produites. Et à ce moment-
18 là, on pouvait parler d'allocation régionale. Alors
19 il y avait une allocation pour la zone sud, et une
20 allocation pour la zone nord. Et dans le graphique
21 que je viens de vous montrer, la troisième étape
22 était dédoublée; il y avait vraiment deux coûts de
23 service, un coût de service zone nord, un coût de
24 service zone sud. Et plus que ça, il y avait deux
25 grilles tarifaires, un tarif pour chacune des

1 zones.

2 Depuis la fusion des zones en mille neuf
3 cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), Gaz Métro ne
4 procède plus à une allocation géographique, par
5 zone géographique. Il y a une seule allocation qui
6 est faite pour l'ensemble du territoire. Il y a un
7 aspect régional, par contre, qui est encore
8 considéré, comme je le disais, au moment de la
9 construction du facteur. Donc, on va venir calculer
10 une composante accès, une composante capacité, pour
11 chacune des régions. On pondère le tout, et on se
12 retrouve avec un facteur global.

13 Pourquoi ont fait ça? C'est pour
14 reconnaître adéquatement le poids des régions dans
15 le calcul des conduites. Alors ce qu'on propose
16 maintenant, puis je vais aller à la diapo suivante,
17 c'est de maintenir une pondération, mais au moment
18 où on prépare nos données. Donc, au moment où on
19 calcule notre coût moyen, à partir de la base de
20 données comptables dont je vous parlais en début de
21 présentation. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va
22 venir évaluer les coûts moyen de conduite par
23 diamètres et matériaux, à partir de la moyenne
24 pondérée par les longueurs des conduites.

25 Et ça, ça va nous permettre d'éliminer la

1 nécessité de procéder à la détermination des
2 composantes accès et capacité par région. Ça peut
3 sembler un peu ésotérique, là, je l'admets. Mais ce
4 qu'il est important de retenir, c'est que la
5 méthode qu'on vous propose ne nous fait pas perdre
6 du tout de précision régionale. On ne suggère
7 absolument pas d'enlever de la précision au niveau
8 du calcul du facteur de nos conduites. Non. On
9 propose simplement de faire une pondération à la
10 source, qui va encore nous permettre de reconnaître
11 le poids des régions dans le calcul des conduites.
12 Donc, c'est une méthode qui est aussi précise, et
13 qui est plus simple, puis qui évite qu'on soit
14 obligé de calculer des composantes pour chacune des
15 régions.

16 Donc, voilà pour les conduites. Je vais
17 passer maintenant aux dépenses d'exploitation.
18 Donc, c'est un des autres changements importants
19 apportés à l'allocation des coûts. Les dépenses
20 d'exploitation, bien, ça englobe l'ensemble des
21 dépenses encourues par le Distributeur pour ses
22 activités, donc, que ce soit l'achat de
23 marchandises, les frais d'administration et tous
24 les salaires versés aux employés.

25 (15 h 8)

1 Ça représente trente pour cent (30 %) du
2 coût de service, alors ce n'est pas négligeable. Et
3 tout comme les conduites d'allocation, la plupart
4 du temps, on ne peut pas allouer directement les
5 dépenses d'exploitation entre les tarifs, donc il
6 faut procéder à la détermination d'un facteur.

7 Ce qu'on fait actuellement, c'est qu'on va
8 regrouper les dépenses d'exploitation selon leur
9 nature en treize rubriques différentes, que vous
10 voyez à l'écran. Et pour chacune des rubriques, on
11 va venir attribuer un facteur d'allocation.

12 Ce qu'on remarque, c'est qu'il y a
13 cinquante pour cent (50 %) des dépenses
14 d'exploitation qui se retrouvent dans les dépenses
15 d'administration. Ces dépenses-là sont constituées
16 essentiellement de salaires et elles vont être
17 allouées à partir du facteur EXPLOITD, comme on le
18 voit dans la deuxième colonne, donc au prorata des
19 autres dépenses d'exploitation.

20 Ça, ça veut dire qu'il y a une grande
21 partie des salaires de l'entreprise qui sont
22 allouées aux tarifs, sans tenir compte de la
23 fonction pour laquelle ces salaires-là ont été
24 versés. On pense que c'est problématique. Ce qu'on
25 suggère maintenant, c'est, plutôt que de regrouper

1 les dépenses d'exploitation selon leur nature, bien
2 d'y aller selon la fonction des unités
3 organisationnelles pour lesquelles les dépenses ont
4 été encourues.

5 Alors ça suit ce que le docteur Overcast
6 nous propose et ça s'inspire du principe « Activity
7 Based Costing System »; ce principe-là nous dit que
8 le coût se rapportant à une même activité aura le
9 même facteur causal. Par exemple, pour une donnée,
10 une dépense, une activité précise comme la
11 maintenance des compteurs, bien, tous les coûts
12 associés à cette activité-là vont avoir le même
13 facteur causal et donc devraient être alloués de la
14 même façon. Ce n'est pas une approche qui est
15 nouvelle, c'est une approche qui... une façon de
16 faire qui se fait ailleurs chez plusieurs autres
17 distributeurs.

18 Donc on a dû analyser les grandes activités
19 de l'entreprise, donc recenser les grandes
20 activités, et pour chacune venir déterminer le
21 facteur causal. Alors on a fait un exercice
22 vraiment exhaustif, on est allés rencontrer chacun
23 des services de l'entreprise, on s'est assis avec
24 les gens pour s'assurer de bien comprendre quelle
25 était l'activité et déterminer avec eux quel était

1 le meilleur facteur causal, et donc le facteur
2 d'allocation qu'on devait utiliser.

3 Donc ça donne le résultat que vous voyez
4 ici et on a aussi regardé ce qui se faisait chez
5 les autres distributeurs, là, donc on a quatre
6 grandes familles de dépenses, avec plusieurs
7 catégories; et pour chacune des catégories, on est
8 venu déterminer le facteur, le meilleur facteur
9 d'allocation. Alors on pense que ça, c'est beaucoup
10 plus représentatif des bonnes pratiques reconnues.

11 Dernier point, j'ai presque terminé. Alors
12 je voulais juste revenir sur l'allocation de
13 l'impôt sur le revenu relié au rendement, parce que
14 c'est un autre changement important et aussi parce
15 qu'on est conscients que dans le cas de ce coût-là,
16 bien, on ne suit pas l'avis de notre expert, je
17 m'en excuse, Docteur Overcast, alors je voulais
18 expliquer pourquoi.

19 Donc initialement, dans la G-429,
20 l'allocation de l'impôt sur le revenu était faite
21 en fonction de la base de tarification, donc le
22 facteur BASETAR. C'est seulement plus tard en mil
23 neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) que le facteur a
24 été changé pour « revenu net ».

25 Il faut se rappeler qu'à l'époque, et c'est

1 encore le cas aujourd'hui, l'étude d'allocation
2 était utilisée seulement comme outil pour
3 déterminer le niveau d'interfinancement des tarifs
4 de l'année d'avant, donc à ce titre-là,
5 l'utilisation du revenu net pouvait être adéquat
6 pour évaluer les résultats financiers après impôt,
7 à partir du niveau d'interfinancement établi.

8 Mais je vous rappelle qu'à l'avenir, ce
9 qu'on veut, et je vais aller à la prochaine diapo,
10 un des objectifs, c'est de pouvoir utiliser l'étude
11 comme point de départ dans la stratégie tarifaire.
12 Et pour y arriver, bien, il ne faut pas que
13 l'allocation des coûts comporte des éléments
14 tarifaires parce que sinon, notre étude va être
15 biaisée par l'interfinancement, et plus
16 l'interfinancement est grand, bien, plus l'étude va
17 être biaisée.

18 Je vous donne l'exemple du premier sous-
19 palier du tarif 1, c'est un sous-palier qui est
20 très très interfinancé; actuellement, ce sous-
21 palier-là se voit allouer un crédit d'impôt
22 d'environ trois millions de dollars (3 M\$); s'il
23 n'y avait pas d'interfinancement, c'est plutôt un
24 coût de deux millions (2 M\$) que le sous-palier se
25 verrait allouer.

1 Donc un écart d'environ cinq millions
2 (5 M\$), ce n'est pas négligeable. Il faut
3 absolument que les constats puis les décisions
4 qu'on va prendre par rapport à l'interfinancement
5 se fassent a posteriori de l'étude. C'est super
6 important, c'est très important pour pouvoir
7 remplir notre objectif de base, alors ce qu'on
8 propose, c'est que dorénavant on utilise le facteur
9 BASETAR, comme c'était le cas suite à la G-429,
10 pour allouer l'impôt sur le revenu.

11 Alors ça veut dire que l'impôt sur le
12 revenu relié au rendement va être alloué de la même
13 façon que le rendement sur la base de tarification,
14 ce qui est très logique selon nous, et ça va, c'est
15 la seule façon en fait d'être certain que notre
16 étude d'allocation ne soit pas biaisée par
17 l'interfinancement et que, à ce moment-là, on
18 puisse s'en servir comme intrant dans notre
19 stratégie tarifaire.

20 Voilà, ça met fin à ma présentation.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Merci, Madame Dallaire. Alors, Monsieur le
23 Président, comme on a convenu, on pourrait ajourner
24 maintenant pour que je puisse demain enchaîner avec
25 les questions destinées au docteur Overcast. Alors

1 si ça convient toujours à la Régie... oui, O.K.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Vous allez nous dire demain matin combien de temps
4 vous pensez en avoir?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Oui mais assurément moins qu'une demi-heure, là.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bon.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 En fonction, il faut que je revisite la ligne de
11 questions que j'avais pour le docteur Overcast. Et
12 je me permets, du fait que je suis, je m'adresse à
13 vous en ce moment pour vous dire que je dépose
14 officiellement l'affidavit du docteur Overcast,
15 sous la cote B-0107, si je ne me trompe pas, Madame
16 la greffière... 108... donc B-0108; alors je vous
17 remets, Madame la greffière, les documents.

18 Bien, O.K., oui, on m'indique que je n'ai
19 pas officiellement versé au dossier les
20 présentations, alors je les verse au dossier
21 officiellement, sous les cotes B-0106 et B-0107.
22 Monsieur Morin, je vous remercie.

23

24 B-0106 : Présentation du Dr H. Edwin Overcast

25

1 B-0107 : Présentation du Panel 2 de Gaz Métro

2

3 B-0108 : Affidavit du Dr H. Edwin Overcast

4

5 Voilà, pour moi, ça complète, Monsieur le

6 Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci. Alors il me reste à vous souhaiter bonne

9 soirée. Il n'y a pas de hockey ce soir, ça s'en

10 vient. Merci.

11

12 FIN DE L'AUDIENCE

13

14

1

2

3 SERMENT D'OFFICE :

4 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
5 certifie sous mon serment d'office, que les pages
6 qui précèdent sont et contiennent la transcription
7 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
8 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
9 Loi.

10

11 ET J'AI SIGNE:

12

13

14

Sténographe officiel. 200569-7